

Université de Toulouse Jean Jaurès
UFR Lettres, Philosophie et Musique
Département Lettres Modernes

LA CITATION LITTÉRAIRE DANS LE DISCOURS POLITIQUE 1998-2014

Pau-Langevin, Royal, Sarkozy, Taubira

Étude stylistique



Mémoire présenté par Agnès Vergnes
sous la direction d'Agnès Rees,
Maître de conférence à l'Université de Toulouse Jean Jaurès
pour l'obtention du Master 2 de Lettres Modernes

Juin 2017

Université de Toulouse Jean Jaurès
UFR Lettres, Philosophie et Musique
Département Lettres Modernes

**LA CITATION LITTÉRAIRE
DANS LE DISCOURS POLITIQUE (1998-2014)**

Pau-Langevin, Royal, Sarkozy, Taubira

Étude stylistique

Mémoire présenté par Agnès Vergnes
sous la direction d'Agnès Rees, Maître de conférence
à l'Université de Toulouse Jean Jaurès
pour l'obtention du Master 2 de Lettres Modernes

Juin 2017

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements sont pour ma directrice Agnès Rees, qui a accepté avec enthousiasme de travailler avec moi. Sa disponibilité et sa bienveillance ont permis que je mène à son terme ce mémoire. Nos nombreux échanges m'ont aidée à préciser et à élargir mes idées.

Le choix de la thématique de ce corpus, la mémoire de l'esclavage, a été inspiré par mon affection pour la littérature antillaise, notamment celle de Patrick Chamoiseau et de Aimé Césaire. C'est par la littérature que j'ai acquis mes premières connaissances sur le sujet. Le stage que j'ai effectué au sein du Comité National pour la Mémoire et l'Histoire de l'esclavage a enrichi mes perceptions et a surtout été le moyen de comprendre les enjeux de la mémoire de l'esclavage dans la société française aujourd'hui. J'ai eu la chance de continuer à travailler sur cette thématique grâce au service civique que j'ai effectué cette année à la Ligue de l'enseignement – Fédération de Paris, qui pilote le concours pédagogique national « La Flamme de l'égalité ». Ce concours, qui s'adresse à tous les niveaux, propose aux élèves de créer un projet sur l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. J'ai pu alors constater qu'il était fondamental de parler de ce sujet dans les classes, parce que les élèves prenaient conscience au fur et à mesure de leur travail des répercussions de cette période de l'histoire sur la société dans laquelle ils évoluent aujourd'hui. L'analyse de l'intention argumentative des citations de ce corpus a ainsi été nourrie par ces expériences.

J'ai également une pensée pour toutes les personnes qui m'ont entourée pendant ma réflexion et qui l'ont enrichie. Ceren nos innombrables discussions ont été précieuses pour moi. J'aimerais remercier aussi mes parents et mon frère pour leur soutien et leurs relectures, parfois fastidieuses, mais toujours exécutées avec engouement.

Enfin, je remercie l'auteur de cette couverture qui a su capter l'esprit de ce mémoire et qui met un point final à ce travail, certes laborieux, mais terriblement exaltant.

INTRODUCTION

La citation est omniprésente dans les discours, qu'ils soient publics ou privés. On cite au quotidien, un auteur qu'on a lu, un chroniqueur qu'on a entendu à la télévision ou à la radio, ou bien les paroles d'une chanson entendue le matin même et dont on ne parvient pas à se défaire. Le discours public médiatique use également en abondance de la citation. Le journaliste reprend constamment les mots de la personne qu'il interview, le plus souvent pour la mettre en défaut. Face à un politicien, le but du journaliste est clairement de le déstabiliser, parfois en créant une polémique, pour qu'il sorte de son discours « formaté » et dévoile ce qu'il pense réellement. C'est l'image du discours politique aujourd'hui, qui use d'une parole manipulatrice. Les politiciens eux-mêmes citent dans leurs discours, qu'ils soient préparés ou improvisés. Il sera toujours bienvenu de citer à propos tel auteur, philosophe ou historien, pour montrer que sa culture s'étend au-delà du seul champ politique. La citation sera alors mobilisée dans un but déterminé, servant le propos du politicien.

Ce travail de recherche a pour ambition d'étudier le phénomène citationnel dans le discours politique contemporain. En effet, nous avons constaté que le politicien citait presque toujours dans ses discours : ses adversaires pour les confronter, ses propres discours pour appuyer son argumentation, mais surtout – et c'est ce type de citation que nous privilégierons – les politiciens citent des auteurs littéraires. Si on comprend facilement pourquoi la reprise des paroles de ses adversaires politiques, ou même de ses propres paroles, est pertinente, il est plus difficile de percevoir les raisons qui poussent le politicien à citer un auteur. Cependant, la citation cache toujours une intention de celui qui cite. Dans un discours argumentatif, elle permet de construire l'argumentation du locuteur. Elle appuie, contredit, questionne, illustre le propos du politicien. En ce sens, la citation littéraire est un moyen argumentatif du discours politique.

La citation est définie dans le dictionnaire comme un « passage emprunté à un auteur ou à quelqu'un qui fait autorité », mais aussi comme l'« action de citer, de rapporter les mots ou les phrases de quelqu'un ». Plusieurs caractéristiques se dégagent de ces définitions. D'abord, la citation est un emprunt à quelqu'un, à une autorité – en latin, le verbe *citare* signifie « appeler à comparaître », « convoquer ». Le sujet citant convoque une autorité dans son discours, à laquelle il emprunte un « passage », ce qui implique que celui-ci soit tiré d'une œuvre écrite ; or, le corpus peut être oral, comme l'atteste le corpus de discours politiques sur lequel nous travaillons. L'action de citer se fait donc en deux temps : on emprunte un passage, puis on le rapporte dans son propre discours. Ce phénomène de réutilisation des mots d'autrui dans un contexte qui n'est

pas le sien interroge le degré d'appropriation des ces paroles par le sujet citant.

Alain Rey, dans son *Dictionnaire culturel en langue française*¹, précise la définition de la citation comme un « fragment emprunté à un texte authentifié, utilisé dans un autre texte dans une intention didactique ou esthétique pour illustrer ou appuyer ce qui est écrit ». Cette définition pose le problème de l'authentification de la citation, qui est pour A. Rey un trait définitoire de celle-ci. Il est vrai que n'importe qui peut créer une citation, s'arrogeant de fait une certaine autorité par une phrase inventée dans l'instant pour paraître intelligent, parce que « citer, c'est avoir de la culture ». Cet aphorisme semble faire autorité, pourtant, il est le produit de notre imagination. Par conséquent, une citation non authentifiée perd-t-elle son statut de citation ? Nous verrons que dans notre corpus certaines apparaissent sans le nom de l'autorité citée. La référence des paroles rapportées permettra néanmoins de confirmer le statut de citation. Si la référence n'est pas donnée, on tombe dans le plagiat, forme de citation qui s'approprie pleinement les mots d'autrui comme étant les siens. L'authentification de la citation est donc importante parce qu'elle prend sa source dans un contexte discursif particulier. La reprise de ce « fragment » dans un nouveau contexte discursif crée une relation dialogique entre les deux textes, telle que la définit Mikhaïl Bakhtine. La citation participe alors à la circulation des discours. A. Rey pose également la question du but de la citation, montrant ainsi la progression et la cohésion du message véhiculé par celle-ci. Elle n'est pas un acte arbitraire, mais bien au contraire un acte motivé par l'intention du sujet citant. La citation est un acte pragmatique et dialogique parce qu'elle engage autrui. Dans un discours politique, le sujet citant veillera à l'utiliser en fonction de son destinataire. La citation est donc un acte de langage qui lie trois acteurs : le cité, le citant et le destinataire de la citation.

Finalement, on peut définir la citation, à la suite d'Antoine Compagnon², comme un acte de langage³ (le phénomène de citer), un fait de langue (la forme de la citation) et une pratique institutionnelle (sa fonction). La citation doit être étudiée sous tous ces aspects, pour rendre compte du « travail de la citation ». A. Compagnon entend décrire les étapes de l'extraction et de l'insertion de la citation dans un nouveau contexte. Ainsi, à la lecture d'un passage, l'attention du futur citant est sollicitée et invite le prolongement de sa lecture. Le passage est ensuite souligné par le lecteur, retenu, pour être ensuite détaché du texte – A. Compagnon parle d'« ablation ». La

1 A. Rey (dir.), *Dictionnaire culturel en langue française*, Paris, Le Robert, 2005.

2 A. Compagnon, *La seconde main ou le travail de citation*, Paris, Éditions du Seuil, 1979.

3 L'acte de langage est « la plus petite unité réalisant par le langage une action (ordre, requête, assertion, promesse...) destinée à modifier la situation des interlocuteurs. Le coénonciateur ne peut l'interpréter que s'il reconnaît le caractère intentionnel de l'acte de l'énonciateur. », D. Maingueneau, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Seuil, 1996, p. 10.

dernière étape consiste en un copier-coller, qu'il décrit comme l'activité du ciseau et du pot de colle, qui procure autant de plaisir au citant qu'au jeune enfant découvrant les travaux pratiques. A. Compagnon s'attache à décrire la citation comme un acte de production, le « rapportage », et pas seulement comme un produit, le passage rapporté. Il définit la citation comme un acte de répétition, qui crée une relation entre deux textes, deux énonciations et deux énonciateurs. Nous proposons donc de définir la citation comme la reprise des paroles d'autrui, orales ou écrites, de façon plus ou moins littérale selon la forme choisie, et comme un acte de langage motivé par l'intention du sujet citant, qui cherche à agir sur le destinataire de la citation.

L'étude de la citation est très féconde actuellement dans la recherche universitaire. La linguistique étudie la citation dans le cadre général du discours rapporté, comme paroles rapportées directes ou indirectes. Un groupe de recherche international et interdisciplinaire s'est formé autour de cette problématique, le groupe Ci-dit, qui est très productif depuis une dizaine d'années. Ce groupe de recherche a publié plusieurs actes de colloque⁴, qui rendent compte de la très large palette d'utilisation de la citation. L'analyse du discours, qui étudie le texte en prenant en compte le lieu social dans lequel il est produit⁵, s'intéresse également à la citation. Notre étude s'inscrit dans ce cadre de recherche, plus précisément celui de l'analyse du discours argumentatif. Enfin, l'étude de la citation s'élargit de plus en plus aux domaines artistiques (peinture, musique, cinéma, arts plastiques, etc.)⁶. Il n'existe pas à notre connaissance d'étude spécifique sur la citation, qui plus est littéraire, dans le discours politique. Pourtant, elle nous semble particulièrement intéressante d'un point de vue stylistique et rhétorique, par son emploi « stratégique ».

Si les domaines d'étude de la citation sont multiples, celle-ci est toujours étudiée à travers les mêmes notions théoriques, celles du dialogisme et de la polyphonie. Théorisées par M. Bakhtine, ces notions ont été largement réutilisées et approfondies dans la recherche linguistique et stylistique. Elles permettent de montrer la spécificité de la citation, qui dialogue avec le texte qu'elle reprend, mais aussi avec son énonciateur. La notion de dialogisme caractérise la circulation des discours d'autrui au sein de tout discours. La notion de polyphonie

4 Voir J.M. López Muñoz, S. Marnette et L. Rosier (éds.), *Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, 2004. ; J.M. López Muñoz, S. Marnette et L. Rosier (éds.), *Dans la jungle des discours, genres de discours et discours rapporté*, Cadix, Presses de l'Université de Cadix, 2005 ; A. Jaubert, J.M. López Muñoz et al (éds.), *Citations I, citer à travers les formes. Intersémiotique de la citation*, Paris, Éditions Academia, 2011 ; A. Jaubert, J.M. López Muñoz et al (éds.), *Citations II, citer pour quoi faire ? Pragmatique de la citation*, Paris, Éditions Academia, 2011.

5 D. Maingueneau, *ibid.*, p. 11-12.

6 Voir M. F. Chambat-Houillon et A. Wall (éds.), *Droit de citer*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2004 ; M. D. Popelard et A. Wall (éds.), *Citer l'autre*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 2005.

décrit quant à elle la relation entre les différentes instances énonciatives d'un discours. En musique, la polyphonie est la « superposition de deux ou plusieurs mélodies indépendantes, vocales et/ou instrumentales, ayant un rapport harmonique ou non ». M. Bakhtine applique ce terme au champ littéraire, pour décrire la superposition des voix dans un roman. La citation est polyphonique parce qu'elle fait entendre plusieurs énonciateurs, le sujet citant et le sujet cité. Oswald Ducrot reprend la notion de polyphonie pour décrire les différentes voix d'un énoncé : sujet parlant, locuteur, énonciateur(s). Ruth Amossy s'inscrit à la suite de ces travaux et montre que le discours argumentatif est polyphonique parce qu'il est le lieu d'une diversité de points de vue. Nous retiendrons principalement pour notre étude le terme de polyphonie, parce que cette notion permet de décrire l'intentionnalité du sujet citant. Dans un discours politique, la citation est un moyen argumentatif que le politicien utilise dans un but persuasif.

Ce travail de recherche vise à expliquer comment la citation littéraire participe à la construction du discours politique. Nous avons choisi de restreindre notre réflexion à un corpus qui rassemble des discours ayant pour thème la traite négrière et l'esclavage colonial. Ces discours sont des discours politiques, dans le sens où ils sont prononcés par des femmes et des hommes politiques, et qu'ils cherchent à entraîner l'adhésion de leurs destinataires sur des questions relevant du domaine politique. Ces discours sont pour certains des discours sur la mémoire, qui ont été prononcés lors de journées de commémorations officielles. Nous verrons que l'emploi de la citation dans ce type de discours ne sera pas exactement le même que dans un discours purement politique. Cependant, les politiciens mobiliseront toujours des auteurs qui ont un rapport avec la thématique de l'esclavage. Ainsi, les auteurs cités sont principalement les auteurs de la négritude : Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor et Léon Gontran Damas. Ces auteurs, antillais et africains, ont écrit sur les conséquences de la traite négrière et de la colonisation, parce qu'ils en ont subi directement les répercussions, et se sont interrogés sur leur condition d'homme noir. Depuis la loi mémorielle de Christiane Taubira en 2001, qui reconnaît la traite négrière et l'esclavage comme un crime contre l'humanité, les recherches autour de cette période de l'histoire ont pour but de construire une mémoire de l'esclavage. Nous voulons montrer dans ce mémoire que la citation participe à la construction de cette mémoire, qui a pris son essor à la suite de la loi Taubira.

Notre corpus prend justement son point de départ de cette loi mémorielle du 10 mai 2001, proposée dès 1998. Il s'étend jusqu'à 2014. Nous avons d'abord choisi deux discours qui ont préparé le texte de la loi Taubira de 2001. Le premier date du 22 décembre 1998 et constitue l'exposé des motifs de la loi définitive – qui sera néanmoins modifié –, où la rapporteuse

explique les raisons et les fondements de l'application d'une telle loi. Le deuxième est le discours que Taubira a prononcé le 18 février 1999 lors de la première séance du vote de la loi. Elle y expose les faits historiques de la traite et de l'esclavage, et défend la nécessité de dénoncer son crime. Nous avons ensuite choisi trois discours commémoratifs, qui montrent l'importance du discours sur la mémoire de l'esclavage ces dernières années. Deux de ces discours ont été prononcés lors de la journée de commémoration du 10 mai, par Nicolas Sarkozy en 2011 – alors président de la République – et par George Pau-Langevin en 2014, ancienne ministre des Outre-mer. Le troisième discours est également un discours de Pau-Langevin, qu'elle a prononcé lors de la journée du 23 mai en 2014, qui commémore la mémoire des victimes de l'esclavage colonial. Le choix de ces deux discours, prononcés à quelques jours d'intervalle, est motivé par un souci de comparaison des citations mobilisées. De même, nous avons choisi d'inclure le discours de Sarkozy (2011) dans le but de le comparer à celui qu'il a prononcé à Dakar, le 26 juillet 2007. Ce discours, tristement célèbre pour la polémique qu'il a suscitée, a marqué l'entrée du nouveau président de la République française sur la scène internationale⁷. Ce discours a suscité de nombreuses critiques – il en suscite encore aujourd'hui –, comme par exemple de la part de Ségolène Royal, dans un discours qu'elle a prononcé à Dakar le 6 avril 2009, deux ans après celui de Sarkozy, et qui a été surnommé par les journalistes le « contre-discours » de Dakar. Ces discours abordent tous le thème de l'esclavage dans un but politique, que ce soit pour construire une alliance internationale ou pour construire une mémoire de l'esclavage. Ils mobilisent tous des citations littéraires – et non-littéraires –, dans un but déterminé : légitimer un droit de parole, défendre une idée, illustrer un propos, s'indigner, polémiquer, etc. La citation dans le discours politique sera toujours motivée par une intention « politique » de l'orateur.

Nous étudierons donc la pratique citationnelle dans le discours politique suivant trois axes. D'abord, comme la relation polyphonique entre deux instances énonciatives. Ensuite, comme un moyen argumentatif du discours politique. Enfin, nous aborderons les risques d'appropriation liés à la reprise des paroles d'autrui.

⁷ Rappelons que le mandat présidentiel de Sarkozy a commencé le 6 mai 2007 et que son voyage en Afrique de l'Ouest marque le début de sa politique extérieure, deux mois seulement après son élection.

Première partie

LA CITATION

DÉFINITIONS ET ENJEUX DANS LE DISCOURS POLITIQUE

I. La théorie polyphonique

Le texte est un tissu de citations, issues de mille foyers de la culture.

R. Barthes, « La mort de l'auteur »

L'étude de la citation s'inscrit aujourd'hui dans un nouveau cadre théorique, celui de la polyphonie, ou du dialogisme selon la terminologie choisie par les chercheurs. Ces deux termes sont parfois confondus. Ils sont tous deux employés pour rendre compte de la circulation des discours. La différence réside dans l'intentionnalité du locuteur. Si le dialogisme traduit la relation constitutive du discours d'autrui dans son propre discours (non-intentionnel), la polyphonie traduit la relation des différentes voix du discours, mobilisées par le locuteur (intentionnel). La citation a longtemps été étudiée comme la mobilisation d'un texte autre, d'un discours antérieur rapporté – un intertexte selon G. Genette¹. Le sujet citant puise ainsi dans un corpus déjà existant. Ce phénomène a été théorisé, ou plutôt décelé, par M. Bakhtine : il le nomme *dialogisation* ou *dialogisme*. Depuis quelques années, les études sur la citation se sont ouvertes à une autre notion introduite par M. Bakhtine : la polyphonie. Enrichie par le développement de la théorie énonciative d'O. Ducrot, la citation n'est plus seulement un *morceau* d'un texte antérieur, c'est une *voix* particulière. La question de l'intentionnalité du sujet citant apparaît alors dans l'étude de la citation. Cette dimension est d'autant plus importante que nous travaillons sur un corpus de discours politiques, construits dans une visée de persuasion. Comme nous l'avons déjà mentionné dans notre introduction, il n'existe pas à notre connaissance d'étude spécifique de la citation dans le discours politique. Nous nous efforcerons donc de proposer quelques bases théoriques pour notre sujet, en nous appuyant sur les réflexions de R. Amossy dans le cadre de l'analyse du discours argumentatif.

La citation, entre reprise d'un texte antérieur et nouvelle voix d'un discours, mérite donc qu'on s'y intéresse tout particulièrement. Nous pouvons d'ores et déjà le formuler, nous privilégierons dans notre travail l'approche théorique de la polyphonie. Cette notion a été introduite par le théoricien russe M. Bakhtine dans son étude de l'œuvre du romancier russe Dostoïevski. Elle naît donc dans un cadre théorique littéraire. En parallèle, M. Bakhtine introduit une autre notion, plus largement développée, le dialogisme. Ces deux notions seront reprises par

1 G. Genette, *Palimpsestes*, Paris, Éditions du Seuil, 1982.

de nombreux chercheurs après lui, dans le domaine littéraire comme dans d'autres. Le terme de dialogisme sera principalement renouvelé par les théoriciens de l'intertextualité – J. Kristeva, M. Riffaterre, G. Genette –, alors que le terme de polyphonie trouvera son essor dans le cadre linguistique de l'énonciation.

M. Bakhtine théorise principalement ces deux notions dans trois de ses œuvres. La notion de polyphonie est développée dans *Problèmes de la poétique de Dostoïevski* (1929) ; celle de dialogisme dans *Esthétique et théorie du roman* (1934) et *Esthétique de la création verbale* (1952). Le succès généralisé des notions bakhtiniennes a bien des inconvénients. Reprises, accaparées, redéfinies, ces notions ont souvent perdu le sens premier que M. Bakhtine leur donnait. Aleksandra Nowakowska souligne les glissements de sens des notions de dialogisme et de polyphonie dans les études actuelles, notamment à cause de la traduction du texte original². Ces problèmes de traduction révèlent une approximation dans l'analyse du théoricien, qui n'utilise pas des termes fixes pour transcrire ses idées. La raison en est que M. Bakhtine n'a pas théorisé complètement ces deux notions. Elles ont été pour lui une solution provisoire pour exprimer sa pensée. Prenons l'exemple de son étude sur Dostoïevski. M. Bakhtine n'emploiera plus le terme de polyphonie dans ces travaux postérieurs. Ce terme lui a permis de caractériser une œuvre dont il percevait la singularité. Pour A. Nowakowska, les notions bakhtiniennes doivent être réservées aux champs d'études dans lesquels M. Bakhtine les emploie, à savoir la parole quotidienne pour le dialogisme et le roman pour la polyphonie. Nous pensons au contraire qu'elles doivent être utilisées au-delà, parce que les notions bakhtiniennes ont permis de mettre des mots sur des ressentis. Les recherches postérieures ont participé à confirmer ce ressenti, en l'étendant notamment à d'autres champs d'études que ceux de M. Bakhtine. Notre position n'est bien évidemment pas neutre, puisque nous faisons exactement le contraire de ce qu'A. Nowakowska préconise en adaptant ces deux notions dans le cadre de l'étude de la citation, qui plus est dans le genre du discours politique. Ces quelques réflexions d'ordre terminologique et heuristique doivent maintenant nous mener à définir plus précisément ces termes.

1. Le dialogisme

M. Bakhtine fonde sa notion de dialogisme sur une affirmation : tout discours s'inspire des

2 A. Nowakowska, « Dialogisme, polyphonie : des textes russes de M. Bakhtine à la linguistique contemporaine », in J. Bres et al. (dir.), *Dialogisme et polyphonie : approches linguistiques, actes du colloque de Cerisy*, Bruxelles, Éditions De Boeck – Duculot, 2005, p. 19-32.

discours qui l'ont précédé. Un discours ne peut pas être complètement nouveau :

L'objet du discours d'un locuteur, quel qu'il soit, n'est pas objet de discours pour la première fois dans un énoncé donné, et le locuteur donné n'est pas le premier à en parler. L'objet a déjà, pour ainsi dire, été parlé, controversé, éclairé et jugé diversement, il est le lieu où se croisent, se rencontrent et se séparent des points de vues différents, des visions du monde, des tendances. Un locuteur n'est pas l'Adam biblique, face à des objets vierges, non encore désignés, qu'il est le premier à nommer.³

Tout discours est donc traversé des discours d'autrui, c'est ce qui le rend dialogique. Un discours s'inspire des discours antérieurs, mais lui-même en engendrera d'autres. Ainsi, le maillage devient infini. Montaigne résumait déjà cette idée : « nous ne faisons que nous entregloser⁴ ». Le raisonnement de M. Bakhtine sur le discours prend en compte l'espace dans lequel vit l'homme ; il vit en interaction permanente avec autrui, il échange avec lui. L'échange verbal est à la base de toute communication humaine. L'objet du dialogisme de M. Bakhtine est l'énoncé, « l'unité réelle de l'échange verbal⁵ ». Il conçoit celui-ci comme un acte de langage dynamique et créatif, où « chaque énoncé est un maillon de la chaîne complexe d'autres énoncés⁶ ».

L'interaction entre ces différents maillons peut être différente. L'approche praxématique⁷ définit trois types de dialogisme : le dialogisme interdiscursif, le dialogisme interlocutif et l'autodialogisme. Le premier s'apparente à l'intertextualité ; le locuteur interagit avec le(s) discours dont il est « traversé ». Le dialogisme interlocutif reprend l'idée bakhtinienne du « discours-réplique » ; le locuteur anticipe dans son discours la réponse de l'énonciataire. Enfin, l'interaction peut se faire avec son propre discours, c'est l'autodialogisme. Nous verrons dans notre deuxième chapitre que cette forme de dialogisme est utilisée par Royal, sous la forme de l'autocitation. La notion de dialogisme n'est donc pas une notion figée, mais qui s'adapte à plusieurs formes de relation – avec le discours d'autrui, produit ou en cours d'élaboration, mais aussi avec son propre discours. Dans ce cadre théorique, la citation est une forme de dialogisme interdiscursif, parce que le citant interagit avec les paroles qu'il rapporte dans son discours. A. Compagnon parle d'ailleurs de la citation comme « la relation interdiscursive primitive⁸ » – interdiscursivité étant pour lui synonyme d'intertextualité. Cependant, le dialogisme ne prend pas en compte l'intentionnalité du locuteur. Or, citer est un acte intentionnel. La notion de

3 M. Bakhtine, *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard, 1984, p. 301.

4 Montaigne, *Essais*, III, 13.

5 M. Bakhtine, *op. cit.*, p. 272.

6 *Ibid.*, p. 275.

7 La praxématique étudie la linguistique comme une activité de production de sens. Elle pose « les questions du social, du sujet, du réel et de la construction du sens au cœur même de la linguistique. », J. Bres, « Brève introduction à la praxématique », *L'Information grammaticale*, n°77, 1998, p. 22-23.

8 A. Compagnon, *La seconde main ou le travail de citation*, Paris, Éditions du Seuil, 1979, p. 54.

polyphonie semble mieux adaptée dans l'étude de la citation.

Néanmoins, la pratique de la citation s'inscrit dans un cadre dialogique dans le sens où elle reprend un discours précédent et qu'« elle lie plusieurs actants, au moins celui qui est cité et celui qui cite⁹ ». Nous entendons *dialogique* dans le sens défini par l'approche praxématique :

Est dit dialogique un énoncé dans lequel la modalisation du sujet énonciateur s'applique non à un *dictum* (contenu propositionnel), comme dans l'énoncé monologique, mais à une unité ayant déjà statut d'énoncé, c'est-à-dire ayant déjà fait l'objet d'une modalisation par un autre énonciateur.¹⁰

La thèse d'A. Compagnon décrit cette relation comme une répétition. Il conçoit la citation comme un « énoncé répété » et comme « une énonciation répétante », dans le sens où la citation reproduit un énoncé et son contexte dans une nouvelle énonciation. La répétition d'un énoncé peut se faire de différentes manières, que M. Bakhtine décèle lui-même dans *Esthétique de la création verbale* :

Ces réactions [à d'autres énoncés] prennent des formes variables : on peut introduire directement l'énoncé d'autrui dans le contexte de son propre énoncé, on peut n'en introduire que *des mots isolés ou des propositions* qui y figurent alors au titre de représentants d'*énoncés finis*. Dans ce cas, l'énoncé fini ou le mot, pris isolément, peut garder son altérité dans l'expression, ou bien être infléchi (se marquer d'ironie, d'indignation, d'admiration, etc.) ; il est également possible, à un degré variable, de *paraphraser l'énoncé d'autrui* après l'avoir repensé, ou tout simplement de *s'y référer comme à un partenaire discursif bien connu* ; il est possible de *le présupposer implicitement*, notre réaction-réponse peut aussi se refléter uniquement dans l'expression de notre propre parole [...].¹¹

M. Bakhtine fait ici explicitement référence aux différents types de citations, aux différents types de reprises du discours d'autrui. Cette reprise peut prendre la forme de « mots isolés » ou de « propositions », formant ainsi des « énoncés finis » – c'est la citation dans sa forme la plus simple. L'énoncé « répondant » peut être également une référence au discours d'autrui, qui s'y réfère « comme à un partenaire discursif bien connu », ou une allusion qui « présuppose implicitement » l'énoncé d'autrui. Enfin, la reprise de la parole d'autrui peut se faire sous la forme du discours indirect, en « paraphras[ant] l'énoncé d'autrui ». La variation des formes de reprise du discours d'autrui enrichit la relation dialogique qu'entretient le citant avec le cité.

9 D. Popelard, « Quelques questions sur la citation comme pratique dialogique dans les arts », p. 19, in A. Jaubert et al. (dir.), *Citations I. Citer à travers les formes, intersémiotique de la citation*, Paris, Éditions Academia, 2011, p. 17-36.

10 C. Détrie, P. Siblot et B. Verine, *Termes et concepts pour l'analyse du discours : une approche praxématique*, Paris, H. Champion, 2001, p. 83.

11 M. Bakhtine, *op. cit.*, p. 299. Nous soulignons.

2. La polyphonie énonciative

Le dialogisme traduit donc une relation entre les énoncés, entre les objets de discours dans leur continuité temporelle. M. Bakhtine s'intéresse aussi aux producteurs des discours, qu'il essaie de décrire dans l'œuvre de Dostoïevski. C'est par le terme de polyphonie que M. Bakhtine décrit les personnages dostoïevskiens et leurs discours. La polyphonie traduit une relation entre les discours des locuteurs et une alternance de points de vue au sein d'une œuvre littéraire. Par ce terme, M. Bakhtine veut traduire la superposition des voix des personnages dans un roman, qui ont d'après lui quatre caractéristiques. Ces voix sont d'abord distinctes les unes des autres. Elles sont aussi indépendantes par rapport à la voix de l'auteur. Jusqu'à cette étude de l'œuvre de Dostoïevski, l'auteur était perçu comme supérieur à ses personnages. Cette nouvelle vision implique donc que les voix du roman soient égales entre elles. Enfin, les personnages sont porteurs d'une vision propre du monde, d'un point de vue individuel. M. Bakhtine décrit les personnages dostoïevskiens comme des « voix » et des « consciences » : « La pluralité des voix et des consciences indépendantes et distinctes, la polyphonie authentique des voix à part entière, constituent en effet un trait fondamental des romans de Dostoïevski¹² ». La notion de *voix* sera reprise par la théorie polyphonique de l'énonciation, alors que celle de *conscience* sera la base de la théorie polyphonique argumentative.

La notion de polyphonie a été reprise par la théorie linguistique de l'énonciation. O. Ducrot pose les bases d'une nouvelle théorie énonciative à partir de cette notion, contre la théorie qui prévalait alors, celle de l'unicité du sujet parlant¹³. Celui-ci est perçu comme un producteur de mots, l'auteur d'actes illocutoires (on considère généralement qu'un énoncé est égal à un acte illocutoire), et qui est désigné par des marques de première personne dans l'énoncé. Cependant, O. Ducrot émet une objection. Dans le discours direct, le *je* réfère à la personne qui prononce les paroles. On se retrouve donc devant un cas où on perçoit deux sujets parlants différents. L'argument avancé par la théorie de l'unicité du sujet parlant est que les « occurrences apparaissant entre guillemets ne réfèrent pas à des êtres extra-linguistiques mais constituent la simple mention de mots de la langue¹⁴ ». Les mots entre guillemets n'auraient qu'une fonction

12 M. Bakhtine, *La poétique de Dostoïevski*, Paris, Éditions du Seuil, 1970, p. 35.

13 O. Ducrot, *Le dire et le dit*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1994, chap. VIII : Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation.

14 *Ibid.*, p. 191.

autonymique¹⁵. O. Ducrot démontre que cette hypothèse n'est plus valable dans des cas complexes de reprise, par exemple dans la conversation. Soit l'exemple : « Ah, je suis un imbécile ; eh bien, attends un peu ! ». La première proposition fait référence à un reproche de l'interlocuteur, que le sujet parlant reprend. Comment expliquer ce phénomène si ce n'est en concédant l'existence de plusieurs sujets parlants dans un discours. C'est un cas de double énonciation, avec deux locuteurs différents dans un même énoncé. Le discours direct n'est plus un acte autonymique, c'est une mise en scène de la parole d'autrui dans son propre discours. Les travaux sur le discours rapporté privilégient aujourd'hui cette approche de double énonciation¹⁶.

O. Ducrot essaie de décrire ces différentes voix du discours à travers une typologie qui inclurait trois instances énonciatives dans un énoncé : le sujet parlant, le(s) locuteur(s) et les énonciateurs. Le sujet parlant est l'« élément de l'expérience¹⁷ », « l'auteur empirique de l'énoncé¹⁸ ». Le locuteur est quant à lui « un être qui, dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme *son responsable*, c'est-à-dire comme quelqu'un à qui l'on doit imputer la responsabilité de cet énoncé¹⁹ ». Les marques de première personne se réfèrent donc à lui. Enfin, les énonciateurs sont

ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils "parlent", c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles.²⁰

Dans *Figures III*, G. Genette parle plutôt de « centre de perspective », mais on comprend bien que ce type d'instance énonciative est porteuse d'un point de vue. C'est celle-là qui nous intéressera tout particulièrement pour l'étude de la citation dans un cadre argumentatif. La théorie polyphonique d'O. Ducrot a souvent été critiquée à cause de sa déformation de la notion bakhtinienne. En effet, sa théorie introduit une hiérarchisation des points de vue, alors que M. Bakhtine considérait les voix du discours comme égales entre elles. De plus, il travaille sur la parole quotidienne, alors que M. Bakhtine introduit cette notion dans le champ littéraire. Néanmoins, on doit reconnaître l'apport de sa théorie polyphonique de l'énonciation, qui permet de mieux percevoir la pluralité des voix du discours.

15 La mention, ou l'emploi autonymique, s'oppose à l'usage. « Cette distinction fait référence à l'emploi réflexif ou non réflexif du langage, à la propriété d'autoréférence du langage. », A. Herschberg Pierrot, *Stylistique de la prose* [1993], Paris, Belin, 2003, p. 51.

16 Voir L. Rosier, *Le discours rapporté en français*, Paris, Ophrys, 2008.

17 O. Ducrot, *op. cit.*, p. 193.

18 *Ibid.*, p. 198.

19 *Ibid.*, p. 193. Nous soulignons.

20 *Ibid.*, p. 204.

3. La polyphonie argumentative

L'approche que nous privilégions dans notre étude est celle de R. Amossy et de l'analyse du discours argumentatif. Sa réflexion s'inscrit dans le cadre de la théorie de l'argumentation « où la (nouvelle rhétorique) est conçue comme une branche de l'Analyse du Discours²¹ ». Ce cadre a pour but d'étudier la visée du discours et sa dimension persuasive. R. Amossy distingue plusieurs approches de l'analyse du discours. Nous en retenons deux. D'abord, l'approche communicationnelle qui considère le discours comme une argumentation visant un auditoire. Le discours politique s'inscrit dans cette perspective théorique, comme cherchant à convaincre ou persuader un public. Ensuite, l'approche dialogique précise la première ; l'argumentation agit sur l'auditoire et s'adapte à lui. L'orateur, pour atteindre son but, doit prendre en compte le type de public auquel il s'adresse, et ajuster son discours – au niveau des opinions politiques, des valeurs, des références culturelles, etc. Le discours met donc en place des stratégies argumentatives pour atteindre le but qu'il s'est fixé. Dans son étude, R. Amossy prend en compte les phénomènes de reprises de la parole d'autrui au sein du discours argumentatif. Elle présente une théorie de la polyphonie propre au genre argumentatif, dans laquelle elle essaie de montrer d'une part les rapports entre les stratégies argumentatives et l'interdiscours²² (rapport dialogique), et d'autre part, ses rapports avec les voix de l'énoncé (rapport polyphonique).

Pour R. Amossy, « l'argumentativité apparaît comme une conséquence du dialogisme inhérent au discours²³ ». Un discours argumentatif est dialogique, dans le sens où il est une réponse, une réfutation d'un autre discours. Le discours politique, même s'il n'est que l'exposé d'un programme politique, interagit avec les discours adverses. Dans notre corpus, les discours commémoratifs appuient et perpétuent la loi de Taubira. Le discours de Royal est quant à lui une réponse au discours de Dakar de Sarkozy, sa réfutation, son « contre-discours ». Un discours politique dépend forcément des discours antérieurs, adverses ou partisans, mais la dépendance au discours d'autrui peut être parfois plus ou moins inconsciente. R. Amossy reprend la terminologie de l'étude praxématique du discours et parle de dialogisme interlocutif dans le

21 R. Amossy, « De l'apport d'une distinction : dialogisme vs polyphonie dans l'analyse argumentative », p. 63-64, in J. Bres *et al.*, (dir.), *op. cit.*, p. 63-73.

22 L'interdiscours est « l'ensemble des unités discursives avec lesquelles il entre en relation » – la citation par exemple, mais aussi des discours antérieurs ou contemporains. La notion d'interdiscours est ainsi proche de celle d'intertexte, plutôt utilisée en littérature. Voir les définitions de D. Maingueneau, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Seuil, 1996, p. 50-52.

23 R. Amossy, *L'argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 33.

discours argumentatif, car il vise un auditoire. Il s'agit d'adapter son discours en fonction des attentes de l'allocataire. Dans le discours argumentatif, le dialogisme interlocutif est « la trame sur le fond de laquelle seule peuvent se mettre en place les stratégies argumentatives²⁴ ». R. Amossy remarque que les sciences du langage oublient la dimension sociale et idéologique du discours, que M. Bakhtine décrit pourtant dans ses travaux. Tout discours est fortement influencé par la *doxa*, et les stratégies argumentatives du discours se construisent en fonction de cette *doxa*. M. Bakhtine décrit le locuteur comme un individu social, un idéologue porteur d'un point de vue autour duquel il construit son discours. Pour R. Amossy, le locuteur exprime le mieux son point de vue dans la polyphonie des voix du discours, plutôt que dans son interdiscours.

Sa théorie polyphonique s'inspire des travaux d'O. Ducrot. Elle retient de sa typologie des sujets parlants celui qui est porteur du point de vue de l'énoncé, l'énonciateur, parce que le discours argumentatif donne à entendre plusieurs points de vue. Si le discours d'autrui est constitutif de tout discours (dialogisme), il n'est réellement perçu par l'allocataire que quand il est montré :

Que le déjà-dit et le déjà-su s'inscrivent nécessairement dans la langue ne signifie pas qu'ils constituent un point de vue attribuable à un énonciateur : ils ne deviennent une voix que s'ils sont exhibés et donnés à entendre comme le discours de l'autre.²⁵

Le discours d'autrui, inhérent à tout discours, devient un point de vue réel, affirmé, quand il est montré. On retrouve la notion de « mise en scène » de la parole d'autrui d'O. Ducrot. La polyphonie est une *hétérogénéité montrée* ; le dialogisme est quant à lui un phénomène d'*hétérogénéité constitutive*²⁶. La citation est le meilleur moyen d'exhiber cette parole autre. La notion de polyphonie, contrairement à celle de dialogisme, rend compte de la diversité des voix du discours et tout particulièrement de leurs intentions et de leurs points de vue :

il semble que la rhétorique s'accommode de la polyphonie plutôt que du dialogisme. Elle se fonde en effet sur une notion du sujet parlant intentionnel, susceptible de stratégies visant à entraîner l'adhésion, qui semble peu compatible avec l'hétérogénéité constitutive dont est frappé le dialogisme.²⁷

En effet, le locuteur est un sujet parlant intentionnel qui mobilise le discours d'autrui dans une

24 R. Amossy, article in J. Bres *et al.*, p. 68.

25 R. Amossy, *L'Argumentation...*, *op. cit.*, p. 66.

26 Ces deux notions ont été développées par J. Authier-Revuz, « Hétérogénéité(s) énonciatives(s) », *Langages*, n°73, 1984. Les « formes de "l'hétérogénéité montrée" [...] inscrivent "de l'autre" dans le fil du discours – discours direct, guillemets, formes de la retouche ou de la glose, discours indirect libre, ironie », p. 98.

27 R. Amossy, article in J. Bres *et al.*, *op. cit.*, p. 68.

visée argumentative, pour persuader son allocataire. La citation est mobilisée dans ce but argumentatif. R. Amossy note très justement que la polyphonie n'est pas forcément l'harmonie des voix, mais peut être brouillage des voix, dans le but d'échapper à une prise de position – ce n'est cependant pas ce que veut le politicien, qui cherche plutôt à construire un discours cohérent.

Pourquoi privilégier l'étude de la citation dans ce cadre théorique ? D'abord, parce que notre étude se base sur un corpus de discours politiques, et donc argumentatifs. La citation doit être étudiée d'un point de vue argumentatif. Ensuite, parce que mobiliser le discours d'autrui n'est pas anodin, d'autant plus dans un discours politique. La citation est un moyen stratégique du discours, elle participe à sa visée persuasive. On étudiera dorénavant la citation dans le discours politique comme un moyen argumentatif. Avant de préciser notre position dans l'étude du corpus – ce sera l'objet de notre deuxième partie –, il nous faut à présent présenter les différents types de citation qui constituent les différentes formes de reprises du discours d'autrui.

II. Typologie de la citation

Ce mémoire définit la citation comme un moyen argumentatif aux multiples facettes. C'est sa protéiformité qui fait sa force argumentative. Il nous semble que la citation n'a pas fait l'objet d'une typologie claire. Les études sont soit trop succinctes²⁸, soit linguistiques²⁹ – la citation est uniquement étudiée comme du discours rapporté. Nous aimerions pour notre part privilégier une étude plus stylistique, qui s'inspire de différents travaux. D'abord, de la typologie esquissée par M. Bakhtine³⁰, mais également, dans un cadre théorique plus large, de l'étude des relations transtextuelles (entre les textes) de G. Genette, qui définit la citation comme un trait de l'intertextualité³¹ – avec l'allusion et le plagiat. Nous retiendrons cependant ici la typologie d'A. Bouillaguet, qui s'inspire de celle de G. Genette, et qui propose deux traits caractéristiques de la citation : sa littéralité et son niveau de sens. La citation dans sa forme classique est une forme littérale et explicite, car elle reprend les mots du discours d'autrui, en donnant clairement la référence de ceux-ci. Son opposé serait le plagiat, qui est une forme de reprise du discours d'autrui littérale mais implicite, puisqu'on ne donne pas la référence de l'auteur dont on reprend les mots. À côté de ces formes littérales de reprise des mots d'autrui, les formes non littérales seraient la référence et l'allusion, puisqu'elles ne reprennent pas les mots d'autrui littéralement. La référence, qu'A. Bouillaguet ajoute à la typologie de G. Genette, est explicite dans le sens où elle fait mention du nom de l'ouvrage ou de l'auteur qu'elle cite. En revanche, l'allusion est implicite parce qu'elle cache volontairement son appartenance au discours d'autrui. A. Bouillaguet reprend cette typologie sous forme de tableau :

28 Cf. A. Bouillaguet, « Une typologie de l'emprunt », *Poétique*, n°80, 1989, p. 489-497. A. Bouillaguet s'attache plutôt dans cet article à replacer la citation dans la théorie de l'intertextualité, et à retracer les étapes de la définition de cette notion. Elle consacre finalement que très peu de place à la typologie précise de la citation.

29 Cf. L. Perrin, « Les formes de la citation au style direct, indirect et indirect libre », *Faits de langue*, n°19, 2002, p. 147-157. Dans cet article, L. Perrin entend les différentes formes de discours rapportés comme des citations directes, indirectes et indirectes libres. La citation est donc envisagée uniquement comme un discours rapporté.

30 Cf. partie 1, chapitre 1, p. 13.

31 G. Genette définit cinq types de relations transtextuelles : l'intertextualité est « une relation de coprésence entre deux ou plusieurs textes » et regroupe les formes de la citation, de l'allusion et du plagiat ; la paratextualité est le rapport entre le texte et son paratexte ; la métatextualité est « la relation critique » entre un texte littéraire et un texte critique ; l'architextualité est la relation entre le livre et son code générique (roman, récit, etc.) ; enfin, l'hypertextualité est de manière générale « toute relation unissant un texte B (que j'appellerai hypertexte) à un texte A (que j'appellerai, bien sûr, hypotexte) sur lequel il se greffe d'une manière qui n'est pas celle du commentaire ». Cf. G. Genette, *op. cit.*

<i>Littéralité / Niveau de sens</i>	<i>Explicite</i>	<i>Implicite</i>
<i>Littéral</i>	Citation	Plagiat
<i>Non littéral</i>	Référence	Allusion

La typologie de B. Vouilloux³² propose une autre forme de reprise des mots d'autrui, la réminiscence, qu'il définit comme la reprise littérale des mots d'autrui, mais dont la référence n'est pas donnée car c'est un acte non intentionnel, de l'ordre de l'inconscient, comme des « phénomènes de mémoire culturelle involontaire³³ ». Autrement dit, la réminiscence pourrait s'apparenter au plagiat, si ce n'était sans compter sur cette nouvelle caractéristique de la non-intentionnalité du sujet citant. La typologie de B. Vouilloux se fonde sur trois caractéristiques : la littéralité, l'attribution des paroles rapportées à une autorité (le nom d'auteur) et l'intentionnalité du sujet citant. Pour lui, la citation peut être accompagnée du nom de l'auteur, mais pas toujours. De plus, seule la réminiscence est l'objet d'un sujet non intentionnel. Cependant, le cas de l'allusion peut être discuté. En effet, certains voient l'allusion comme un acte de citation involontaire, dans certains contextes – nous reviendrons sur cette idée plus loin.

Nous reprenons donc ici la typologie d'A. Bouillaguet, à quelques exceptions près. D'abord, nous excluons la forme du plagiat qui n'est pas pertinente pour l'étude de notre corpus. De même, nous excluons la forme de la réminiscence que propose B. Vouilloux, parce qu'elle nous semble difficile à percevoir et à définir – nous préférons faire de la réminiscence une forme inconsciente de l'allusion. Ensuite, nous proposons d'inclure une nouvelle forme de discours d'autrui, le concept. Il n'est généralement pas inclus dans la typologie de la citation, mais il nous semble être une forme de reprise du discours d'autrui, dans le sens où le locuteur utilisant un concept reprend la pensée inhérente à celui-ci. Nous justifierons notre position avec l'exemple du concept de négritude mobilisé dans notre corpus. Nous nous proposons donc d'établir une typologie de la citation comprenant quatre formes d'emprunt : la citation, l'allusion, la référence et le concept.

32 B. Vouilloux, « La citation et ses autres », in M. D. Popelard & A. Wall, *Citer l'autre*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 2005, p. 50.

33 *Ibid.*, p. 49.

1. La citation

Nous entendons *citation* dans sa définition la plus courante, de reprise des mots d'autrui, d'un mot, d'une phrase ou d'un passage d'une autorité. Dans l'usage, on constate que la citation se définit par ses marques typographiques – c'est le « deux points, ouvrez les guillemets » omniprésent des salles de classe. Ces marques typographiques permettent la reconnaissance de la citation à l'écrit. C'est d'abord l'incise qui introduit les paroles rapportées, parfois accompagnée du nom de l'autorité citée. Ensuite, les deux points ouvrent et délèguent la parole à une autre instance énonciative, tandis que les guillemets encadrent cette parole rapportée. Ces marques sont perceptibles à l'écrit, mais à l'oral, seules l'incise et la mention de l'auteur permettent l'identification de la citation. Le changement de voix – pause, variations du débit de paroles, intonation – peut également être un indice du changement de locuteur. En ce sens, la citation est un discours rapporté, discours qui appartient à une autorité qui s'inscrit dans une catégorie particulière, le plus souvent par son statut ou le type de discours dans lequel il s'inscrit (littéraire, historique, philosophique, politique, etc.). Nous parcourons ces différents enjeux de la citation, au regard de notre corpus.

A. Les sources de la citation

Notre étude se centre principalement sur la citation littéraire. Dans notre corpus, la source littéraire principale est celle des auteurs de la négritude. Césaire est l'auteur le plus mobilisé, à côté des deux autres fondateurs de ce mouvement, Senghor et Damas. Ces références sont tout à fait pertinentes dans des discours qui ont pour sujet la traite négrière et l'esclavage, puisque ce sont des auteurs qui ont abordé ces questions dans leurs oeuvres. La notoriété littéraire mais également publique de ces auteurs pousse les politiciens à les citer. Quand il s'agit d'aborder le thème de l'esclavage aujourd'hui, Césaire est presque systématiquement cité. Senghor et Damas le sont moins. Le premier est convoqué par Sarkozy dans le cadre d'un discours au Sénégal. Le second est seulement cité par Taubira, Damas étant le poète le moins « connu » des trois fondateurs du concept de négritude. Là encore, on remarque que la notoriété publique de ces poètes influence leur propension à être cité. Si Taubira, grande lectrice des auteurs de la négritude, peut facilement faire référence à Damas, les autres politiciens de notre corpus mobiliseront exclusivement Césaire – et Senghor dans le cas du discours de Dakar de Sarkozy.

Les sources des citations peuvent cependant être non-littéraires. Ainsi dans notre corpus, les citations sont parfois extraites de corpus politiques. Ce sont principalement les acteurs politiques de l'abolition de l'esclavage et de l'indépendance des colonies qui sont cités. Sarkozy cite par exemple longuement Victor Schœlcher, homme politique français qui est à l'origine de l'abolition de l'esclavage, lors du deuxième décret, le 27 avril 1848. Pau-Langevin cite quant à elle Louis Delgrès, figure abolitionniste de la Guadeloupe, alors que Royal cite une figure de l'indépendantisme congolais, Patrice Lumumba. Elle cite également Martin Luther King, militant des droits civiques des Noirs aux États-Unis. Ces figures ont toutes en commun la lutte pour la liberté des hommes opprimés à cause de leur « race », de l'esclavage à la ségrégation, en passant par la colonisation. Césaire est aussi cité dans notre corpus pour ses discours politiques. Sarkozy cite notamment un extrait de son discours à Fort-de-France lors de la venue d'André Malraux en 1958, alors ministre délégué à la présidence du Conseil. Enfin, plus surprenant peut-être, Elie Wiesel, écrivain et rescapé des camps de concentration, est cité à deux reprises par Pau-Langevin et Taubira. On étudiera plus précisément dans notre troisième partie comment la référence à la Shoah est utilisée dans des discours traitant de l'esclavage, et quels en sont les enjeux.

Enfin, dans notre corpus, le sujet citant puise parfois ses citations dans ses propres productions, orales ou écrites. L. Rosier nomme cette forme de reprise du discours d'autrui l'autocitation, qu'elle définit comme une

mise en scène de son propre discours ou de son opinion, au service d'une argumentation spécifique sur le mode du rappel (*je vous ai dit que*) ou sur le mode performatif (*je vous dis que*).³⁴

Cette forme de citation est d'autant plus argumentative qu'elle aura pour but de créer la cohérence du discours du citant. En effet, dans un discours politique, l'autocitation permet au politique de montrer la cohérence de ses positions politiques. Elle fonctionne sur le « mode du rappel » dans le sens où le discours rapporté fait partie du propre intertexte du sujet citant. Dans notre corpus, Royal mobilise ses propres discours dans le but de démontrer que l'Afrique a toujours eu une place importante dans sa politique. Elle cite ainsi une partie du discours d'ouverture de sa campagne à la présidentielle de 2007, prononcé à Villepinte, le 11 février de la même année :

34 L. Rosier, *op. cit.*, p. 118.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que je parle de l'Afrique. À Villepinte, dans le discours d'ouverture de la campagne présidentielle, ce continent était au cœur de mes préoccupations. *Et à l'époque, je disais déjà* : « Mais de quoi souffre-t-elle l'Afrique ? D'une économie mondiale absolument débridée qui ne laisse aucune chance à des produits agricoles fragiles et incapables de rivaliser avec les politiques de pays bardés d'atouts financiers et technologiques ! »³⁵

Les propositions « ce n'est pas d'aujourd'hui », « et à l'époque, je disais déjà », ainsi que l'utilisation de l'imparfait marquent la continuité de ses discours. De plus, la métaphore « ce continent était au cœur de mes préoccupations » renforce le lien affectif que Royal tisse avec son public depuis le début de son discours – elle commence en effet celui-ci en rappelant son lien avec l'Afrique et le Sénégal, où elle est née. Elle use encore à deux autres reprises de l'autocitation dans ce discours, toujours pour rappeler que l'Afrique fait partie de ses préoccupations de campagne. D'abord, en donnant la référence de deux de ses ouvrages :

Elle était là aussi, l'Afrique, dans l'ouvrage coécrit avec Alain Touraine, *Si la gauche veut des idées*. J'y annonçais : « L'Afrique est notre avenir. Le développement de l'Afrique sera l'oeuvre des Africains » et dans *Femme debout*, écrit avec Françoise Degois.³⁶

Il s'agit pour Royal de placer son propos dans une continuité avec le passé, mais également de se projeter vers l'avenir. Le rappel de son implication dans le cas de l'Afrique par ses propres discours se poursuivra par un rappel des actions concrètes menées pour et avec l'Afrique. Elle cite ensuite une lettre ouverte adressée au ministre de l'Intérieur, qui était alors Sarkozy, à qui elle fait part de son désaccord suite à la loi de 2005 reconnaissant la contribution nationale en faveur des Français rapatriés. Cette loi avait été vivement critiquée parce qu'elle mettait en avant les aspects « positifs » de l'entreprise esclavagiste :

Voici ce que je disais en 2005 au ministre de l'Intérieur à ce sujet :

« La vive réaction de nos compatriotes des Antilles vous a permis de mesurer l'offense faite à la République par la loi adoptée par votre majorité, qui promet une lecture révisionniste de la colonisation et heurte, dans l'Hexagone comme outremer, celles et ceux pour qui l'adhésion à la France ne peut s'inspirer que des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, bafouées hier par le colonialisme et aujourd'hui par les discriminations.

L'honneur de la République, c'est la lucidité d'une histoire partagée dans une France accueillante à tous les siens. »³⁷

Royal prend parti en faveur des opprimés en dénonçant la position du gouvernement. Le statut de la lettre ouverte, mais également celui du livre, rend l'authenticité de ses propos plus fiables

35 Nous soulignons en italique les ajouts faits lors de la prononciation du discours. Le discours écrit met le discours rapporté entre parenthèses. Cf. annexe, p. 138.

36 Cf. annexe, p. 138.

37 Cf. annexe, p. 139.

encore que ses discours. L'autocitation permet donc à Royal de créer un *ethos* de femme politique cohérente dans ses discours, ses opinions et ses valeurs, mais aussi de prouver son engagement continu pour l'Afrique. Ce type de reprise des paroles d'autrui est construit sous la forme du discours direct, mais la citation peut également être construites différemment.

B. Les discours rapportés

Les spécialistes du discours rapporté distinguent quatre formes principales : le discours direct, le discours indirect, le discours indirect libre et le discours direct libre. La citation est une forme de discours rapporté direct. Sous le nom « discours » sont regroupés non seulement les paroles et les écrits, mais aussi les pensées, les croyances et les opinions. Ceux-ci sont « rapportés », c'est-à-dire, comme le rappelle L. Rosier, qu'ils peuvent être cités intégralement, mais aussi résumés, reformulés, évoqués ou interprétés. Elle note d'ailleurs très justement que le choix du mot *citation* plutôt que *discours rapporté* n'est pas anodin :

Dire *citation* est aussi significatif car cela suppose qu'il y a un discours antérieur qu'on va reproduire et dont on va user à des fins argumentatives, discours de longueur variable, qu'on a extrait d'un texte et qu'on recontextualise.³⁸

La citation implique donc forcément la reprise d'un discours rapporté antérieur à son propre discours. Si nous nous attacherons à mener une étude du discours rapporté direct dans notre deuxième partie, nous nous intéresserons ici plus particulièrement au discours indirect. En revanche, nous laisserons de côté le discours indirect libre et le discours direct libre.

Utiliser le discours indirect, c'est en quelque sorte reprendre les mots d'autrui de façon détournée. En effet, ceux-ci sont alors résumés, remodelés dans une nouvelle phrase, un nouveau discours, parfois même réutilisés dans le cadre d'une nouvelle pensée. Ils sont toujours adaptés suivant l'interprétation qu'en fait le citant. D. Maingueneau insiste sur le fait que le discours indirect est affaire de sentiments. À travers ce mode de reprise des paroles d'autrui, le citant « donne une certaine image de lui-même, renvoie à ses positions idéologiques, affectives... personnelles³⁹ ». Le risque permanent et inhérent à la citation devient plus important encore à travers cette forme de discours rapporté : le locuteur s'approprie les mots d'autrui, il les fait siens.

38 L. Rosier, *op. cit.*, p. 112.

39 D. Maingueneau, *L'énonciation en linguistique française* [2e édition], Paris, Hachette Supérieur, 2007, p. 123.

De plus, l'idée reçue souvent attachée au politicien qui citerait un auteur qu'il n'a pas lu est alors contestable. Le risque d'être dévoilé devient plus grand quand il s'agit de reformuler que de citer mots pour mots. L'emploi du discours indirect dans un discours politique est alors presque paradoxal : devoir reformuler une pensée sans se l'approprier, ou du moins sans la dénaturer.

Pour comprendre la subtilité de l'utilisation du discours indirect, nous prendrons pour exemple son emploi dans le discours de Sarkozy (2011) :

Sans Schœlcher, il aurait fallu attendre encore.
On disait qu'il fallait d'abord éduquer les esclaves.
On disait que l'économie des colonies allait s'effondrer.
On disait qu'il fallait indemniser les maîtres.
Schœlcher déclara qu'il fallait décréter l'abolition, sans restriction et sans délai.
Il affirma que l'esclavage était un vice politique aussi bien qu'un vice moral, un attentat au bon sens comme à l'équité et que c'était un crime.
Il affirma que la liberté ne pouvait être vendue. Il proclama qu'il fallait détruire ce préjugé de couleur.
Il dit encore : « il n'y a pas de droit contre le droit ».
Et à ceux qui réclamaient une compensation pour les maîtres il répondait « si la France doit une indemnité elle la doit bien à ceux qui ont souffert autant qu'à ceux qui en ont profité ».⁴⁰

Dans ce passage, Sarkozy invoque de suite l'autorité qu'il va citer : Victor Schœlcher, acteur de l'abolition de 1848. Il utilise deux formes de discours rapportés indirect. La première fonctionne sur le mode du « on-dit ». Sarkozy attribue des paroles à un énonciateur indéfini et générique « on ». L'utilisation de l'imparfait place ces paroles dans le passé, ici plutôt éloigné puisqu'elles font référence au temps de l'esclavage : sa mise en place, son abolition et ses conséquences. Ensuite, Sarkozy rapporte de façon indirecte les paroles de l'autorité qu'il convoque, dans le but de dénoncer ces « on-dit ». La reprise des paroles de Schœlcher permet ainsi à Sarkozy de se placer dans la lignée des abolitionnistes. Les verbes déclaratifs (déclarer, affirmer, proclamer) appuient la force de l'action de Schœlcher, tandis que le vocabulaire axiologique (« vice politique », « vice moral », « attentat au bon sens comme à l'équité », « un crime », « préjugé de couleur ») condamne l'immoralité de l'entreprise esclavagiste. Les passages au discours direct sont attribués eux aussi à Schœlcher, mais aucune référence textuelle n'est donnée par Sarkozy, comme c'est le cas dans les discours politiques. Cette première formule percutante « il n'y a pas de droit contre le droit » est pourtant utilisée en 1835 par Cyrille Bisette – autre figure de l'abolition de l'esclavage en Martinique – dans sa *Revue des colonies*, où il propose un projet de loi pour l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises⁴¹. Cette phrase suit une

40 Cf. annexe, p. 142.

41 Le texte original et sa retranscription sont disponibles sur le site créé par le ministère de la culture sur les

condamnation des réparations possibles faites aux anciens maîtres. Dans l'ouvrage *Victor Schoelcher, abolitionniste et républicain*, A. Girollet attribue pourtant ces paroles à Schoelcher. Il aurait employé ces mots dans un article du *Courrier français* datant du 10 janvier 1847⁴². L'attribution des paroles rapportées est problématique sans la référence. La deuxième citation est tirée du premier rapport de la commission pour l'abolition de l'esclavage, créée par Schoelcher⁴³. Ce rapport a été rédigé par Henri Wallon, le secrétaire de la commission, mais on retient le nom du commanditaire du texte plutôt que celui du rédacteur. Il y pose la question des indemnités, sans toutefois donner une réponse : si les maîtres sont indemnisés, les affranchis doivent l'être aussi. Finalement, si l'attribution des paroles rapportées au discours direct est plutôt discutable, on peut se demander si les paroles rapportées au discours indirect sont réellement fiables. Ces paroles, si elles ne sont pas exactement les mots de Schoelcher, sont néanmoins fidèles à la pensée de l'abolitionniste. Sarkozy cherche à montrer sa filiation avec ce discours, plutôt qu'à retranscrire fidèlement les mots de Schoelcher.

C. Le nom d'auteur

L'analyse que nous venons de mener nous a permis de soulever la question de la référence de la citation, au sens de renvoi au nom de l'autorité citée. Le nom de l'auteur peut accompagner une citation, une allusion, ou apparaître seul. Ainsi, le seul nom de l'auteur devient renvoi à une autorité. Dans notre corpus, cet emploi est largement utilisé parce qu'il permet de raccourcir son propos : on convoque sans citer. Dans notre corpus, on remarque que certaines références sont quasi systématiques, principalement les acteurs de l'abolition de l'esclavage : Victor Schoelcher, Toussaint Louverture, l'abbé Grégoire ou encore Louis Delgrès. D'autres, secondaires, apparaissent dans les discours de commémorations principalement : la Mulâtresse Solitude, Joseph Ignace, l'abbé Raynal, le général Dumas, Anne-Marie Javouhey, Épiphanie Dunod, Cyrille Bissette, Gaston Monnerville, Félix Éboué. Les auteurs des Lumières sont également convoqués : Montesquieu, Voltaire, Rousseau. Royal préfère quant à elle faire référence à des acteurs contemporains – artistes et militants politiques – de la lutte pour l'égalité des africains : Luiz Inácio Lula da Silva, Aminata Traoré, Tiken Jah Fakoly, Didier Awadi, Elie

abolitions : <http://lesabolitions.culture.fr/les-engagements-abolitionnistes/le-courant-abolitionniste-francais-deuxieme-mouvement-1820-1848/le-precedent-britannique/revue-des-colonies.html>.

42 Nous n'avons pas pu consulter ce texte.

43 Le texte est également disponible sur le site du ministère sur les abolitions : <http://lesabolitions.culture.fr/le-temps-de-labolition/les-travaux-de-la-commission.html#documents>.

Domota, Cheikh Anta Diop et Joseph Ki-Zerbo. Tous cherchent à mobiliser les références nécessaires à leur discours : les acteurs de l'abolition de l'esclavage dans le discours commémoratif, les acteurs actuels de la cause des africains pour le discours politique.

Le nom de l'auteur cité est quasiment toujours présent dans le discours politique. C'est ce qui rend l'identification de la citation immédiatement possible à l'oral. Le nom de l'auteur peut cependant ne pas être mentionné, ce qui rend l'identification plus problématique. Par exemple, à la fin de son discours, Sarkozy (2011) cite un poème qu'il attribue à « un poète africain ». Comment aborder cette référence et trouver sa paternité ? La première hypothèse serait que le poète n'est pas identifié, comme c'est souvent le cas avec les poèmes africains qui ont été retranscrits de l'oral. Une autre hypothèse serait qu'il omet délibérément de donner le nom du poète, parce que le poème lui-même donne sa référence, par sa popularité. On peut penser que c'est un poème d'un auteur de la négritude, mieux encore de Césaire, qu'il cite à deux reprises dans ce discours. Cependant, qui ne connaît pas les auteurs de la négritude, a fort peu de chance d'identifier la référence. Ce dont nous sommes sûrs, c'est bien que Sarkozy délègue ici la parole à une autorité, anonyme mais pourtant identifiable par son statut de poète. La formule « Un poète africain a écrit : " [...] " » relève du phénomène de sur-énonciation. C'est le producteur réel des paroles rapportées qui est mis en avant et non le producteur du discours, qui se retrouve en position de sous-énonciateur. L. Rosier définit ce choix argumentatif comme une « métonymie énonciative⁴⁴ » :

Le discours citant est légitimé par un renvoi à un énonciateur stéréotypé qui est moins là pour lui-même que pour la catégorie qu'il représente et son discours correspondant.

L'article indéfini « un » aurait dans ce cas précis une fonction de généralisation. Sarkozy masque l'identité du poète volontairement. Cette « imprécision renvoie le récepteur à son ignorance [...], ou aux ressources de sa mémoire discursive⁴⁵ ».

Après quelques recherches, nous avons pu identifier le poème que cite Sarkozy. Il a été composé par Sikhé Camara⁴⁶. L'auteur guinéen est peu connu, hormis des spécialistes de la littérature africaine. Le choix de taire le nom de l'auteur peut alors se comprendre comme le désir de mettre en avant le poème lui-même, qui exhorte à ne pas oublier les souffrances de

44 L. Rosier, *op. cit.*, p. 42. Même référence pour la citation suivante.

45 J. Authier-Revuz, « Aux risques de l'allusion », M. Murat (éd.), *L'allusion dans la littérature*, Paris, Presses de l'Université de Paris - Sorbonne, 2000. p. 215.

46 S. Camara, « J'ai de la mémoire », *Poèmes de combat et de vérité*, Honfleur/Paris, Pierre Jean Oswald, 1967. Le poème n'est pas retranscrit en entier, Sarkozy se permet de nombreuses coupes, même à l'intérieur des strophes.

l'esclavage. Sarkozy incite à l'élaboration et à la transmission de la mémoire de l'esclavage, à travers un poète africain, légitime dans son propos. Les derniers vers du poème « Ma mémoire / Qui juge / Qui condamne / Ne pardonne pas » permettent à Sarkozy de dénoncer l'esclavage à travers les mots du poète, tout en légitimant son propos, et montre sa culture des textes des auteurs africains. La reprise des paroles d'autrui peut donc se faire de façon volontairement cachée. La forme de l'allusion est la forme de citation la moins évidente à déceler dans un discours, précisément parce que le sujet citant choisit de ne pas donner toutes les clés de la citation.

2. L'allusion et la référence

L'allusion est une forme de reprise du discours d'autrui difficile à cerner, qui joue avec son récepteur – c'est l'étymologie même du mot *alludere*. Pour J. Authier-Revuz, c'est un jeu du langage, qui relève de la modalité autonymique, « envisagée comme affleurement énonciatif de l'autre du langage dans lequel joue, *entre autres* mais non exclusivement "le langage des autres"⁴⁷ ». Pour W. Rapak, c'est un jeu du silence. Le locuteur joue avec les mots d'autrui, en camouflant la référence de l'intertexte utilisé ; il dit sans dire. Le mot *allusion* est aujourd'hui communément employé dans des expressions du type « faire allusion à », pour marquer le fait qu'on parle indirectement de quelque chose ou de quelqu'un. L'allusion est une figure du détour, qui joue sur l'évocation et stimule la mémoire de son récepteur. Elle est de plus en plus étudiée ces dernières années. Certains ont essayé de faire une typologie de l'allusion pour rendre compte de sa complexité. Nous retiendrons de la typologie de W. Rapak⁴⁸ la distinction des effets de l'allusion qu'il établit. L'allusion aurait soit un effet sémantique dans une partie du discours (allusion biblique, historique, littéraire etc.), ou un effet structurant au niveau du discours complet (parodie, travestissement, réminiscence, etc.). Cette distinction correspond à celle de la forme même de l'allusion, qui peut être soit une forme de l'intertextualité, soit une figure de rhétorique.

L'allusion comme figure de rhétorique est une façon de « dire une chose avec l'intention d'en faire entendre une autre⁴⁹ ». C'est par exemple le cas de la parodie, qui détourne un modèle déjà existant pour le ridiculiser. Pour notre étude, nous privilégierons cependant l'allusion

47 J. Authier-Revuz, « Aux risques de l'allusion », *op. cit.*, p. 212.

48 W. Rapak, « Entre langage et silence – discours allusif », in J. Lajarrige et C. Moncelet (dir.), *L'allusion en poésie*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2002, p. 58-59.

49 H. Morier, *Dictionnaire de poétique et de rhétorique* [5e édition], Paris, Presses universitaires de France, 1998.

comme forme de l'intertextualité. Dans ce cas, on la considère comme allusion à un intertexte. Comme la citation, elle est liée à un texte antérieur, et entretient une relation dialogique avec celui-ci. C. Perelman⁵⁰ définit l'allusion – et la citation – comme une figure de « communion », qui crée un lien avec l'auditoire. L'allusion a donc une valeur illocutoire. La réception de l'allusion est d'autant plus importante, qu'elle a besoin d'être reconnue pour fonctionner. L'interprétation de l'allusion est difficile parce qu'elle est polysémique. Les lecteurs peuvent avoir des interprétations différentes, ce qui fait de l'allusion une forme de citation approximative et risquée. Comme le note J. Authier-Revuz⁵¹, le risque de l'allusion est double. Pour l'énonciateur, il s'agit du risque qu'elle ne soit pas reconnue par le destinataire (« risque choisi »). Le risque pour le récepteur est de voir des allusions que l'auteur n'a pas choisi de montrer (« risque subi »). Cette réflexion pose la question de l'intentionnalité de l'allusion. Nous avons défini la citation comme un acte conscient et explicite de reprise du discours d'autrui, mais le cas de l'allusion devient plus discutable. La reprise du discours se fait de façon détournée, en masquant volontairement la référence. Mais certains soutiennent que l'allusion peut être inconsciente dans certains cas. Définissant la citation comme un acte d'un sujet parlant intentionnel, nous pensons néanmoins que l'allusion involontaire est possible. De même, J. Authier-Revuz rappelle que Lacan, dans sa relecture de Freud, considère le discours comme le lieu d'une « polyphonie non intentionnelle⁵² ». Le locuteur n'est pas entièrement maître de son discours. A. Pizzorusso parle d'« allusions subliminales qui se produisent lorsque l'auteur subit l'emprise d'une culture, d'une tradition (littéraire et non littéraire), dont il participe en quelque sorte mais dont il oublie les assises⁵³ ». Nous prendrons ici le « risque » de proposer l'interprétation d'une allusion dans les discours de notre corpus.

A. De l'allusion à la référence littéraire

Nous proposons de voir dans les discours du corpus une allusion à un passage du *Cahier d'un retour au pays natal* de Césaire :

J'entends de la cale monter les malédictions enchaînées, les hoquettements des mourants, le bruit d'un qu'on jette à la mer... les abois d'une femme en gésine... des raclements d'ongles cherchant des gorges... des ricanements de fouet... des farfouillis de vermine parmi des

50 C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation : la nouvelle rhétorique* [5e édition], Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2000, p. 239.

51 J. Authier-Revuz, « Aux risques de l'allusion », *op. cit.*, p. 225.

52 J. Authier-Revuz, « Hétérogénéité(s) énonciative(s) », *op. cit.*, p. 101.

53 A. Pizzorusso, « Considérations sur la notion d'allusion », in M. Murat, *op. cit.*, p. 22.

Ce passage serait repris dans notre corpus sous la forme d'allusion par la référence métonymique à la cale du bateau négrier. D'abord, chez Taubira (1998) :

Ils [les cahiers de navigateurs] ignorent l'effroi de l'entassement à fond de cale. Ils gomment les râles d'esclaves jetés, lestés, par-dessus bord.⁵⁵

Certes, la référence à la cale du bateau négrier est historique ; c'était le moyen de transport des esclaves du continent africain jusqu'aux colonies. Cependant, plusieurs raisons nous poussent à voir dans ce passage du discours de Taubira une allusion au *Cahier* de Césaire. D'abord, parce que les vers de Césaire que nous venons de citer sont présents dans trois des discours du corpus. C'est un des passages les plus connus du *Cahier*. Ensuite, même si Taubira ne cite pas ce passage du *Cahier* de Césaire dans son discours, il peut consciemment ou inconsciemment l'avoir influencée. Nous adhérons ainsi à l'hypothèse de « l'allusion subliminale » d'A. Pizzorusso. Taubira connaît l'oeuvre de Césaire et elle en est certainement très imprégnée. Enfin, les images employées par Taubira sont similaires à celles de Césaire. Sa description de la cale suppose cet « entassement » que peint Césaire. Les « râles » des esclaves qu'on jette à la mer font écho « aux hoquettements des mourants », au « bruit d'un qu'on jette à la mer ». Chez Sarkozy (2011), l'allusion aux vers de Césaire fonctionne à partir de l'adjectif « enchaînés » :

Et au cri des mères africaines auxquelles on arrachait leurs enfants répondait en écho celui des esclaves enchaînés auxquels on avait arraché même le souvenir de l'amour maternel.⁵⁶

L'allusion est ici plus discutable, nous en convenons. Néanmoins, il nous semble que « les esclaves enchaînés » font ici référence aux « malédictions enchaînées » du texte de Césaire. L'allusion serait ici explicative, puisque Sarkozy cite immédiatement après le passage du *Cahier*. L'image césairienne serait explicitée pour le lecteur avant même de l'avoir entendue. Nous touchons ici aux limites de l'allusion. Cependant, cette analyse permet de questionner les différences entre allusion et référence. Dans les autres discours, on trouve également des mentions de la cale du bateau négrier, ainsi que des chaînes des esclaves. Peut-on pour autant en faire des allusions au *Cahier* de Césaire ? Il nous semble que ce passage aujourd'hui célèbre et largement connu peut être perçu par l'allocutaire comme une allusion, et que cette allusion

54 A. Césaire, *Cahier d'un retour au pays natal* [1939], Paris, Présence africaine, 2004, p. 39.

55 Cf. annexe, p. 132.

56 Cf. annexe, p. 141.

devient alors une référence au poème de Césaire. Ce passage fait autorité. Parler de la cale du bateau négrier évoquerait tout de suite les vers du *Cahier* pour un spécialiste de Césaire – c'est peut-être plus difficile pour un public de non-spécialistes, bien qu'un public antillais ou africain puisse percevoir la référence littéraire au *Cahier* de Césaire.

B. La référence détournée : la malédiction de Cham

Nous l'avons vu, la limite entre l'allusion et la référence est faible et tient principalement au niveau de sens de la citation. La référence, définie comme « l'action de renvoyer à une autorité », est explicite. Elle peut non seulement renvoyer à une personne, mais également à un texte, ou un passage d'une œuvre, comme nous venons de le voir. Si nous pouvons douter de l'authenticité d'une allusion, la référence est en général gage de véracité. Dans notre corpus, on trouve ce type de citation, par la référence à un épisode de la Bible. À travers cet exemple, nous voulons montrer qu'une référence, bien qu'elle soit explicite, peut être détournée quand elle est reprise par autrui.

Au XVII^{ème} siècle, l'esclavage trouvait sa justification dans un récit biblique : la malédiction de Cham. Dans la Genèse, Noé, après le Déluge, devient agriculteur et cultive la vigne. Un soir, en rentrant enivré dans sa tente, son fils Cham est témoin de sa nudité. Celui-ci rapporte l'événement à ses frères, Sem et Japhet, qui couvrent alors leur père d'un manteau, en détournant quant à eux les yeux de sa nudité. Le lendemain, Noé apprenant les faits condamne la lignée de Cham à l'esclavage. Dans la Bible, voir la nudité de quelqu'un s'apparente à un cas d'inceste. En voyant son père nu, Cham aurait donc ruiné la réputation de celui-ci. La malédiction est en réalité jetée non sur Cham lui-même, mais sur sa descendance. Cette référence biblique a été reprise par les esclavagistes pour justifier leurs actes. Les peuples d'Afrique Hamitique seraient les descendants de la lignée de Cham, et donc voués à être les esclaves des peuples descendants des lignées de Sem et Japhet – le Moyen-Orient et l'Europe d'aujourd'hui. L'esclavage des peuples noirs par les européens serait donc inscrit dans la Bible. Les abolitionnistes reprendront eux aussi cette référence, cette fois-ci dans le but de montrer que rien dans ce passage de la Bible ne justifie l'esclavage, et qu'il ne s'agit que d'extrapolations. Nous avons donc trois niveaux de compréhension de la référence : celui de la Bible, celui des esclavagistes et celui des abolitionnistes. La circulation de la référence entraîne alors forcément sa déformation et sa contestation.

Dans les discours du corpus, on trouve la référence à la malédiction de Cham chez Taubira. La référence à cet épisode a pour but de discréditer la justification de l'esclavage :

Elle [l'entreprise esclavagiste] fut rapidement justifiée : elle relevait de la mission civilisatrice, visait à sauver des êtres sans âme, cherchait à assurer le rachat de certains. Elle était légitimée par la prétendue malédiction de Cham.⁵⁷

Dans cette dernière phrase, Taubira dénonce la légitimation de l'esclavage par cette référence biblique, et se place ainsi dans la lignée du point de vue des abolitionnistes. Le ton ironique qu'elle utilise, grâce à l'adjectif « prétendue », condamne d'autant plus la justification des esclavagistes, qu'elle paraît complètement en décalage avec la société d'aujourd'hui. On s'aperçoit alors que la reprise des mots d'autrui est problématique, car elle pose la question de l'appropriation. L'interprétation du lecteur peut transformer ce que l'auteur a voulu dire. Nous concluons cette partie sur une réflexion plus générale sur la réappropriation d'une pensée d'autrui.

3. Le concept

Nous nous sommes intéressés jusqu'à présent à la reprise « restreinte » des mots d'autrui, un mot, une phrase ou un passage plus large. Il nous semble cependant qu'on peut reprendre les mots d'autrui d'une manière plus générale, notamment en reproduisant sa pensée. Un auteur s'inspire souvent, pour ne pas dire toujours, de la pensée d'un autre auteur. Nous proposons donc dans la typologie de la citation, la forme du concept comme reprise d'une pensée d'un auteur. Le concept est généralement défini comme « la faculté de se représenter une chose concrète ou abstraite ». A. Pizzorusso remarque très justement que

le sens d'un mot et la portée d'un concept qu'il désigne se déterminent par rapport à des pratiques qui se modifient ou se transforment dans le temps et dans la pluralité des situations et des contextes.⁵⁸

Autrement dit, un concept est forcément empreint des interprétations des uns et des autres. Nous prendrons l'exemple du concept de négritude, cité par Royal, pour montrer comment un locuteur peut utiliser la pensée d'autrui dans son discours.

57 Cf. annexe, p. 134.

58 A. Pizzorusso, *op. cit.*, p. 13.

Le concept de négritude a été élaboré par les auteurs dits justement « de la négritude », à savoir Césaire, Senghor et Damas. Le mot apparaît pour la première fois dans un article que Césaire a écrit pour le journal *L'Étudiant noir* en 1935, intitulé « Nègreries ». Ce journal, créé cette même année par Césaire et Senghor, a pour but de soulever des questions identitaires et culturelles sur les peuples noirs :

on [Césaire et Senghor] s'est formé ensemble, au fur et à mesure, jusqu'au jour où nous nous sommes posé une première question essentielle : « Qui suis-je ? qui sommes-nous ? que sommes-nous dans le monde blanc ? »⁵⁹

Il s'agit donc pour ces auteurs de retrouver leur identité noire et de rejeter l'assimilation de la France. D'abord, en rassemblant antillais et africains en une seule race noire, qui partage le même patrimoine culturel des civilisations africaines. Puis, en condamnant l'Occident et le colonialisme. En réalité, ce concept n'est pas immédiatement revendiqué par ces auteurs. L. Kesteloot explique que ce terme

désigne un vécu et non une théorie. Ce n'est qu'après 1948 et la préface de Jean-Paul Sartre à *l'Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française* de Senghor, que l'on va tenter d'élaborer la négritude en tant que concept, et, plus tard, en tant qu'idéologie.⁶⁰

Les auteurs eux-mêmes définissent le concept de négritude différemment, et leurs définitions évolueront au fil des années. Ils utilisent ce terme dans certains de leurs poèmes. Il apparaît d'abord à plusieurs reprises dans le *Cahier* de Césaire, mais prend là encore des sens différents. Il peut désigner la couleur de peau noire : « Son nez qui semblait une péninsule en dérade et sa négritude même qui se décolorait sous l'action d'une inlassable mégie⁶¹ », ou de manière plus générale la race : « Haïti où la négritude se mit debout pour la première fois et dit qu'elle croyait à son humanité⁶² ». La négritude peut aussi être une revendication :

ma négritude n'est pas une pierre, sa surdité ruée contre la clameur du jour
ma négritude n'est pas une taie d'eau morte sur l'oeil mort de la terre
ma négritude n'est ni une tour ni une cathédrale⁶³

59 A. Césaire, *Nègre je suis, nègre je resterai. Entretiens avec Françoise Vergès*, Paris, Albin Michel, 2006, p. 23.

60 L. Kesteloot, *Histoire de la littérature négro-africaine*, Paris, Karthala-AUF, 2001, p. 105.

61 A. Césaire, *Cahier*, *op. cit.*, p. 40. Exemples relevés par L. Kesteloot, *ibid.*, p. 108.

62 *Ibid.*, p. 24. Ce passage du *Cahier* est repris par V. Lurel lors de son discours pour l'inauguration du mémorial ACTe, le 10 mai 2015 : « Vous me permettrez de remercier tout particulièrement le président de la République d'Haïti, son excellence Michel Joseph Martelly, dont le pays vit pour la première fois en 1793 et en 1804, "la négritude se mettre debout" ». Le discours est disponible à cette adresse : <http://www.memorial-acte.fr/presse-i-medias.html>.

63 *Ibid.*, p. 46-47.

Ce concept, pourtant culturel au début, deviendra très vite chez Césaire une arme politique. D. Combe propose de voir non un concept, mais une image de la négritude, qui surgirait par la forme poétique du *Cahier*⁶⁴. De plus, si Senghor revendiquera le terme de négritude dans tous ses écrits, Césaire s'en démarquera :

On a beaucoup parlé de la Négritude. Il n'y a jamais eu, pour ma part, d'intention de faire un traité de la Négritude. La Négritude n'a jamais été pour moi un concept philosophique. [...] la Négritude c'était pour nous une réaction contre tout cela [l'assimilation] : d'abord l'affirmation de nous-mêmes, le retour à notre propre identité, la découverte de notre propre « moi ». Ce n'était pas du tout une théorie raciste inversée. La Négritude c'était pour moi une grille de lecture de la Martinique [...].⁶⁵

Le but de Césaire a toujours été l'indépendance des Martiniquais, leur faire prendre conscience de leur passé avec l'Afrique. Césaire répond également à la critique souvent faite sur le terme de « négritude », qualifié de « racisme à rebours ». Ce terme n'est donc pas neutre, et il est le sujet de multiples définitions et redéfinitions.

Dans notre corpus, Royal est la seule à reprendre ce concept. Son discours prône la diversité et l'importance de la culture africaine. L'emploi du concept de négritude se justifie facilement, puisqu'il part d'une revendication culturelle. En réalité, Royal utilise ce concept dans un but purement argumentatif. Elle le cite juste après avoir repris la phrase polémique de Sarkozy (2007) : « l'Homme africain n'est pas entré dans l'Histoire ». Après s'être excusée pour ces paroles auprès du peuple africain, elle cite Senghor, Césaire et le concept de négritude :

Et ce que Léopold Sédar Senghor et Aimé Césaire ont magistralement accompli avec le concept « négritude », vous l'avez poursuivi avec le mot « Afrique », cet étendard d'une dignité reconquise.⁶⁶

Royal reprend le concept de négritude afin de discréditer la thèse de Sarkozy, de montrer que l'Afrique a bien une histoire qui lui est propre, et que poètes, historiens et ethnologues s'attachent à la reconstruire. Elle reformule également le concept de négritude et fait du mot « Afrique » un étendard, celui « d'une dignité reconquise ». Ce concept est donc pour elle un symbole politique d'affirmation de la culture et de l'histoire africaines. Le concept de négritude n'est pas mobilisé dans les autres discours du corpus parce qu'ils ne s'attachent pas à montrer la particularité de la culture africaine. Les discours commémoratifs cherchent plutôt à retracer les étapes de l'abolition

64 D. Combe, *Aimé Césaire, Cahier d'un retour au pays natal*, [1993], Paris, Presses universitaires de France, 2014.

65 *Ibid.*, p. 35-36, cité par D. Delas, *Aimé Césaire*, Paris, Hachette supérieur, 1991, p. 36.

66 Cf. annexe, p. 140.

de l'esclavage, alors que les discours de Taubira ont pour but de dénoncer l'esclavage et de nommer son crime.

Cette typologie nous a permis de comprendre la complexité des formes de la citation, et la difficulté pour les manier. La citation, sous toutes ses formes, est bien un moyen argumentatif du discours. Le sujet citant a le choix de montrer clairement ou non qu'il cite les paroles d'autrui. Il a le pouvoir de se les approprier, de les utiliser dans un but qui sert son discours. La citation « classique » est la forme la plus utilisée dans les discours politiques de notre corpus. Cependant, la référence à une autorité est également très utilisée dans les discours commémoratifs, parce qu'elle permet de citer le plus exhaustivement possible tous les acteurs de l'abolition de l'esclavage. Le nom de l'autorité citée fait alors référence à ses actions historiques et abolitionnistes. En revanche, la forme de l'allusion est peu utilisée dans les discours du corpus, parce que c'est la forme de citation la plus difficile à manier. Enfin, nous avons vu qu'on pouvait également s'approprier la pensée d'autrui par la forme du concept. Nous retiendrons de nos analyses des discours du corpus que la citation est toujours utilisée avec une intention du sujet citant. Si cette intention est différente selon le locuteur, il est néanmoins possible de dégager des fonctions plus générales de la citation. Nous essayerons dans ce troisième chapitre de rendre compte des principales fonctions de la reprise des mots d'autrui dans un discours politique.

III. Les enjeux de la citation dans le discours politique

Nous définirons le discours politique, à la suite de C. Le Bart, comme « le discours produit par les hommes (et les femmes !) "politiques"⁶⁷ ». Nous excluons ainsi les discours politiques que peut tenir tout un chacun, en privé ou en public, car nous privilégions l'étude du discours politique comme une parole rhétorique et argumentative⁶⁸, construite dans un but déterminé. Le politicien doit convaincre son public que les idées qu'il propose sont la meilleure réponse aux problèmes de l'État. Pour convaincre, il faut que le discours soit organisé. Cette organisation repose sur des stratégies argumentatives, et la citation est l'une d'entre elles. Le discours politique n'est donc pas « improvisé », ou très rarement, parce qu'il est motivé par l'intention de son énonciateur. La parole politique est une parole rhétorique, un instrument du langage. À ce titre, elle est d'ailleurs souvent jugée manipulatrice, perpétrant le vieux stéréotype de la rhétorique comme l'art de la manipulation. Cette image persiste d'autant plus qu'aujourd'hui une nouvelle contrainte rentre en jeu dans l'élaboration du discours politique : les médias. En effet, le discours politique a profondément changé par la médiatisation dont il est l'objet. Sa construction doit s'adapter au mode de la communication médiatique. Un discours télévisé devra par exemple respecter les contraintes de rapidité de la télévision. L'accent sera alors mis sur l'orateur plutôt que sur le contenu de son discours. Il s'agira de construire un *ethos* capable de susciter l'adhésion de l'auditoire, dans un délai écourté. J. M. Cotteret⁶⁹ remarque d'ailleurs que la « rhétorique visuelle » repose bien plus sur les sentiments que sur la raison.

La citation, en tant que moyen argumentatif du discours, se retrouve mêlée à ce maelstrom rhétorico-médiatique bien malgré elle. De fait, son utilisation au sein d'un discours politique doit être questionnée – rappelons que l'étude de la pratique institutionnelle de la citation est une des pistes de réflexion soulevées par Compagnon. La citation peut avoir bien évidemment plusieurs fonctions selon le discours dans lequel elle est employée, cependant nous en retiendrons trois qui nous semble être récurrentes dans le discours politique. Premièrement, une fonction de légitimation du politique et de son discours, par la mobilisation des références attendues. Deuxièmement, une fonction émotionnelle, visant à créer un lien avec l'auditoire. Enfin troisièmement, une fonction argumentative, inhérente à tout le discours et qui de manière générale cherche à persuader l'auditoire – nous traiterons cette dernière fonction dans notre

67 C. Le Bart, *Le discours politique*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 1998, p. 6.

68 Voir R. Amossy, *L'argumentation...*, *op. cit.*

69 J. M. Cotteret, *La magie du discours. Précis de rhétorique audiovisuelle*, Paris, Éditions Michalon, 2000.

deuxième partie.

1. La visée politique : légitimer un discours

La citation permet de légitimer à la fois l'homme politique et son discours. L'homme politique, parce que la citation lui permet de s'ériger en homme de lettres, en « grand écrivain contrarié et grand relecteur de classiques⁷⁰ » pour reprendre les mots de C. Le Bart. S. Olivesi définit ce phénomène comme une « logique de légitimation » du discours, où il s'agit de « manifester une culture de nature à rendre légitime à la fois le discours et celui qui le tient⁷¹ ». Dans notre corpus, cette culture se manifeste à travers des références aux événements et aux acteurs de l'histoire de l'esclavage, mais aussi par la reprise des textes des poètes qui puisent leur matière dans cette histoire. La connaissance de ces faits et de ces auteurs permet assurément au politicien de légitimer son discours sur ce sujet. La légitimation est également renforcée par l'autorité des sujets cités. Ainsi, les auteurs de la négritude sont privilégiés dans un discours sur l'esclavage, et quasi-inévitable à l'heure actuelle.

Dans le discours de Dakar, Sarkozy emploie la citation comme un moyen de légitimation en mobilisant l'autorité de Senghor, poète et premier président sénégalais. De fait, la citation acquiert un pouvoir quasi symbolique et crée un lien privilégié avec l'auditoire, les Sénégalais étant très attachés à la figure de Senghor. Il est intéressant de remarquer que les citations du poète sont choisies soit pour mettre en valeur l'Afrique, soit pour montrer le lien qui unit l'Afrique et la France. Sarkozy cite d'abord Senghor pour reconnaître l'importance de l'art africain :

L'art moderne doit presque tout à l'Afrique. L'influence de l'Afrique a contribué à changer non seulement l'idée de la beauté, non seulement le sens du rythme, de la musique, de la danse, mais même dit Senghor, la manière de marcher ou de rire du monde du XX^e siècle.⁷²

Mais le politicien cite surtout le poète sénégalais pour appuyer l'argument principal de son discours, qui est de créer une alliance entre la France et l'Afrique :

70 C. Le Bart, *op. cit.*, p. 37.

71 S. Olivesi, *Référence, déférence, une sociologie de la citation*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 40. Nous tenons à préciser que l'étude de S. Olivesi porte sur les logiques citationnelles dans les discours scientifiques en sciences humaines. Il nous semble néanmoins que ses réflexions peuvent être adaptées à d'autres champs d'étude, comme le discours politique.

72 Cf. annexe, p. 136.

Écoutez plutôt, jeunes d'Afrique, la grande voix du Président Senghor qui chercha toute sa vie à réconcilier les héritages et les cultures au croisement desquels les hasards et les tragédies de l'histoire avaient placé l'Afrique.

Il disait, lui l'enfant de Joal, qui avait été bercé par les rhapsodies des griots, il disait : « nous sommes des métis culturels, et si nous sentons en nègres, nous nous exprimons en français, parce que le français est une langue à vocation universelle, que notre message s'adresse aussi aux français et aux autres hommes ».

Il disait aussi : « le français nous a fait don de ses mots abstraits – si rares dans nos langues maternelles. Chez nous les mots sont naturellement nimbés d'un halo de sève et de sang ; les mots du français eux rayonnent de mille feux, comme des diamants. Des fusées qui éclairent notre nuit ».

Ainsi parlait Léopold Senghor qui fait honneur à tout ce que l'humanité comprend d'intelligence. Ce grand poète et ce grand africain voulait que l'Afrique se mît à parler à toute l'humanité et lui écrivait en français des poèmes pour tous les hommes.⁷³

On constate dans cet exemple que les formules bienveillantes et superlatives qui décrivent Senghor traduisent le désir du politicien de séduire son auditoire : « Écoutez plutôt [...] la grande voix du Président Senghor », « Léopold Senghor qui fait honneur à tout ce que l'humanité comprend d'intelligence », « ce grand poète et ce grand africain ». De plus, les extraits cités permettent de créer une proximité entre Africains et Français. Sarkozy a en effet choisi des citations de Senghor qui montrent que le poète écrivait en français pour la beauté de cette langue, mais également parce qu'il la considérait comme plus accessible par rapport aux langues africaines. En cela, le discours de Sarkozy est assez paradoxal si on garde à l'esprit que le but de ce discours est de créer une alliance politique entre le Sénégal et la France. L'éloge de la langue française atténué ici pourtant l'éloge de l'art africain que Sarkozy faisait plus tôt dans son discours.

La légitimité du discours se construit donc autour d'une autorité, et dans le cas de la citation de celle du sujet cité. Mais ce n'est pas seulement la personne physique qui peut faire autorité, ce sont également ses mots. Quand le politicien utilise les mots d'autrui, il choisit de situer son discours dans la lignée ou non de cette autorité, parce que « citer, ce n'est pas simplement mentionner, c'est aussi prendre position relationnellement par l'instauration d'un rapport à ce que l'on cite⁷⁴ ». Dans notre corpus, la citation est toujours un moyen de montrer son adhésion à l'opinion de l'autorité citée. La citation permet donc la légitimation du propos du politicien par les mots d'autrui. Pour illustrer cela, nous prendrons pour exemple une citation du *Discours sur le colonialisme* de Césaire dans le discours de Pau-Langevin (10 mai), qui montre comment la politicienne s'inscrit dans la lignée de l'autorité qu'elle cite :

73 Cf. annexe, p. 137.

74 S. Olivesi, *op. cit.*, p. 10.

Aucune nation n'est exempte de regrets lorsqu'elle se retourne sur son Histoire. Les sociétés humaines préfèrent célébrer les événements qui sont à leur gloire. Le désir est toujours grand d'enterrer ce que nous voudrions n'avoir jamais vu le jour. Mais, comme nous en avertissait Aimé Césaire : « Une civilisation qui s'avère incapable de résoudre les problèmes que suscite son fonctionnement est une civilisation décadente. Une civilisation qui choisit de fermer les yeux à ses problèmes les plus cruciaux est une civilisation atteinte. Une civilisation qui ruse avec ses principes est une civilisation moribonde. » Ces paroles d'Aimé Césaire conservent toute leur actualité et toute leur force de vérité. Nous pensons, à sa suite, que la grandeur d'une nation se mesure au courage dont elle fait preuve pour se retourner sur son Histoire. Toute son Histoire.⁷⁵

Le propos de Pau-Langevin est ici de rappeler l'implication de la France dans l'entreprise esclavagiste. La dénonciation de cette implication se fait en revanche non pas par les mots de la politicienne, mais par ceux du poète convoqué, Césaire. En effet, on remarque que les trois premières phrases du passage introduisent l'argument du discours, les parts d'ombre du passé de la France qu'il s'agit de révéler. La France n'est pourtant pas nommée comme telle par Pau-Langevin, elle choisit le nom général de « nation », ou le groupe nominal « les sociétés humaines », généralisant ainsi son propos à tous les pays. Césaire non plus n'identifie pas clairement la « civilisation » dont il parle, même si dans les deux cas le lecteur/auditeur sait qu'ils font référence à la France. Si Pau-Langevin introduit son argument de façon plutôt générale et neutre, la citation de Césaire casse pourtant le rythme du discours, qui devient plus véhément, grâce aux paroles rapportées du poète martiniquais. D'abord, grâce à la conjonction de coordination « mais », placée en début de phrase, qui marque le changement de ton. Ensuite, par le rythme propre des mots de Césaire, modèle d'une parole véhémence⁷⁶ et qui marque la dénonciation. Ces mots sont les premiers du *Discours sur le colonialisme*, qui débute par une attaque brutale et insistante contre la civilisation européenne, qui se traduit dans le style par un rythme répétitif avec l'anaphore « une civilisation », et le parallélisme de construction « une civilisation qui [...] est une civilisation ». La dénonciation de l'implication française est ainsi martelée. Cependant, il ne s'agit pas totalement de la même dénonciation dans l'oeuvre de Césaire et dans le discours de Pau-Langevin. En effet, le début du *Discours* s'inscrit dans le contexte post loi de départementalisation des anciennes colonies françaises, et s'attache plutôt à dénoncer l'action de la France envers ses départements d'Outre-mer⁷⁷. Pour Pau-Langevin, il

75 Cf. annexe, p. 144.

76 G. Molinié définit la véhémence comme « une des qualités du style : c'est un des principaux moyens de l'ornement. Elle désigne la force qui émane du discours, créant l'impression de l'énergie, et destinée à toucher les auditeurs. », in *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Librairie générale française, 1992. La parole véhémence est construite dans le but d'émouvoir le destinataire et d'entraîner son adhésion au discours.

77 Césaire écrit ce pamphlet en 1950, quatre ans après le vote de la loi de départementalisation des colonies françaises, pour laquelle il est à l'origine. Cependant, cette loi n'a pas tenu ses promesses pour Césaire, et les

s'agit plutôt de dénoncer le silence autour de l'implication de la France dans la traite négrière et la colonisation. Mais tous deux abordent les mêmes problématiques et ont à cœur de dénoncer les incohérences et les erreurs de la France. C'est donc dans cette optique là que Pau-Langevin inscrit son discours « à la suite » de celui du poète martiniquais. On remarquera que la politicienne choisit un passage rapporté marqué par les émotions vives du sujet citant. Il semble que ce phénomène soit récurrent dans notre corpus, faisant de la fonction émotionnelle une des caractéristiques de la citation.

2. La visée rhétorique : l'appel aux sentiments

Le discours politique fait appel aux sentiments et la citation peut être un moyen rhétorique privilégié par l'orateur pour persuader son auditoire. La citation, en plus de faire entendre une autorité, a le pouvoir de susciter des émotions :

La citation convoque, mais elle provoque aussi : *Animi motus opinione citatur*, dit une expression latine, où le verbe *citare* désigne l'action d'exciter ou de provoquer les mouvements de l'âme, de susciter des émotions. [...] Elle agit, elle *fait*, mais plus encore elle *fait faire* : elle met en branle l'esprit de son destinataire, sinon de son énonciateur.⁷⁸

La citation doit provoquer des émotions chez son destinataire, mais également chez celui qui cite. En effet, le phénomène citationnel est motivé par le désir du citant d'extraire tel morceau de l'œuvre qu'il est en train de lire⁷⁹. P. Ouellet parle du « mouvement premier qui pousse à citer⁸⁰ ». Et justement, pour quelle raison avoir retenu tel passage plutôt qu'un autre ? On cite parce qu'on a ressenti quelque chose lors de notre lecture : de l'indignation, de l'admiration, de l'incompréhension, etc. C'est cette sollicitation affective qui motive l'acte citationnel, et qui doit aboutir à provoquer le même sentiment chez le destinataire de la citation. Cependant, le résultat n'est pas toujours concluant, car la citation, extraite de son contexte discursif, ne garde pas toujours le même sens dans un nouveau. Il peut y avoir par exemple une perte de sens, un contresens, etc. Néanmoins, le sujet citant cherche à provoquer un sentiment chez le destinataire de son discours, sentiment qu'il a lui-même ressenti lors de la lecture, ou qu'il feint avoir

écarts entre les Outre-mer et la Métropole persistent.

78 P. Ouellet, « Le fantôme de la parole. L'altérité citée », in M. D. Popelard et A. Wall, *op. cit.*, p. 203.

79 Cette réflexion repose sur l'idée que le sujet citant extrait lui-même la citation d'un discours antérieur, or nous savons qu'aujourd'hui les citations font l'objet d'une « mode », qui a engendré l'apparition de nombreux sites internet recensant les citations les plus célèbres des personnalités littéraires et intellectuelles plus largement.

80 *Ibid.*, p. 204.

ressenti⁸¹.

De quels sentiments s'agit-il ? Dans notre corpus, on constate que les citations peuvent susciter la pitié des destinataires. Cette pitié peut être provoquée par le contenu même de la citation ou par son introduction par le sujet citant, souvent par les deux combinés. Par exemple, quand Sarkozy (2011) cite le passage du *Cahier* de Césaire⁸², il s'attend à ce que les images utilisées par le poète renforcent son discours, qui cherche à dépeindre la cruauté des pratiques esclavagistes. Césaire décrit des corps entassés dans la cale d'un bateau négrier, malades et mourants. La description est morbide et macabre, ce qui crée une certaine angoisse chez le lecteur : « des raclements d'ongles cherchant des gorges », « des ricanements de fouets ». De plus, l'animalisation des esclaves – « les abois d'une femme en gésine » – rappelle l'assimilation de ceux-ci à des bêtes sauvages, « des bêtes brutes » dit Césaire, par les esclavagistes. Citer ce passage du *Cahier* crée donc la compassion de l'auditoire. De même, Royal quand elle cite l'exposé des motifs de Taubira (1998) cherche à créer le même sentiment chez son auditoire :

Le pire : ce fut l'esclavage, cette « déportation la plus massive et la plus longue de l'histoire des hommes », comme l'a écrit Christiane Taubira dans l'exposé des motifs de notre loi de 2001 qui reconnaît ce « crime orphelin » pour ce qu'il fut : un crime contre l'humanité.⁸³

La politicienne choisit de citer la phrase la plus percutante de l'exposé des motifs de Taubira, précisément parce qu'elle dénonce l'entreprise esclavagiste comme un événement historiquement sans précédent. Cette citation a pour but de faire prendre conscience à l'auditoire la réalité cruelle de l'esclavage. L'utilisation des noms « déportation » et « crime » suscite également la pitié de l'auditoire, qui compatit avec les victimes et leurs descendants.

Si la citation elle-même peut provoquer la pitié du destinataire, l'introduction de celle-ci par le sujet citant peut accentuer l'effet recherché. Dans l'exemple que nous venons de donner, le superlatif « le pire » permet à Royal d'accentuer le caractère inhumain de l'esclavage. De la même manière, Taubira (1999) introduit les deux citations de Damas en utilisant des verbes introducteurs qui théâtralistent la citation :

« Ils ont su si bien faire les choses, qu'un jour, nous avons nous-même tout foutu en l'air », hoquetait déjà Léon Gontran Damas.⁸⁴

81 En effet, l'orateur doit ressentir, ou prétendre ressentir, l'émotion qu'il veut transmettre à son auditoire pour mieux le persuader. Cf. G. Mathieu-Castellani, *La rhétorique des passions*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, p. 67-79.

82 Voir le passage p. 142.

83 Cf. annexe, p. 139.

84 La citation est tirée du poème « Ils ont », Damas, *Pigments* [1972], Paris, Présence africaine, 2008, p. 73. Cf.

Léon Gontran Damas déjà hurlait son ressentiment : « Je me sens capable de hurler pour toujours contre ceux qui m'entourent et qui m'empêchent à jamais d'être un homme ».⁸⁵

Taubira utilise des verbes introducteurs qui retranscrivent les sentiments du poète. Le hoquet et le hurlement illustrent la souffrance et l'indignation que ressent le poète, et que doit ressentir le destinataire du discours. Dans le poème « Ils ont », dont la première citation est extraite, le poète guyanais exprime son ressentiment envers les colons, dont l'aliénation a détruit l'âme même des esclaves. Le poème joue sur la répétition des mêmes syntagmes qui crée une sorte de résignation amère du poète. Taubira cite ces vers après avoir rappelé la convergence du silence commun des responsables de l'esclavage après son abolition, mais également celui des victimes « qui voulaient oublier ». Ici, le verbe « hoqueter » illustre cette difficulté pour les victimes à parler de ce passé de souffrance. On ne peut s'empêcher de rapprocher l'emploi de ce verbe de l'emploi nominal qu'en fait Césaire dans le passage du *Cahier* que nous avons déjà commenté – « les hoquettements des mourants ». Le but chez les deux poètes est de montrer l'insurmontable tourment subi par ses esclaves et leurs descendants. De plus, un des poèmes du recueil *Pigments* de Damas se nomme « Hoquet », qui traduit dans ce poème ce

choc, heurt, empêchement de l'air nécessaire au souffle, contraction spasmodique du diaphragme menant à la tentative désespérée de ne pas s'évanouir, bruit soudain et saccadé symbolisant cet effort extraordinaire, le hoquet désigne le désespoir et le dégoût du Noir, qui se sent définitivement de trop.⁸⁶

Le hoquet prend donc une acception toujours négative chez les poètes de la négritude, exprimant les souffrances tant physiques que psychologiques infligées par l'esclavage. Taubira introduit de la même manière la deuxième citation de Damas, cette fois-ci par le verbe « hurler », qu'elle reprend des vers du poète qu'elle cite. Cependant, Damas n'utilise pas le verbe « hurler », mais l'expression « écumer de rage » : « je me sens prêt à écumer toujours de rage / contre ce qui m'entoure / contre ce qui m'empêche / à jamais d'être / un homme ». Taubira fait plusieurs changements en réalité, qui s'expliquent peut-être par sa connaissance des poèmes, qu'elle n'a pas vérifiés. Si Damas utilise un sujet inanimé *ce* dans les deux propositions relatives périphrastiques – « ce qui m'entoure », « ce qui m'empêche » –, Taubira utilise le pronom *ceux* qui caractérise un sujet humain et pluriel – « ceux qui m'entourent et qui m'empêchent ». Le sujet est donc défini clairement : les colons, et tous ceux qui participent à marginaliser les noirs. La cible du

annexe, p. 134.

85 La citation est tirée du poème « Si souvent », Damas, *Pigments, ibid.*, p. 49. Cf. annexe, p. 134.

86 A. Emina (dir.), *Léon-Gontran Damas, cent ans en noir et blanc*, Paris, CNRS Éditions, 2014, p. 58.

ressentiment du poète est définie chez Taubira, alors qu'elle restait générale dans le poème original. Ces vers témoignent de la colère du poète guyanais, enfermé dans ce rôle de sauvage et d'esclave créé par la civilisation occidentale. Cette condition doit provoquer l'indignation des destinataires du discours. Taubira fait donc deux changements dans la citation qui modifient la portée du message du poète, qui l'amplifient. Le hurlement du poète, libéré du hoquet précédent, doit trouver sa résonance dans celui de son lecteur et du destinataire de la citation. Ce dernier doit donc ressentir la souffrance des esclaves et l'injustice dont ils ont été les victimes, sentiments qui doivent provoquer la pitié de l'auditoire.

Cette analyse révèle l'importance du destinataire de la citation et de la stratégie mise en place par le politicien pour orienter aussi bien le raisonnement de celui-ci, que ses émotions. Sa parole est un « outil stratégique⁸⁷ », et la citation est un moyen au service de cette stratégie. Un moyen de légitimer le politicien et son discours, et donc de créer une parole qui fait autorité. Un moyen également de proposer un point de vue qu'il peut être difficile d'exprimer soi-même, souvent parce qu'il engendrerait des désaccords, voire une polémique. La visée de la citation est donc politique, comme elle est rhétorique, parce qu'elle crée un lien émotionnel avec l'auditoire. Les discours du corpus, tout particulièrement les discours commémoratifs, veulent susciter la pitié des destinataires, mais également leur indignation, pour entraîner leur adhésion et leur participation à la construction de la mémoire de l'esclavage. La reprise des mots d'autrui s'intègre donc à l'argumentation générale du discours du politicien. Dans le second temps de notre réflexion, nous allons nous attacher à décrire le fonctionnement argumentatif de la citation dans le discours politique, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.

87 C. Le Bart, *op.cit.*

Deuxième partie

LA CITATION

UN MOYEN ARGUMENTATIF DU DISCOURS

I. Pratique écrite de la citation : les modalités d'insertion dans le discours

Nous avons établi que la citation était un moyen argumentatif du discours, motivé par un but précis de l'orateur. La visée argumentative de la citation dépend des conditions textuelles et co-textuelles dans lesquelles elle est employée. Autrement dit, le sujet citant construit la citation selon certaines conditions à l'écrit comme à l'oral, qui orientent le sens et l'interprétation de celle-ci. Nous nous attacherons d'abord dans cette partie à décrire la construction formelle de la citation dans le corps du discours politique. Ensuite, une étude « scénique » de la citation, c'est-à-dire de sa mise en voix et de sa mise en scène, permettra de rendre compte de la pluralité des réceptions des paroles rapportées. Enfin, nous nous intéresserons à un cas particulier de réutilisation de la même citation dans trois discours de notre corpus. Ce phénomène permettra de rendre compte des enjeux de l'emploi d'une même citation dans des contextes énonciatifs différents, selon ses modalités d'insertion dans le discours et selon sa mise en voix.

Pour que la citation soit un moyen argumentatif efficace, l'orateur doit soigner son insertion dans l'argumentation générale du discours, et à plus petite échelle du paragraphe par son introduction dans la phrase. La reprise des paroles d'autrui se fait généralement en deux temps : l'énonciateur introduit les paroles rapportées, qu'il reprend ensuite. Le discours rapporté direct est donc constitué de deux éléments, la citation et le syntagme introducteur ou « discours citant¹ ». Dans ce dernier, peuvent être inscrites ou non les données référentielles (temps, lieu, sujets énonciatifs), et les données « physiques » (gestuelle, inflexion de la voix, etc.). Ces données laissent apparaître la subjectivité du locuteur citant et l'inflexion argumentative qu'il veut donner aux paroles qu'il rapporte. Pour D. Maingueneau, « le DD [discours direct] n'a d'existence qu'à travers le discours citant, qui construit comme il l'entend un *simulacre* du discours cité² ». L'argument qu'avance l'orateur (la citation) est donc orienté par son insertion dans le texte (le discours citant).

Une étude des modes d'insertion de la citation dans l'économie générale du discours, du paragraphe ou de la phrase doit interroger également l'interaction entre la voix du citant et la voix du cité. Ce travail doit mener à une réflexion plus générale sur le degré d'adhésion du sujet citant au discours qu'il rapporte, indice de l'orientation argumentative du discours. La fusion des

1 Ce terme est utilisé par D. Maingueneau, mais on trouve également les désignations de « discours rapportant » (M. Perret, *L'Énonciation en grammaire du texte*, Paris, A. Colin, 2005), « discours attributif » (G. Prince, « Le discours attributif et le récit », *Poétique*, 35, 1978, p. 305-313) et « énoncé rapportant » (L. Rosier, *Le discours rapporté en français*, Paris, Ophrys, 2008).

2 D. Maingueneau, *Manuel de linguistique pour les textes littéraires*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 182.

voix du citant et du cité sera plus ou moins complète selon les marqueurs de citation (deux points, guillemets, verbe introducteur, nom du cité) et les formes de discours rapportés utilisés. Ainsi, l'absence de certains marqueurs de citation pourra être l'indice d'une fusion des voix. Dans ces cas de fusion, la citation sera utilisée « comme si » elle était le produit du citant. Nous avons essayé de rendre compte, à l'aide d'un tableau, des différents niveaux de fusion des voix du citant et du cité, suivant les marqueurs de citation employés, en nous attachant seulement à présenter les principaux cas présents dans le corpus, et développés dans ce chapitre.

Fusion des voix	Guillemets	Deux points	Verbe introducteur	Nom du cité
Faible <i>Cas du discours direct</i>	+	+	+ / -	+
+/- Faible <i>Référence ou allusion</i>	-	-	-	+
Moyenne <i>Reformulation des paroles rapportées : cas du discours indirect</i>	-	-	+	+
+/- Élevée <i>Citation intégrée au discours citant</i>	+	-	-	-
Élevée <i>Plagiat</i>	-	-	-	-

Ce tableau permet de percevoir les enjeux de la reprise des mots d'autrui dans la perspective de la polyphonie argumentative. Marie-Laure Florea parle d'« interférences énonciatives³ » pour décrire la fusion des voix du citant et du cité, qu'il faut certainement entendre comme la « conjonction de deux séries de phénomènes distincts ». Le mot *interférence* n'est pas à prendre dans son sens négatif de phénomène perturbateur, mais bien au contraire comme la symbiose de deux voix qui fonctionnent ensemble. Cette expression souligne donc l'interaction énonciative particulière entre la voix du citant et la voix du cité. Nous étudierons donc à présent plus précisément les modalités d'insertion de la citation dans notre corpus, en nous intéressant premièrement à un marqueur de citation qui semble indispensable dans la reprise des paroles rapportées : le verbe introducteur.

3 M.-L. Florea, « Citer la voix, citer le corps. Comment la nécrologie fait parler le mort », in A. Jaubert, *Citations I, op. cit.*

1. Introduire une citation : de l'importance du verbe introducteur

Le verbe introducteur, ou verbe de citation, joue un rôle important dans l'introduction des paroles rapportées. Il indique d'abord la présence d'une nouvelle énonciation, mais il oriente également la compréhension de la citation. En effet, le verbe introducteur permet à l'énonciateur d'affirmer un point de vue. Le type de verbe employé (verbe de parole, d'opinion ou verbe affectif) dans l'introduction de la citation influence donc son sens et sa visée argumentative.

Le choix de tel verbe introducteur permet de déterminer le degré d'implication de l'énonciateur dans le discours cité. Ainsi, le verbe de parole *dire* est le verbe le plus neutre. Il indique une prise de parole mais pas nécessairement un point de vue du locuteur. Pour exemple, ce passage du discours de Dakar de Sarkozy, déjà cité auparavant :

Il **disait** [Senghor], lui l'enfant de Joal, qui avait été bercé par les rhapsodies des griots, il **disait** : « nous sommes des métis culturels, et si nous sentons en nègres, nous nous exprimons en français, parce que le français est une langue à vocation universelle, que notre message s'adresse aussi aux français et aux autres hommes ».

Il **disait** aussi : « le français nous a fait don de ses mots abstraits – si rares dans nos langues maternelles. Chez nous les mots sont naturellement nimbés d'un halo de sève et de sang ; les mots du français eux rayonnent de mille feux, comme des diamants. Des fusées qui éclairent notre nuit ».⁴

Sarkozy ne communique ici aucun point de vue à travers le verbe *dire*, qui sert simplement à marquer la reprise des mots du poète sénégalais au style direct. En revanche, si le verbe introducteur ne porte pas la subjectivité de l'orateur, le groupe nominal « lui l'enfant de Joal » oriente la lecture de la citation, en participant à créer un lien émotionnel avec l'auditoire. Sarkozy montre non seulement sa connaissance des textes du président sénégalais, mais également celle de la culture du Sénégal⁵. On trouve d'autres exemples de l'utilisation du verbe *dire* dans son discours de 2011, ou de verbes n'exprimant aucun point de vue susceptible de modifier le sens de la citation : « Chateaubriand l'appela : "le Napoléon noir". Lamartine disait : "cet homme fut une Nation". » ; « En 1958, Aimé Césaire dira à André Malraux : [citation] ». De même, au style indirect, le verbe *dire* ne porte aucun point de vue du citant. Cependant, il participe à créer un sentiment d'approximation dans la véridicité des paroles rapportées. Par exemple, dans le discours de Royal :

j'ai entendu Lula dire qu'il en avait assez d'être convoqué dans les grandes capitales du Nord par

4 Cf. annexe p. 137. Nous soulignons.

5 Pour une analyse plus détaillée de ce passage, se reporter à la première partie, p. 37-38.

de jeunes banquiers qui lui disent comment gérer son pays alors qu'ils n'y ont jamais mis les pieds et savent à peine où il se situe.

Sous la plume d'Aminata Traoré, j'ai lu que les Maliens en avaient assez que ceux qui n'ont jamais vu une boule de coton, leur disent ce qu'ils devraient faire.⁶

Dans ces deux exemples, que les paroles rapportées par Royal aient été *entendues* ou *lues*, rien n'assure leur exactitude, et celles-ci relèvent plutôt de la paraphrase. Le sentiment d'approximation est d'autant plus accentué que les discours rapportés s'enchâssent : les dits de Lula s'entrecroisent avec ceux des jeunes banquiers, et ceux d'Aminata Traoré à « ceux qui n'ont jamais vu une boule de coton ». On trouve également dans le corpus d'autres cas où le verbe introducteur a une faible importance argumentative, comme dans le discours de Pau-Langevin du 23 mai 2014 :

Le Gouvernement avait – **enfin !** – considéré que « l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine », « qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir », que l'esclavage était une « violation flagrante du dogme républicain ». Oui la République avait enfin répondu au « cri de l'innocence et du désespoir » poussé par Louis Delgrès en 1802.⁷

Les deux citations sont tirées, pour la première, du décret du 27 avril 1848 abolissant l'esclavage dans les colonies françaises, et pour la deuxième, du discours de Louis Delgrès du 10 mai 1802 qui appelle à l'abolition de l'esclavage après son rétablissement la même année par Bonaparte. Dans ces deux cas, le verbe introducteur a peu d'impact sur la signification et la réception de la citation. Les verbes *considérer* et *répondre* sont des verbes de paroles à valeur descriptive. En revanche, les deux syntagmes introducteurs ne sont pas dénués de jugement de valeur. L'oratrice parvient à donner son point de vue à travers l'adverbe *enfin*, utilisé à deux reprises dans l'introduction des paroles rapportées. Pau-Langevin souligne ainsi la longue prise de conscience des autorités françaises face au crime de l'esclavage et de la nécessité de son abolition. La première utilisation de l'adverbe, accompagné d'un point d'exclamation, se double, en plus de la subjectivité de l'énonciatrice, d'une valeur affective forte.

Cependant, le verbe introducteur peut avoir un emploi argumentatif plus fort. C'est le cas par exemple dans le discours de Taubira (1999), où le verbe de citation influence ostensiblement le sens du discours rapporté :

Mais très vite, Césaire l'a démasquée [l'entreprise esclavagiste] : « Le geste décisif est ici de

6 Cf. annexe p. 139. Nous soulignons.

7 Cf. annexe p. 146. Nous soulignons.

l'aventurier et du pirate, de l'épicier en grand et de l'armateur, du chercheur d'or et du marchand, de l'appétit et de la force, avec, derrière, l'ombre portée, maléfique d'une forme de civilisation qui, à un moment de son histoire, se constate obligée d'étendre à l'échelle du monde la concurrence de ses économies antagonistes. »⁸

Taubira reprend ici un passage du *Discours sur le colonialisme* de Césaire⁹, qui décrit la logique économique coloniale. À ce moment du discours, l'oratrice vient de donner l'inflexion générale de son argumentation, à savoir la description du crime de l'esclavage, qu'il s'agit de dénoncer dans l'adoption de la loi qu'elle propose. Après un rappel historique chiffré des pratiques de l'esclavage, elle donne ensuite les arguments par lesquels les esclavagistes justifiaient leurs actes, à la suite de quoi elle cite Césaire. Si le verbe *démasquer* n'est pas à proprement parler un verbe de parole, celui-ci introduit néanmoins la citation. Ce type de verbe introducteur est défini par D. Maingueneau comme exprimant une « attitude propositionnelle », c'est-à-dire l'adhésion de l'énonciateur à son énoncé. Parmi ce type de verbes, on trouve les verbes d'opinion (penser, croire, savoir, etc.) et les verbes affectifs (aimer, souhaiter, redouter, etc.)¹⁰. Dans son sens premier, le verbe *démasquer* représente littéralement l'action d'enlever le masque de quelqu'un. Par extension, dans un sens figuré, ce verbe signifie « révéler le vrai visage d'une personne malhonnête ». C'est dans ce second sens que cette citation doit être lue : Césaire a su lever le voile sur les actions des esclavagistes et les raisons économiques de ces conquêtes expansionnistes. Mais l'emploi de ce verbe révèle bien plus encore une intention politique de la part de l'oratrice, qui, comme le poète martiniquais, souhaite condamner ces pratiques. Ainsi, ce verbe introducteur possède à la fois une valeur descriptive comme verbe de parole, mais il exprime surtout l'adhésion de l'oratrice au point de vue du poète cité. Pau-Langevin fait une utilisation similaire du verbe introducteur dans son discours du 10 mai 2014, où elle introduit un passage du *Discours sur le colonialisme* de Césaire en utilisant le verbe *avertir* : « Mais, comme nous en avertissait Aimé Césaire : « Une civilisation qui s'avère incapable de résoudre les problèmes que suscite son fonctionnement est une civilisation décadente [...] ». Là encore, la visée argumentative de la politicienne est de dénoncer à la suite du poète, cette fois-ci l'implication de la France dans le système esclavagiste¹¹.

Le verbe introducteur peut donc être le vecteur du point de vue de l'orateur. De fait, doit-on supposer que l'absence de verbe introducteur signifie l'absence d'un point de vue du sujet citant dans l'introduction de la citation ? Cela semble difficile alors même que nous avons défini

8 Cf. annexe p. 134. Nous soulignons.

9 A. Césaire, *Discours sur le colonialisme* [1950], Paris, Présence africaine, 2004, p. 9.

10 Cf. D. Maingueneau, *Manuel, op. cit.*, « Le discours rapporté », p. 181-203.

11 Une analyse de ce passage a déjà été menée dans la première partie, cf. p. 39-40.

le sujet citant comme un énonciateur délivrant un point de vue dans son acte citationnel. Le point de vue du sujet citant peut s'exprimer autrement dans le syntagme introducteur. Nous avons d'ailleurs déjà souligné l'utilisation argumentative de l'adverbe *enfin* dans le syntagme introducteur de la citation, marqué par la subjectivité de l'orateur. De la même façon, dans l'exemple suivant tiré du discours de Sarkozy (2011), le point de vue de l'orateur ne s'exprime pas à travers le verbe introducteur, mais à travers l'adverbe :

On leur prit tout : leur liberté, leur vie, leurs rêves, leurs espoirs, leurs joies. On leur retira le nom d'Homme. On en fit du bétail et de leurs enfants aussi.

On prit la peine cependant d'édicter un « code noir » : « Pour le voleur : la mort. Pour celui qui a frappé son maître : la mort. Pour le fugitif : les oreilles coupées et une marque au fer rouge. Pour le récidiviste : le jarret coupé et une deuxième marque au fer rouge. À la troisième tentative : la mort.¹²

Le rôle argumentatif du verbe introducteur dans ce discours citant est mineur, puisqu'il n'introduit pas vraiment la citation, mais plutôt la référence du Code noir¹³. L'identification de la citation n'est cependant en rien entravée et se fait grâce aux marques typographiques à l'écrit, et par la référence de la source citée à l'oral. Dans ce passage, l'orateur, qui vient d'entamer son discours, fait le bilan de ce qu'ont été la traite et l'esclavage. Le premier paragraphe de l'exemple décrit la privation et la négation de l'humanité des esclaves, qui sont explicitées dans le deuxième paragraphe, par une citation du Code noir – il s'agit en réalité d'une reformulation¹⁴ –, qui témoigne des pratiques des esclavagistes, justifiées et codifiées dans ce texte. Les paroles rapportées, décrivant des actes de tortures, sont assez explicites pour que le destinataire ait une lecture critique et condamne ces pratiques inhumaines. En revanche, le point de vue de l'orateur dans le discours citant oriente quelque peu l'interprétation de la citation. Celui-ci s'exprime dans l'adverbe *cependant*, par lequel Sarkozy condamne le Code noir. Non seulement les esclavagistes perpétraient des actes de cruautés physique et morale extrêmes, mais ils prenaient également le temps de les codifier. Le syntagme introducteur du passage rapporté du Code noir se teinte donc d'un jugement ironique de l'orateur, qui montre la brutalité du raisonnement des esclavagistes. La citation devient alors ici un contre-argument. Si Sarkozy ne débat pas vraiment avec ce nouveau point de vue, il se positionne clairement à l'opposé de celui-ci.

12 Cf. p. 141. Nous soulignons.

13 Le Code noir est un texte de loi qui régissait la traite et l'esclavage. Élaboré par Jean-Baptiste Colbert, il a été promulgué en mars 1685 par Louis XIV.

14 Sarkozy fait ici référence à l'article 38 du Code noir : « L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lis sur une épaule ; et s'il récidive une autre fois à compter pareillement du jour de la dénonciation, aura le jarret coupé et il sera marqué d'une fleur de lis sur l'autre épaule ; et la troisième fois il sera puni de mort. », cf. L. Sala-Molins, *Le Code noir ou le calvaire de Canaan*, Paris, PUF, 2006, [4^e édition], p. 166.

Jusqu'ici, dans les exemples étudiés, la fusion des voix du citant et du cité reste assez faible. Nous avons analysé la présence du verbe introducteur dans le discours citant et son apport argumentatif dans la compréhension de la citation par le destinataire. Nous avons alors pu constater que le verbe de citation pouvait influencer considérablement le sens de la citation. Son absence ne pose cependant pas problème, et n'entraîne pas non plus la fusion des voix du citant et du cité. En revanche, l'absence de certains marqueurs de citation entraîne une rupture du contrat citationnel¹⁵, et peut annoncer une appropriation des mots d'autrui.

2. La disparition des marqueurs de citation : vers une appropriation de la citation ?

En effet, l'absence de certains marqueurs de citation peut entraîner la fusion des voix du citant et du cité. Ce phénomène a deux conséquences sur la citation : l'absence de marqueurs de citation entrave d'abord l'identification de celle-ci et pose de fait le problème de l'appropriation des paroles rapportées par le sujet citant. Nous entendons par *appropriation*, un acte argumentatif par lequel le sujet citant exerce une orientation sémantique, et souvent politique, sur l'énoncé qu'il cite. L'appropriation des paroles rapportées sera plus ou moins importante selon la forme de citation utilisée, et selon la visée argumentative du sujet citant.

Ce dernier peut faire le choix d'utiliser certains marqueurs de citation, comme de ne pas les utiliser. Reprenons l'exemple d'une citation qui n'est pas introduite par un verbe introducteur :

Alors entendez, jeunes d'Afrique, combien Rimbaud est africain quand il met des couleurs sur les voyelles comme tes ancêtres en mettaient sur leurs masques, « masque noir, masque rouge, masque blanc-et-noir ».¹⁶

Cette citation, tirée du discours de Dakar de Sarkozy, est intégrée à l'énoncé du citant. À l'écrit, on identifie la citation grâce aux guillemets, mais à l'oral il devient plus difficile de la percevoir, notamment parce que Sarkozy donne le nom de Rimbaud mais pas celui de l'auteur des paroles rapportées. On constate donc ici une fusion des voix du citant et du cité qui pose le problème de l'appropriation de la citation. Celle-ci est un vers du poème « Prière aux masques » de Senghor, publié en 1945 dans le recueil *Chants d'ombre*¹⁷ :

15 Rappelons que le contrat citationnel engage la responsabilité du citant vis-à-vis du cité et du destinataire, qui doit restituer fidèlement les mots du cité.

16 Cf. p. 137. Nous soulignons.

17 L. S. Senghor, *Œuvre poétique*, Paris, Éditions du Seuil, « Points », 1990, p. 25-26.

Masques ! Ô Masques !
Masque noir masque rouge, vous masques blanc-et-noir
Masques aux quatre points d'où souffle l'Esprit
Je vous salue dans le silence !

Même si le nom du cité est absent, l'auditoire peut facilement retrouver la référence de la citation, puisque Sarkozy a déjà cité Senghor à plusieurs reprises dans ce discours, et il a même dressé un portrait élogieux du président sénégalais quelques paragraphes avant. Cette citation n'en reste pas moins surprenante à première vue, puisqu'on ne comprend pas très bien l'argument que propose ici Sarkozy. L'introduction de la citation se fait par le nom *masques*, repris dans le vers de Senghor, mais également par la comparaison avec Arthur Rimbaud. Sarkozy fait référence au poème « Voyelles », écrit en 1871¹⁸, et dont voici les deux premiers vers :

A noir, E blanc, I rouge, U vert, O bleu : voyelles,
Je dirai quelque jour vos naissances latentes [...]

Là encore, la référence du poème de Rimbaud n'est pas donnée, cependant elle peut être identifiée par l'auditoire du discours de Dakar, qui rappelons-le est constitué de l'élite de la jeunesse africaine, et qui est donc susceptible de connaître l'un des plus célèbres poèmes de Rimbaud. Néanmoins, les destinataires ne manqueront pas de se demander pourquoi Sarkozy rapproche ces deux auteurs. Les deux poèmes sont construits autour d'une métaphore jouant sur les couleurs, qui sont associées à l'abécédaire chez Rimbaud, et à des masques chez Senghor. Une première hypothèse serait que le sujet citant cherche peut-être à montrer que le poème de Rimbaud est un intertexte de celui de Senghor. De cette hypothèse en découle une seconde : la comparaison de ces deux poèmes, respectivement écrits par un poète français et un poète africain, participe à établir un lien entre la France et le Sénégal. Ce lien se réalise d'ailleurs concrètement dans les mots de Senghor : « masques blanc-et-noir ». De plus, dans le poème « Prière aux masques », Senghor souligne l'importance d'une alliance entre l'Europe et l'Afrique, renforçant ainsi l'argument de Sarkozy :

Voici que meurt l'Afrique des empires – c'est l'agonie d'une princesse pitoyable
Et aussi l'Europe à qui nous sommes liés par le nombril.
Fixez vos yeux immuables sur vos enfants que l'on commande
Qui donnent leur vie comme le pauvre son dernier vêtement.
Que nous répondions présents à la renaissance du Monde
Ainsi le levain qui est nécessaire à la farine blanche.¹⁹

18 A. Rimbaud, *Poésie, Une saison en enfer, Illuminations*, Paris, Gallimard, 1999, p. 78-79.

19 L. S. Senghor, *op. cit.*

Senghor décrit ici la fin d'une période de l'histoire africaine, qui doit ouvrir la perspective d'un nouvel avenir avec l'Europe, que propose justement Sarkozy dans son discours. La publication de ce poème en 1945 prend place dans l'après-guerre immédiat, que Senghor évoque explicitement par l'engagement des africains aux côtés des troupes françaises et la « renaissance du Monde » qui doit prendre forme. À travers la métaphore du pain, Senghor partage sa conviction que les Africains doivent être aux côtés des Français dans cette reconstruction – l'Afrique étant le levain et la France la farine « blanche », la combinaison des deux est indispensable à la réalisation du pain, autrement dit, au rétablissement du monde post-seconde guerre mondiale. L'utilisation des mots de Senghor par Sarkozy passe donc par une réappropriation politique, qui se manifeste formellement dans la fusion des voix du citant et du cité.

L'appropriation des mots d'autrui peut également passer par l'absence des marques typographiques. Dans ce cas, l'identification de la citation est retardée à l'écrit, parce qu'elle n'est pas délimiter clairement. On peut alors penser que le sujet citant s'approprie les paroles rapportées. Cela dépend en réalité de la présence ou non d'autres marqueurs de citation. Par exemple, dans ces deux extraits, les énonciateurs citent le Code noir mais n'utilisent pas les mêmes marqueurs de citation :

Le code noir qui a séjourné dans le droit français pendant près de deux siècles, stipule que l'esclave est un meuble et que l'esclave affranchi doit un respect singulier à ses anciens maîtres, aux veuves et aux enfants.²⁰

En ravalant des êtres humains au rang de « biens meubles », en permettant que des êtres humains soient vendus, loués, achetés comme des marchandises, l'homme nous a prouvé qu'il pouvait devenir le pire ennemi de l'homme.²¹

Dans ces deux passages, il est question de l'article 44²² du Code noir, qui définit l'esclave comme un « meuble », et de l'article 58²³ dans le premier exemple, qui régleme l'affranchissement de l'esclave. Dans le premier exemple tiré du discours de Taubira (1999), la citation est introduite au

20 Discours de Taubira de 1999, cf. annexe p. 134.

21 Discours de Pau-Langevin du 10 mai 2014, cf. annexe p. 144.

22 Article 44 du Code noir : « Déclarons les esclaves être meubles, et comme tels entrer en la communauté, n'avoir point de suite par hypothèse, se partager également entre les cohéritiers sans préciput ni droit d'aînesse, ni être sujets au douaire coutumier, au retrait féodal et lignager, aux droits féodaux et seigneuriaux, aux formalités des décrets, ni aux retranchements des quatre quints, en cas de disposition à cause de mort ou testamentaire. », cf. L. Sala-Molins, *op. cit.*, p. 178.

23 Article 58 du Code noir : « Commandons aux affranchis de porter un respect singulier à leurs anciens maîtres, à leurs veuves et à leurs enfants ; en sorte que l'injure qu'ils auront faite soit punie plus grièvement, que si elle était faite à une autre personne. Les déclarons toutefois francs et quittes envers eux toutes autres charges, services et droits utiles que leurs anciens maîtres voudraient prétendre, tant sur les personnes que sur leurs biens et successions en qualité de patrons. », cf. L. Sala-Molins, *op. cit.*, p. 198.

style indirect. La référence au Code noir, ainsi que le verbe introducteur *stipuler*, permettent la reconnaissance des paroles rapportées, qui sont une reformulation des articles 44 et 58. La citation reste donc tout à fait identifiable sans les marques typographiques, d'autant plus que l'article auquel Taubira fait référence est le plus connu du Code noir. L'auditoire n'a donc aucune difficulté pour reconnaître la référence. Dans le deuxième exemple tiré du discours de Paul-Langevin (10 mai 2014), l'oratrice ne donne pas la référence explicite du Code noir, mais on retrouve entre guillemets l'expression « biens meubles », qui permet immédiatement au destinataire d'identifier la référence, à l'écrit. De plus, les guillemets ont ici une fonction de mise à distance et de désengagement vis-à-vis de cette expression, qu'il s'agit de condamner. Dans ces deux exemples, malgré l'absence de certains marqueurs de citation, on ne peut pas vraiment parler d'appropriation de la citation par le sujet citant. L'absence de ces marqueurs relèvent plutôt de la forme de citation employée ici, à savoir la référence. En revanche, d'autres exemples du corpus appuient la thèse d'une appropriation de la citation en l'absence de marqueurs de citation.

Dans les exemples que nous allons présenter maintenant, qui sont tirés du discours de Sarkozy à Dakar, il n'y a aucun signe typographique. En revanche, la citation reste identifiable par le nom de l'auteur cité :

L'art moderne doit presque tout à l'Afrique. L'influence de l'Afrique a contribué à changer non seulement l'idée de la beauté, non seulement le sens du rythme, de la musique, de la danse, mais même dit Senghor, la manière de marcher ou de rire du monde du XX^e siècle.²⁴

Alors, mes chers amis, alors seulement, l'enfant noir de Camara Laye, à genoux dans le silence de la nuit africaine, saura et comprendra qu'il peut lever la tête et regarder avec confiance l'avenir. Et cet enfant noir de Camara Laye, il sentira réconciliés en lui les deux parts de lui-même. Et il se sentira enfin un homme comme tous les autres hommes de l'humanité.²⁵

Dans le premier exemple, le discours rapporté est identifié comme étant celui de Senghor. La référence précise du texte que Sarkozy cite reste problématique. Nous pensons qu'il fait peut-être référence à la fin du poème « Prière aux masques », que nous venons de commenter partiellement :

Car qui apprendrait le rythme au monde défunt des machines et des canons ?
Qui pousserait le cri de joie pour réveiller morts et orphelins à l'aurore ?
Dites, qui rendrait la mémoire de vie à l'homme aux espoirs éventrés ?
Ils nous disent les hommes du coton du café de l'huile
Ils nous disent les hommes de la mort.
Nous sommes les hommes de la danse, dont les pieds reprennent en frappant le sol dur.

24 Cf. annexe p. 136.

25 Cf. annexe p. 137-138.

Cette hypothèse nous semble probable du fait que Sarkozy citera explicitement le poème dans la suite de son discours. De plus, il est bien question du *rythme* africain chez le poète, et le dernier vers précise que ce rythme se réalise dans la *danse*. Dans ce cas précis de la référence, il s'agit d'une reformulation de la pensée du poète sénégalais, plutôt que ses mots exacts, d'où l'absence de guillemets. Pour Sarkozy, il s'agit en réalité bien plus de citer le nom de Senghor que ses mots, dans le but de légitimer son discours²⁶. Dans le deuxième exemple, le nom du cité permet une fois de plus d'identifier le discours rapporté, qui se présente cette fois-ci clairement comme une reformulation et une référence à un intertexte : *L'Enfant noir* de Camara Laye. Un lecteur averti de la littérature africaine saura trouver la référence à cette œuvre, dont le titre est d'ailleurs repris sous la forme du groupe nominal sujet de ce paragraphe. L'auditoire africain auquel s'adresse Sarkozy est d'autant plus à même de reconnaître la référence. Il n'y a donc pas de risque pour l'orateur de voir un « échec » de la citation. Mais comment comprendre cette référence ? Celle-ci apparaît à la fin du discours de Dakar. Détachée de son contexte discursif, on peut comprendre que Sarkozy décrit une scène du livre de Camara Laye, où un enfant noir est à genoux, manifestement en proie à des doutes. Dans l'œuvre, l'enfant noir se retrouve à genoux dans la nuit lors de la cérémonie de la circoncision : « Et maintenant que nous sommes agenouillés, la tête contre terre et les mains nouées sur les yeux, éclate brusquement le rugissement de Kondén Diara ! »²⁷. Cependant, nous pensons que Sarkozy fait ici référence à la fin de *L'Enfant noir*, qui marque le moment où l'enfant Laye se voit offrir une bourse d'étude en France. Laye est tiraillé entre son envie de partir et celle de rester auprès de sa mère, qui refuse de le laisser s'en aller. Sur les encouragements de son père, il finira par rejoindre la France. À travers cette reformulation imagée, Sarkozy semble avoir des réponses aux doutes de l'enfant. Mais cette référence ne peut être réellement comprise qu'en considérant le contexte discursif immédiat, puisque son insertion dans le discours procède d'une conséquence marquée par l'adverbe *alors*, qui se veut également conclusive avec la reprise de l'adverbe, dans la locution adverbiale *alors seulement*. Dans la dernière partie de son discours, Sarkozy proclame une renaissance de l'Afrique, qui passera par une union entre l'Europe et l'Afrique, ce qu'explicitent clairement les paragraphes précédant la citation :

Ce que la France veut faire avec l'Afrique, c'est une alliance de la jeunesse française et de la jeunesse africaine pour que le monde de demain soit un monde meilleur.

Ce que veut faire la France avec l'Afrique, c'est préparer l'avènement de l'Eurafrrique, ce grand destin commun qui attend l'Europe et l'Afrique.

À ceux qui, en Afrique, regardent avec méfiance ce grand projet de l'Union Méditerranéenne que la France a proposé à tous les pays riverains de la Méditerranée, je veux dire que, dans l'esprit de

26 Sur cette question, voir l'analyse menée dans la première partie, p. 37-38.

27 Camara Laye, *L'enfant noir*, Paris, Pocket, 2007, p. 91.

la France, il ne s'agit nullement de mettre à l'écart l'Afrique, qui s'étend au sud du Sahara mais, qu'au contraire, il s'agit de faire de cette Union le pivot de l'Eurafrrique, la première étape du plus grand rêve de paix et de prospérité qu'Européens et Africains sont capables de concevoir ensemble.²⁸

Cette citation aurait pour rôle de donner un exemple à suivre pour l'avenir commun des deux continents. Le projet de l'Union Méditerranéenne que propose Sarkozy doit donner confiance aux Africains, comme à l'enfant noir, car ce projet vise à réconcilier les deux continents, et à mettre fin aux discriminations raciales. On constate à travers ces deux exemples que l'absence des marques typographiques indique une appropriation des mots d'autrui par le sujet citant, et dans ce dernier cas de la référence dans le discours de Dakar, la citation devient précisément un outil politique de l'orateur. La citation dans le discours politique est donc souvent en proie à une appropriation.

3. Prêter une voix à autrui : le mode du « on-dit »

Nous avons constaté une autre forme d'appropriation des mots d'autrui dans le corpus. Il ne s'agit pas réellement de s'approprier les mots d'autrui, mais plutôt de les lui *prêter*. L. Rosier décrit ce phénomène sous l'appellation de *discours représenté*, qu'elle définit comme la mise en scène fictive d'une parole supposée²⁹. Elle donne également une définition plus précise dans son glossaire :

le *discours représenté* est un « discours cité renvoyant à un discours antérieur (réel ou fictif) sous la forme de perceptions ou de points de vue. Est utilisé aussi pour désigner des pseudos-discours rapportés ou DR [discours rapportés] inventés. »

Pour A. Rabatel, le discours représenté permet de mettre en évidence « les calculs pragmatiques du locuteur/énonciateur du discours citant pour rendre compte des direx et/ou des perceptions d'autrui selon l'usage qu'il en a dans le hic et le nunc de son énonciation³⁰. » Ce type de discours rapporté permet donc à l'orateur de témoigner des « on-dit » de l'espace public dans son discours, mais toujours dans le but d'appuyer son argumentation. Pour cela, les paroles rapportées seront introduites par un énonciateur généralisant, souvent sous la forme du pronom indéfini *on*. Si l'utilisation de ce pronom vise en général à objectiver le discours, caractéristique d'un effacement

28 Cf. annexe p. 137.

29 L. Rosier, *Le discours rapporté en français*, Paris, Ophrys, « L'Essentiel français », 2008, p. 4.

30 A. Rabatel cité dans L. Rosier, *ibid.*, p. 19.

énonciatif, l'enjeu du discours représenté dans notre corpus, et dans le discours politique en général, est bien argumentatif. De ce fait, la subjectivité de l'énonciateur est au fondement du discours représenté.

L'énonciateur généralisant du discours représenté peut être une personne ou un groupe ciblé, comme il peut être indéfini. Sarkozy privilégie ainsi souvent l'utilisation du pronom *on* pour introduire des paroles supposées³¹, par le style indirect:

On disait qu'il fallait éduquer les esclaves. On disait que l'économie des colonies allait s'effondrer. On disait qu'il fallait indemniser les maîtres.

On dira que beaucoup de temps avait été perdu, que l'Angleterre avait décrété l'abolition quinze ans plus tôt.³²

Ces deux passages sont extraits du discours de Sarkozy de 2011. Dans le premier exemple, le *on* est référentiel et représente les esclavagistes et les maîtres, et plus largement les partisans de l'esclavage. L'énonciateur est le même dans les trois phrases, qui témoignent de l'évolution de la pensée esclavagiste (justification de l'esclavage, argument contre l'abolition et réparations financières post-abolition). Dans le deuxième exemple, le *on* est un pronom indéfini, représentant une catégorie de personnes floue, qu'on peut néanmoins désigner comme les abolitionnistes. On remarque que le verbe utilisé dans les deux cas est le verbe de parole *dire*, mimant ainsi à la lettre le mode du « on-dit ». Si c'est l'imparfait de l'indicatif qui est employé dans le premier exemple, décrivant l'antériorité des paroles rapportées, c'est le futur qui est utilisé dans le deuxième exemple. Cet emploi temporel donne l'impression d'une certaine impatience de l'orateur face à cette critique souvent faite à la France. D'un point de vue argumentatif, le discours représenté du premier exemple sert à confronter le point de vue des esclavagistes et le point de vue abolitionniste de l'orateur ; dans le deuxième exemple, il s'agit également de confronter des points de vue, cette fois-ci face à la critique que soulèvent ceux qui dénoncent l'implication de la France dans l'esclavage, généralement les descendants d'esclaves. Taubira (1998) aussi choisit d'utiliser un énonciateur indéfini, en utilisant le pronom démonstratif *ceux*, dans cette proposition relative périphrastique :

Écœurés par la mauvaise foi de ceux qui déclarent que la faute fut emportée par la mort des coupables et ergotent sur les destinataires d'éventuelles réparations, ils [les fils et filles de

31 D. Mayaffre constate dans son étude des discours de Sarkozy que le *on* est très utilisé par le politicien – dans son corpus entre 2007 et 2012, il compte 2 500 occurrences du pronom. Le *on* serait pour Sarkozy une « menace indéfinie », « un collectif qui ne dit pas son nom et refuse de définir son périmètre. », in *Nicolas Sarkozy, mesure et démesure du discours, 2007-2012*, Paris, Presses de Science Po, 2012, p. 277.

32 Cf. annexe p. 142.

descendants d'esclaves] chuchotent, gênés, que bien que l'État d'Israël n'existât pas lorsque les nazis commirent, douze ans durant, l'holocauste contre les juifs, il est pourtant bénéficiaire des dommages payés par l'ancienne République fédérale d'Allemagne.³³

Les paroles rapportées sont ici attribuées à une catégorie de personne précise : il s'agit des personnes qui s'opposent à une quelconque réparation de l'esclavage. L'utilisation du discours représenté permet alors à l'oratrice de marquer son désaccord face à ce point de vue, et de se ranger du côté des partisans de la réparation.

L'énonciateur généralisant du discours représenté peut également être identifiable. Il s'agit en général d'un groupe d'individus stéréotypés. En voici quelques exemples dans le corpus :

Les maîtres disaient : « La côte d'Afrique est une bonne mère ». (Sarkozy, 2011³⁴)

Car si nous ne sommes pas responsables des fautes de nos aïeux, nous ne pouvons pas nous exonérer de la responsabilité de celles que nous pourrions commettre en invoquant la terrible excuse des lâches : « nous ne savions pas ! ». (Sarkozy, 2011)

Les humanistes [...] pensent et proclament que l'heure est au recueillement et au respect. Que les circonlocutions sur les mobiles des négriers sont putrides. Que les finasseries sur les circonstances et les mentalités d'époque sont primitives. Que les digressions sur les complicités africaines sont obscènes. Que les révisions statistiques sont immondes. Que les calculs sur les coûts de la réparation sont scabreux. Que les querelles juridiques et les tergiversations philosophiques sont indécentes. Que les subtilités sémantiques entre crime et attentat sont cyniques. Que les hésitations à convenir du crime sont offensantes. Que la négation de l'humanité des esclaves est criminelle. (Taubira, 1998³⁵)

Les sujets des paroles rapportées sont dans ces trois exemples un groupe d'individus – *les maîtres*, *les lâches*, *les humanistes* –, dont les caractéristiques définissent déjà le point de vue de l'orateur. Dans le premier exemple, Sarkozy prête des paroles aux *maîtres* des esclaves, dont il s'exclut lui-même, ce qui renforce son point de vue abolitionniste. De même, dans le deuxième exemple, Sarkozy ne fait pas partie des *lâches* qui nient l'esclavage. En revanche, dans le dernier exemple, Taubira se joint aux revendications des *humanistes*. On a l'impression que les paroles supposées de ces humanistes sont en réalité celles de l'oratrice elle-même. De fait, l'utilisation d'un énonciateur généralisant, qui plus est celui d'un groupe de penseurs attachés aux valeurs humaines, participe à l'argumentation de l'oratrice. Les arguments des humanistes sont bien les siens : il s'agit de dénoncer le *crime* et non l'*attentat*. Le discours représenté, comme le discours

33 Cf. annexe p. 132-133.

34 Pour les deux exemples suivants, cf. annexe p. 141 et p. 144.

35 Cf. annexe p. 133.

rapporté, est argumentatif et permet à l'orateur de débattre avec un point de vue supposé, souvent construit sur des idées préconçues dans l'espace public, que ce soit dans le présent ou dans le passé. La façon dont le sujet citant rapporte les paroles d'autrui influence donc fortement la visée argumentative de la citation et du discours.

Nous venons de décrire les différents enjeux de l'insertion de la citation dans le corps du discours à l'écrit, or les discours de notre corpus ont été prononcés, à l'exception de l'exposé des motifs de la loi Taubira de 2001. À l'oral, des facteurs extérieurs au corps du discours rentrent en jeu et sont également susceptibles de modifier le sens de la citation.

II. Pratique orale de la citation : orienter la réception

Jusqu'à présent nous avons mené une étude des caractéristiques formelles de la citation à l'écrit. La nature de notre corpus nous engage à identifier les enjeux et contraintes de la mise en voix de la citation. En effet, à l'oral, un nouvel acteur du discours apparaît : l'auditoire. A. Jaubert rappelle que « c'est bien dans l'interaction avec l'énonciataire que toute forme de citation trouve sa raison ultime³⁶. » La confrontation de l'orateur avec cette nouvelle entité énonciative et les répercussions sur la réception de la citation doivent être interrogées. Une étude brève des pronoms désignant le locuteur et son allocutaire permettra d'éclairer l'inflexion générale des discours du corpus, déterminante dans la réception de la citation. Il s'agira ainsi de voir comment l'orateur peut infléchir cette réception sur son auditoire, en lui dictant les effets et l'interprétation qu'il doit avoir par rapport à la citation. Cette analyse mènera ensuite à l'étude des enjeux « scéniques » de la mise en voix de la citation, la façon dont elle est dite et prononcée par l'orateur devant son auditoire.

1. Construire l'auditoire

La façon dont l'orateur inclut l'auditoire dans son discours est primordiale car elle dicte en grande partie la réussite de son argumentation. Comme nous l'avons déjà dit, pour qu'une argumentation soit efficace, il faut que l'orateur s'adapte à son public, c'est-à-dire à son caractère et à ses attentes. Aristote recommandait d'adapter le discours à l'âge de l'auditoire (jeunesse, maturité, vieillesse)³⁷. Restreindre le champ des destinataires peut être une bonne solution quand le politicien choisit de convaincre une certaine partie des citoyens. Sarkozy utilise d'ailleurs ce procédé dans son discours de Dakar, dans lequel il s'adresse « aux jeunes d'Afrique³⁸ ». Il s'agit de convaincre la jeunesse africaine de participer à la collaboration future avec la France. Cependant, la majorité des politiciens s'adressent à l'ensemble des citoyens, tous âges confondus, en particulier quand il s'agit de convaincre un électorat. Le discours sera donc construit en fonction du type d'auditoire visé. Les arguments avancés, comme la citation, devront alors s'adapter au type d'auditoire auquel fait face l'orateur.

36 A. Jaubert *et al.* (éds.), *Citations I, citer à travers les formes. Intersémiotique de la citation*, Paris, Éditions Academia, 2011, p. 7.

37 G. Mathieu-Castellani, *La rhétorique des passions*, Paris, Presses universitaires de France, « Écriture », 2000, p. 54.

38 Ils sont pourtant absents de la salle de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar d'après Jean-Luc Bonniol, dans son article « L'Afrique immobile. À propos du discours de Nicolas Sarkozy à Dakar (26 juillet 2007) », *Bulletin Amades* [En ligne], 72, 2007, consulté le 28 décembre 2016. URL : <http://amades.revues.org/87>.

Pour construire son auditoire, il faut, d'après R. Amossy, que l'orateur forge une image de celui-ci, qui se fait généralement par stéréotype (opinion politique, niveau d'éducation, etc.). Le stéréotype est « l'image collective figée, qu'on peut décrire en attribuant un ensemble de prédicats à un thème³⁹ ». Il s'agit en réalité bien plus d'« opinion partagée » que de vraie « connaissance du réel ». Le stéréotype est construit en fonction de la *doxa*, et souvent aujourd'hui en fonction de l'image qu'on se fait de quelqu'un à travers les médias. La construction d'un « public-cible » se fait donc par groupe social, et non individuellement. Là encore, il s'agit de « toucher » le plus grand nombre. Le but de l'orateur est de construire un auditoire le plus homogène possible, qui partage la même vision du monde, la même doctrine que lui. Mais il doit être conscient de l'hétérogénéité de chacun des destinataires. Ces différentes individualités compliquent la réception de la citation. D'abord, parce que chacun choisira ce qu'il veut retenir de la citation, ce qu'il a compris. Ensuite, parce que l'effet produit par la citation sur le destinataire sera différent selon des caractéristiques tout à fait personnelles, intellectuelles comme émotionnelles. En construisant son auditoire, l'orateur devra alors adapter son discours en fonction d'une ou de plusieurs caractéristiques qu'il juge communes à la majorité des individus du groupe auquel il s'adresse.

Le premier indice de la construction de l'auditoire par l'orateur est la dénomination qu'il utilise. Dans notre corpus, l'appellatif « Mesdames, Messieurs » est presque systématiquement utilisé, le plus souvent accompagné des titres plus précis des officiels présents. On note deux emplois plus politiques : l'adresse « jeunes d'Afrique » dans le discours de Dakar de Sarkozy, et l'adresse « chers amis » du discours de Royal, propre à créer une atmosphère amicale avec l'auditoire. Mais ce sont surtout les pronoms personnels qui permettent d'identifier la présence de l'auditoire dans le discours de l'orateur. Ce choix pronominal influence largement la stratégie politique du discours, et donc de la citation. L'orateur dispose de deux principales stratégies : soit il décide de mettre en avant son auditoire en utilisant le *nous*, soit il choisit de mettre en avant sa personne, en disant *je*. Dans notre corpus, l'orateur dira *nous* quand l'objectif principal de son discours sera de construire une mémoire de l'esclavage (discours commémoratif), et il dira *je*, quand il s'agira pour lui de construire une politique extérieure (Sarkozy 2007 et Royal).

A. Rassembler l'auditoire autour du *nous*

Pour inclure l'auditoire dans l'énonciation de son discours, l'orateur utilise la première

39 R. Amossy, *L'Argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin, « Cursus », 2010, p. 45.

personne du pluriel. Ce choix énonciatif permet de gagner plus facilement son adhésion, parce qu'en disant *nous*, l'orateur inclut de fait dans son discours tous ses destinataires. Cette inclusion a pour effet de valoriser l'auditoire, qui se sent directement impliqué dans les propos de l'orateur.

Le *nous* est le plus souvent utilisé dans les discours de commémoration, type de discours qui veut par définition rassembler les individus autour de la mémoire d'un événement historique. Dans notre corpus, il s'agit de faire « front commun » autour de la mémoire de la traite et de l'esclavage. La fin du discours de Taubira (1999) appelle à ce rassemblement : « Le dialogue semble amorcé. [...] nous savons que nous avons tant de choses à nous dire. Mais nous allons cheminer ensemble dans **notre** diversité [...]»⁴⁰. L'auditoire rassemblé et convaincu, l'action mémorielle peut activement être mise en place. Et l'enjeu est bien de rassembler tous les citoyens à travers ce *nous*. Pour cela, le politicien a tendance à homogénéiser son auditoire, en ayant recours notamment à la référence aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, systématiquement mobilisées dans les deux discours commémoratifs de Pau-Langevin. Le raisonnement par syllogisme que le citoyen français doit avoir serait : l'État français condamne la traite et l'esclavage ; en tant que citoyen français j'adhère aux valeurs républicaines ; donc je condamne l'esclavage, qui va à l'encontre de ces valeurs. Le *nous* se veut alors généralisant, à l'échelle de la nation française.

Mais dire *nous* peut également relever d'une affectivité de l'orateur. Dans notre corpus, Pau-Langevin semble en effet faire une utilisation plus subjective de la première personne du pluriel. Elle-même guadeloupéenne, le fait de dire *nous* devient plus personnel, parce que le *je* y est totalement investi : « Nous nous refusons à oublier. [...] Oublier notre Histoire, ce serait nous déposséder de notre héritage commun⁴¹. » Dans ce passage, on a l'impression que la politicienne met en avant son origine ultramarine, montrant ainsi sa compréhension émotionnelle face à la question de l'esclavage. Ce lien émotionnel est bien évidemment très efficace pour la visée de son argumentation.

Que le *nous* soit généralisant ou plus ciblé, il n'en reste pas moins fédérateur, à l'échelle du discours en entier, comme à plus petite échelle. Introduire une citation en utilisant le pronom *nous*, et donc en incluant l'auditoire dans l'acte citationnel, permet de fait une identification presque inévitable du destinataire, comme dans ce passage du discours de Taubira (1999) :

Pourtant, **nous** savons le partage des responsabilités. **Nous** savons les complicités d'antan et **nos** défaillances d'après. « Ils ont su si bien faire les choses, qu'un jour, **nous** avons **nous-mêmes** tout foutu en l'air », hoquetait déjà Léon Gontran Damas. **Nous** sommes ici pour dire ce que sont la

40 Cf. annexe p. 134. Nous soulignons.

41 Discours du 10 mai 2014, cf. annexe p. 145. Nous soulignons.

traite et l'esclavage [...]»⁴².

Dans ce discours, Taubira utilise presque exclusivement le *nous*, ce qui rassemble l'oratrice et son auditoire dans le but, qui doit être commun, de dénoncer le crime de la traite et de l'esclavage. Dans le passage que nous venons de citer, Taubira introduit la citation du poète guyanais en utilisant la deuxième personne du pluriel à trois reprises, un *nous* présent dans la citation de Damas elle-même, et que l'oratrice continuera d'employer après celle-ci. La réception de la citation est ainsi idéale.

Toutefois le *nous* reste problématique. S'il inclut un *vous*, il contient aussi un *je*. La portée de la présence de l'orateur dans le *nous* peut briser la relation que ce choix énonciatif essaie de construire avec les destinataires du discours. Le *nous* dit de modestie pose la question du degré d'implication de l'orateur. Par définition, il se substitue au *je* dans le but de généraliser un propos, et afin d'atténuer la présence de l'énonciateur. Pour exemple, dans le discours de Taubira (1999) : « Pourtant **nous** allons décrire le crime, l'œuvre d'oubli, le silence, et dire les raisons de donner nom et statut à cette abomination⁴³ ». C'est bien Taubira qui va décrire le crime par son discours, mais elle inclut dans ce *nous* tous ceux qui sont favorables à cette loi, et exclut donc la partie de l'auditoire qui pourrait y être réfractaire. La politicienne construit ici un *ethos* de pouvoir sans mettre en avant sa propre personne, mais plutôt le sujet de son discours.

Mêler le *je* et le *nous* semble un exercice périlleux, mais pourtant gage de réussite. À la fin de son discours commémoratif de 2011, Sarkozy tente d'allier ces deux pronoms : « Permettez-**moi** de finir sur cette question qui devrait sans cesse tourmenter notre âme : "Et **nous** ?"⁴⁴ ». L'apparition finale de cette marque de première personne n'est pas anodine. En effet, Sarkozy aurait très bien pu conclure en employant une tournure impersonnelle. Finir son discours en se prenant pour sujet marque peut-être une réminiscence inévitable de l'*ethos* du politicien dans son discours. Néanmoins, en utilisant la première personne du singulier à ce moment-là, Sarkozy se positionne en instigateur de l'interrogation posée « Et nous ? », qui questionne la place de l'implication de la France dans la traite négrière et l'esclavage⁴⁵. Autrement dit, il met en avant sa personne à travers cette marque de première personne du

42 Cf. annexe p. 134. Nous soulignons.

43 Cf. annexe p. 134. Nous soulignons.

44 Cf. annexe p. 144. Nous soulignons.

45 Le passage dans sa totalité : « Car si nous ne sommes pas responsables des fautes de nos aïeux, nous ne pouvons pas nous exonérer de la responsabilité de celles que nous pourrions commettre en invoquant la terrible excuse des lâches : « nous ne savions pas ! » Car c'est à nous de savoir et c'est à nous d'agir. Toussaint et Schœlcher firent ce qu'ils avaient à faire. Les Justes firent ce qu'ils avaient à faire. Permettez-moi de finir sur cette question qui devrait sans cesse tourmenter notre âme : « Et nous ? » »

singulier pour montrer qu'il est lucide et impliqué dans cette dénonciation – sans toutefois la faire explicitement. L'utilisation du *nous* lui permet de rassembler son auditoire autour de cette question fondamentale pour ce sujet, que Sarkozy a su poser. L'orateur peut cependant faire le choix d'impliquer peu l'auditoire dans son discours, pour mieux se mettre en avant.

B. La mise à distance de l'auditoire : le triomphe du *je*

La dominance du *je* dans le discours politique s'explique par le type même de discours. Le politicien doit incarner des valeurs et des idées, qu'il présente en utilisant la première personne du singulier. Cependant, il s'adresse à des citoyens, qu'il essaie de convaincre, et ceux-ci doivent être représentés dans le discours. Mais le politicien n'est pas obligé de vouloir réunir son auditoire, il peut également créer une distance avec le public, selon ses motivations, en utilisant notamment la deuxième personne du pluriel.

Dans notre corpus, Sarkozy (2007) s'adresse à son auditoire en disant *vous*, et semble donc vouloir créer une distance avec lui. Pourtant, ce choix semble paradoxal, puisque le politicien témoigne dans le même discours de son intérêt et de son affection pour le peuple africain :

Oui, **je** veux **m'**adresser à tous les habitants de ce continent meurtri, et, en particulier, aux jeunes, à **vous** qui **vous** êtes tant battus les uns contre les autres et souvent tant haïs, qui parfois **vous** combattez et **vous** haïssez encore mais qui pourtant **vous** reconnaissez comme *frères, frères* dans la souffrance, *frères* dans l'humiliation, *frères* dans la révolte, *frères* dans l'espérance, *frères* dans le sentiment que vous éprouvez d'une destinée commune [...]⁴⁶.

Dans ce passage, Sarkozy multiplie les adresses au public, sollicitant son attention, et d'une certaine façon avec le désir de l'inclure dans son discours. Mais on remarque également que le locuteur est mis au premier plan par l'utilisation du *je* et du *me* élidé, en début de paragraphe. De plus, le pronom choisi pour désigner l'auditoire est le *vous*, qui à l'inverse du *nous* exclut le *je*. La mise à distance de l'auditoire continue par la reprise anaphorique du pronom par le nom « frères ». Cette appellation fait référence au lien national de l'auditoire, considéré comme un lien familial, qui ne peut pas être partagé par Sarkozy. Celui-ci instaure une distance entre les Français et les Africains, alors même que le but du discours est de former une alliance politique

46 Cf. annexe p. 135. Nous soulignons.

et économique avec l'Afrique⁴⁷. En réalité, le choix du *vous* cache le désir de mettre en avant le *je*. Sarkozy emploie un ton paternaliste dans son discours de Dakar, s'efforçant de montrer qu'il sait ce qui est le mieux pour le peuple africain. À la fin de ce discours, il prend même à parti l'auditoire à l'aide de questions oratoires, sous la forme « Vous voulez [ceci] ? Alors [faites cela] » :

Jeunes d'Afrique, vous voulez le développement, vous voulez la croissance, vous voulez la hausse du niveau de vie. Mais le voulez-vous vraiment ? Voulez-vous que cessent l'arbitraire, la corruption, la violence ? [...] Si vous le voulez, alors la France sera à vos côtés pour l'exiger, mais personne ne le voudra à votre place⁴⁸.

Cette dominance du *je* sur le *vous* n'engage pas vraiment la réussite d'une argumentation efficace, du moins dans ce contexte, où il devrait y avoir une union, et non désunion.

Cette ambiguïté se retrouve également dans le discours de Royal, qui ne cesse de valoriser son auditoire tout au long de son discours, mais qui pourtant choisit d'introduire une de ses citations en utilisant la deuxième personne du pluriel :

Chers amis, **vous** le voyez il existe des raisons profondes d'espérer. **J'**aime cette phrase de Martin Luther King : "Il n'y a que quand il fait suffisamment sombre que l'on peut voir les étoiles⁴⁹". Une de ces lueurs est apparue récemment, aux États-Unis d'Amérique avec l'élection de Barack Obama⁵⁰.

Ce *vous* est surprenant, parce qu'il apparaît après un long résumé des actions menées au Sénégal par la région Poitou-Charentes, présidée par Royal, résumé ponctué par un *nous* très présent. Comme elle a commencé son discours, la politicienne débute ce nouveau paragraphe argumentatif par une adresse amicale au public, « chers amis ». Mais celle-ci est suivie directement par le pronom *vous*, qui peut se comprendre comme un *vous* « résultatif », ayant pour but de souligner un peu plus les actions menées par la politicienne. Cependant, on peut aussi comprendre ce choix énonciatif comme un moyen pour Royal de s'exclure du *nous*, d'autant plus qu'elle commence sa phrase suivante par la première personne du singulier. L'oratrice est ainsi au premier plan de l'acte citationnel, ce qui empêche la bonne réception de la citation par le public, qui reste silencieux. C'est seulement au nom de Barack Obama que l'auditoire applaudira. On comprend donc que la réception de la citation est influencée par de

47 De manière générale, le discours de Dakar de Sarkozy est ambigu dans le sens où il montre une incompatibilité à rassembler l'Europe et l'Afrique, alors même que c'est l'objectif du discours. L'argumentation ne peut donc pas aboutir.

48 Cf. annexe p. 135. Nous soulignons.

49 Cette citation de Martin Luther King Jr. est tirée de son dernier sermon, la veille de son assassinat à Memphis, le 3 avril 1968 : « But I know, somehow, that only when it is dark enough can you see the stars ».

50 Cf. annexe p. 139. Nous soulignons.

nombreux facteurs discursifs, comme la désignation de l'auditoire. La façon dont l'orateur énonce la citation joue également un rôle important dans cette réception.

2. La mise en voix de la citation : un travail de mise en scène

Le travail de mise en voix et de mise en scène du discours impacte inévitablement sur la portée des paroles rapportées. L'orateur livre son discours dans un contexte d'énonciation bien précis, dont les caractéristiques conditionnent sa réception. D. Maingueneau parle de *scène d'énonciation* pour décrire la spécificité de l'énonciation dans un discours⁵¹ :

Le terme de « scène » en français présente en outre l'intérêt de pouvoir référer à la fois à un *cadre* et à un *processus* : c'est à la fois l'espace bien délimité sur lequel sont représentées les pièces [...] et les séquences d'actions verbales et non verbales, qui investissent cet espace⁵².

Le terme de « scène d'énonciation » s'appuie sur une métaphore théâtrale, et permet d'appréhender l'énonciation comme une mise en scène. L'orateur est donc acteur de son propre discours, à la fois producteur et comédien⁵³. Pour que son discours soit efficace, l'orateur doit connaître son texte parfaitement, tout comme le comédien, et doit mettre assez de conviction pour convaincre son auditoire. Ce sont ici les notions de *memoria* et d'*actio* de la rhétorique antique que l'orateur doit maîtriser : il doit mémoriser puis jouer son discours. Le jeu de l'orateur s'exprimera dans sa façon de dire le texte (prononciation, intonation, rythme, etc.), mais aussi par la manière dont il dispose de son corps, par son attitude et sa gestuelle. A.-M. Paillet parle d'ailleurs à ce titre de la « polyphonie corporelle⁵⁴ » comme de l'accompagnement co-verbal du discours cité.

L'orateur, en mettant en scène son discours, se retrouve donc aussi à se mettre en scène lui-même. L'*ethos* de l'orateur se construit par cette mise en scène de soi :

Ce que l'orateur prétend être, il le donne à entendre et à voir : il ne dit pas qu'il est simple et honnête, il le montre à travers sa manière de s'exprimer. L'*ethos* est ainsi attaché à l'exercice de la parole, au rôle qui correspond à son discours, et non à l'individu « réel », appréhendé

51 D. Maingueneau s'intéresse principalement au discours littéraire (notamment dans l'ouvrage *Manuel*, *op. cit.*), mais il s'appuie plus généralement sur le genre du discours, dont le discours politique est un sous-genre (cf. *Discours et analyse du discours*, Paris, Armand Colin, 2014).

52 D. Maingueneau, *Discours*, *ibid.*, p. 124-125.

53 On retrouve notamment le portrait de l'orateur comme un acteur qui feint la vérité chez G. Mathieu-Castellani, *op. cit.*

54 A.-M. Paillet, « Reporter, répéter, imiter : du discours citant au corps cité dans quelques comédies de Molière et de Marivaux », in A. Jaubert, *Citations*, *op. cit.*, p. 127.

indépendamment de sa prestation oratoire⁵⁵.

Mais, la mise en scène de soi n'est pas figée et passe également par l'interaction avec l'autre. Il ne s'agit pas de dire un discours pour dire un discours, mais bien de partager des opinions et de convaincre un auditoire. C. Kerbrat-Orecchioni distingue ainsi la rhétorique de l'*ethos* de la présentation de soi⁵⁶. Si la première est une construction individuelle, la deuxième est une construction en interaction avec l'interlocuteur. L'orateur devra savoir manier les deux pour gagner en efficacité. La citation évolue donc dans un discours ancré dans une *scène d'énonciation* spécifique à chaque discours, où l'orateur met en scène sa parole selon l'orientation argumentative qu'il souhaite donner.

Nous analyserons le travail de mise en scène de la citation à travers l'étude visuelle de trois discours du corpus⁵⁷. Il s'agit des deux discours de Sarkozy et de celui de Royal⁵⁸. Notre analyse s'efforcera de décrire les caractéristiques citationnelles à l'oral et les enjeux qui s'en dégagent, tout en proposant des liens argumentatifs avec les caractéristiques formelles de la citation à l'écrit.

A. Mettre en voix la citation

Dire une citation n'est pas la même chose que de la lire. Si la réception des paroles rapportées repose principalement sur la subjectivité du destinataire à la lecture, à l'oral un autre facteur rend en jeu : le sujet citant. La mise en voix de la citation implique de fait l'introduction de la subjectivité de l'orateur, qu'il transmet notamment par sa façon de prononcer les paroles rapportées. Le jeu de l'orateur s'exprime d'abord dans sa voix. Pour Aristote,

l'action consiste dans l'usage de la voix, comment il faut s'en servir pour chaque passion, c'est-à-

55 M. Maingueneau, *Le contexte de l'oeuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*, Paris, Dunod, 1993, p. 138.

56 R. Koren et R. Amossy, *Après Perelman. Quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques ? L'argumentation dans les sciences du langage*, Paris, L'Harmattan, 2002 (dans Amossy 2010, p. 68).

57 Ce sont les seuls discours du corpus pour lesquels nous avons pu nous procurer les vidéos intégrales.

58 Pour le discours de Sarkozy à Dakar, la vidéo est en trois parties sur une chaîne personnelle Dailymotion : http://www.dailymotion.com/video/x3hqvw_discours-de-dakar-sarkozy-1-3_news ; http://www.dailymotion.com/video/x3hqrw_discours-de-dakar-sarkozy-24_news ; http://www.dailymotion.com/video/x3hqr0_discours-de-dakar-sarkozy-34_news (consulté le 2 décembre 2016).

Le discours de Royal est disponible sur son compte personnel Dailymotion :

http://www.dailymotion.com/video/x92dtf_discours-de-dakar_news (consulté le 5 décembre 2016).

Le discours commémoratif de Sarkozy du 10 mai 2011 est quant à lui disponible sur la chaîne Youtube de Public Sénat, qui retransmet en direct la cérémonie du 10 mai chaque année :

<https://www.youtube.com/watch?v=ddi-D1rnBIw> (consulté le 10 décembre 2016).

dire quand il faut prendre la forte, la faible et la moyenne, et comment employer les intonations, à savoir l'aiguë, la grave et la moyenne, et à quels rythmes il faut avoir recours pour chaque sentiment. Il y a, en effet, trois points sur lesquels porte l'attention des interprètes, le volume de la voix, l'intonation, le rythme⁵⁹.

Les inflexions que l'orateur donne à sa voix lors de la prononciation de la citation influencent donc profondément sa réception. L'intonation de la voix traduit ainsi une modalité de sens que le sujet citant veut donner à la citation. L'étude de la prosodie du discours s'intéresse principalement au ton (volume, hauteur, timbre, intensité) et au rythme de la voix (vitesse, pause, articulation, accents).

La citation, ce moment solennel

Le moment de la citation est souvent un moment particulier du discours, qui se distingue de l'ensemble de l'argumentation. Si l'orateur choisit d'introduire une nouvelle voix dans son énonciation, c'est que cette voix mérite d'être entendue, et l'orateur, pour faire comprendre l'importance de ce moment à son auditoire, adopte souvent un ton particulier, qui diffère de celui du reste de son discours. Dans les trois discours que nous étudions ici, l'orateur adopte plutôt un ton calme et serein, teinté cependant d'une certaine solennité. Les inflexions de la voix de l'orateur doivent permettre de donner de la profondeur aux paroles rapportées. Ainsi, quand Royal cite l'exposé des motifs de la loi Taubira de 2001, l'intensité de sa voix transcrit l'importance du moment de la dénonciation du crime de l'esclavage. Cette intensité résonne jusque dans l'auditoire, qui reste silencieux, alors qu'il est très réactif dans le reste du discours.

Un ton calme, ne doit cependant pas se transformer en ton neutre. Quand Sarkozy (2011) cite le passage du *Cahier* de Césaire – qui rappelons-le décrit l'horreur de la traversée des esclaves dans la cale du bateau négrier –, il le fait d'un ton calme, mais qui tombe très rapidement « à plat ». Aucune inflexion de sa voix ne relève la neutralité de son ton, qui transparaît jusqu'à sa position même : mains sur le pupitre et tête baissée pour la lecture. Aristote mettait en garde contre ce type d'élocution : « La qualité de la diction est d'être claire, sans être pour autant banale⁶⁰ ». Or, la diction de Sarkozy au moment de cette citation donne l'impression d'une certaine désinvolture de sa part, et même, dans la deuxième partie de la citation, de l'énumération d'une liste quelconque de mots⁶¹. Est-ce vraiment de la désinvolture, ou bien est-ce

59 Aristote, *Rhétorique*, livre III, « Tel », Gallimard, 1980, p. 206.

60 Aristote, *Oeuvres*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 2014, p. 903.

61 Pour rappel, il s'agit de la citation déjà abordée du *Cahier* de Césaire et qui sera développée dans le chapitre suivant : « Et ce pays cria pendant des siècles que nous sommes des bêtes brutes [...] J'entends de la cale monter

plutôt de la pudeur ? Le dispositif important de la commémoration⁶², moment qui se doit d'être solennel, et qui est retransmis en direct à la télévision, refuse la désinvolture. Mais la pudeur semble fautive, et Sarkozy donne en réalité l'impression de découvrir le texte en même temps qu'il le dit, ou plutôt le lit, puisqu'il ne relève la tête de son pupitre que très rarement. Ce discours est en réalité pensé par rapport au discours de Dakar, et semble construit sur un modèle inverse. Le dynamisme fiévreux du discours de Dakar laisse place à une solennité excessive, rendant ce discours trop contrebalancé, trop consensuel aussi⁶³, comme si Sarkozy devait se racheter pour ses paroles passées. Dans ces conditions, la réception de la citation semble difficile.

La lenteur de l'élocution peut nuire au discours. Certes, une diction modérée permet une meilleure compréhension pour l'auditoire, mais un ton trop monotone peut aussi perdre l'attention de celui-ci. L'élocution de l'orateur doit être rythmée s'il veut réussir son discours.

Rythmer la citation

L'efficacité du discours tient beaucoup au rythme que lui insuffle l'orateur. Mais un discours rythmé ne signifie pas que l'énergie de l'orateur soit débordante ou exaltée. Au contraire, celui-ci doit garder la maîtrise de son discours. Rythmer son discours, c'est donc savoir mêler vigueur et tenue. À l'écrit, c'est la ponctuation qui dicte ce rythme – au sens large de ponctuation : les signes graphiques de ponctuation des phrases, comme la ponctuation du texte en général (alinéas, paragraphes, etc.). Lors de la mise en voix du discours, l'orateur suit généralement les codes de cette ponctuation, qui facilite sa lecture. Mais il peut tout aussi bien décider de se libérer de celle-ci, notamment dans les moments d'improvisation. Le rythme du discours oralisé passe également par l'intonation et la vitesse d'élocution de l'orateur, et les éventuelles pauses qu'il ménage pendant sa déclamation. Et comme le rappelle A. Herschberg-Pierrot, ces réflexions ne doivent pas être seulement formelles : « La ponctuation et le rythme

les malédictions enchaînées, les hoquettements des mourants, le bruit d'un qu'on jette à la mer... les abois d'une femme en gésine... des racllements d'ongles cherchant des gorges... des ricanements de fouets... des farfouillis de vermine parmi les lassitudes... ».

62 La commémoration du 10 mai 2011 a été quelque peu exceptionnelle car elle marquait l'anniversaire des 10 ans de la loi Taubira, reconnaissant la traite et l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. Retransmise en direct sur la chaîne de télévision Public Sénat, comme à son habitude, la cérémonie se déroulait dans un décor et une mise en scène particulièrement travaillés. Le président Sarkozy a ainsi pu découvrir une exposition d'archives, commentées par l'acteur Guadeloupéen Greg Germain, et écouter un chant d'espoir interprété par des femmes Guadeloupéennes, Fanm Ki Ka, accompagnées de tambours Gwo Ka. Il a également inauguré une stèle rendant hommage aux esclaves des colonies françaises.

63 Le point de vue de Sarkozy sur l'esclavage devient plus neutre et en adéquation avec le point de vue général sur la question dans l'espace politique français.

sont des mises en forme du sens⁶⁴. »

Dans le discours de Dakar, Sarkozy maîtrise parfaitement le rythme de son discours, en jouant notamment sur la vitesse de sa prononciation, et en utilisant le procédé rhétorique de l'emphase. Nous avons essayé de retranscrire ces changements dans le passage suivant⁶⁵ :

Écoutez plutôt, **jeunes** d'Afrique, // la **grande** voix du Président Senghor // qui chercha **toute** sa vie // à **réconcilier** les héritages et les cultures // au croisement desquels les hasards et les tragédies de **l'histoire** ↑ / avaient placé l'Afrique. ↑ //
Il disait, lui l'enfant de **Joal** ↑, // qui avait été bercé par les rhapsodies des griots, / il **disait** : // « **nous sommes des métis culturels**, // **et si nous sentons en nègres**, ↑ / nous nous exprimons **en français** ↑, // parce que **le français** est une langue à vocation **universelle** ↑, // que **notre message** / s'adresse aussi aux Français / et aux autres hommes ». ↓ //
Il disait aussi : // « le français nous a fait don de ses mots **abstraits** // – si **rares** ↑ / dans nos langues maternelles. // Chez **nous** ↑ // **les mots** // sont naturellement nimbés d'un **halo** / de sève / et de sang ; **les mots du français eux** ↑ // rayonnent de **mille feux** ↑, / comme des diamants. / Des fusées / qui éclairent notre nuit ↓ ». / Ainsi parlait / [le président] Senghor / qui fait **honneur à tout** ce que **l'humanité** / comprend d'intelligence. ↓ // [*applaudissements*]
Ce **grand** poète // et ce **grand** Africain // voulait que l'Afrique se mît à parler à **toute** l'humanité // et **lui**↑, / écrivait en français / des poèmes / pour tous les hommes⁶⁶. ↓

On constate que Sarkozy ménage de longues pauses au sein même de la phrase, alors qu'on les attendrait normalement à la fin de la phrase. Ainsi, Sarkozy ne respecte pas les règles de lecture, qui veut notamment qu'on ménage une petite pause après une virgule, et une plus longue après un point. Son discours est donc ralenti, mais il ne tombe jamais dans la monotonie. Au contraire, il gagne en clarté et en efficacité grâce notamment aux inflexions qu'il donne à sa voix. On remarque qu'il emploie souvent une intonation montante, au milieu de ses phrases, parfois successivement, mais également à la fin, alors que la voix est généralement descendante en français. Les accentuations sur certains mots participent également au rythme de la citation, qui est reçue par les applaudissements du public.

La plupart des citations du corpus sont des citations littéraires, et plus spécifiquement poétiques. La poésie est par définition rythmée, mais on constate qu'il est parfois difficile pour l'orateur de retranscrire ce rythme à l'oral. Dans son discours de Dakar, Sarkozy parvient à insuffler un certain rythme au poème de Césaire en utilisant les mêmes procédés que nous venons de commenter, la vitesse d'élocution et l'emphase :

64 A. Herschberg-Pierrot, *Stylistique de la prose*, Paris, Belin, 2003, p. 265.

65 Nous avons utilisé notre propre codification pour retranscrire ce passage. Les barres verticales symbolisent les temps de pauses que ménage l'orateur. La coupure est plus longue s'il y a deux barres. Les flèches représentent quant à elles les intonations montantes ou descendantes de la voix de l'orateur. Enfin, le procédé de l'emphase est signalé en gras.

66 Cf. annexe p. 137.

Et l'**homme noir** // qui **éternellement** ↑ // « entend de la cale monter les malédictions enchaînées ↑, // les hoquettements des mourants, // le bruit de l'un d'entre eux qu'on jette à la mer ». ↓ // Cet **homme noir** / qui ne peut s'empêcher de se répéter **sans fin** ↑ // « Et **ce pays** cria pendant **des siècles** / **que nous sommes des bêtes brutes** ». / Cet **homme noir**, / je veux le dire ici à Dakar, / [il] a le visage / de **tous** les hommes du monde⁶⁷. ↓

Les moments poétiques sont soulignés par un changement de rythme, marqué par des pauses assez longues entre les propositions, qui une fois de plus ne suivent pas les codes habituels de la lecture des signes de ponctuation écrits. Dans la deuxième partie de la citation, les allitérations en [s] et en [b] sont prononcées avec insistance. De manière générale dans ce passage, Sarkozy accentue vraiment les mots qui sont au cœur de son argumentation dans ce paragraphe sur la dénonciation du crime de l'esclavage, à savoir « homme noir » et la proposition « que nous sommes des bêtes brutes ». Enfin, la fin du passage est prononcée de façon hachée, l'orateur ménageant de brèves pauses entre chaque proposition. Ce rythme « trainant », loin de nuire à l'argumentation, la renforce. Ici encore, le succès de la citation est confirmé par les applaudissements de l'auditoire. En revanche, dans son discours de 2011, Sarkozy peine à retranscrire le rythme poétique du poète africain Camara Laye, à la fin de son discours :

Un poète africain a écrit [et ce sera ma conclusion] : //

« Ma mémoire n'est pas courte //
J'ai une mémoire **longue**, / **longue**, infinie [...]
Ma mémoire est celle de mes frères et de mes sœurs //
Celle de mes **pères et mères** /
Celle de toutes les générations /
De mon peuple /
Qui a souffert /
Tout le temps. /

Affamés exsangues /
Criblés de blessures
Des centaines
Des millions
De travailleurs forcés déplacés
Ont souffert leur martyre. /

Ma mémoire
Qui juge //
Qui condamne /
Ne pardonne pas ». ⁶⁸

Le ton solennel que Sarkozy emploie tout le long de ce discours commémoratif empêche l'élan

67 Cf. annexe p. 135.

68 Cf. annexe p. 143.

poétique. L'orateur essaie de mettre un peu plus de vigueur dans ce passage, notamment en soignant les pauses rythmiques du poème, mais le rythme qu'il donne à entendre n'est pas le bon. Sa posture, yeux fixés sur sa feuille pour lire le poème, gêne la réussite de la mise en voix de cette citation, ce qui se confirme dans tout le discours. On ressent un décalage entre le texte poétique et le discours argumentatif, qui semblent incompatibles dans ce discours commémoratif. Pourtant, ce rapport fonctionne assez bien dans l'exemple du discours de Dakar, peut-être parce que Sarkozy mêle la citation à son argumentation, au lieu de présenter le poème dans sa forme originelle. On remarque donc dans cet exemple que la posture physique de l'orateur joue également un rôle dans la réception de la citation.

B. Donner corps à la citation : la mise en scène de l'orateur

Mettre en voix son discours, c'est aussi lui donner corps. L'orateur qui se met en scène devient un « corps-représentation⁶⁹ » qui, comme le contenu du discours et sa prononciation, fait sens. D'après M. Coulomb-Gully, « le corps des candidats, dans sa dimension physique comme dans la mise en scène figurative qu'il permet, est passé au rang d'argument politique au même titre que leur programme [...]»⁷⁰. En cela, le corps même du politicien incarne les valeurs qu'il porte⁷¹. La gestuelle de l'orateur est donc précieuse à la compréhension du discours, car elle accompagne et appuie son argumentation. Ce « hors-texte » est travaillé par l'orateur-comédien, tout comme il travaille la mise en voix du discours. La posture et les gestes de l'orateur sont donc des paramètres importants pour la compréhension et la réception de la citation.

La posture de l'orateur

La posture est définie dans le *Trésor de la Langue Française* comme l'« attitude, position du corps, volontaire ou non, qui se remarque, soit par ce qu'elle a d'inhabituel, ou de peu naturel, de particulier à une personne ou à un groupe, soit par la volonté de l'exprimer avec insistance⁷². » L'attitude générale des politiciens influence bien la portée significative du discours, mais tout spécialement la réception de celui-ci par le public. Il s'agit pour l'orateur d'adopter une posture la

69 M. Coulomb-Gully, « Rhétorique télévisuelle et incarnation politique. Éléments de réflexion », *Réseaux*, 1999, volume 17, n°94, p. 204.

70 *Ibid*, p. 197.

71 Sur ce point, cf. M. Coulomb-Gully, *ibid*, p. 205-208.

72 Voir <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3308931510> (consulté le 10 décembre 2016).

plus naturelle possible, sans tomber cependant dans une attitude trop familière. Dans la *scène d'énonciation* du discours, D. Maingueneau distingue la *scénographie*, qui est « la situation de parole » à l'œuvre dans le discours, la « mise en scène singulière de l'énonciation⁷³ ». La posture physique de l'orateur est dictée par la scénographie du discours. Dans le cas des discours que nous étudions ici, les orateurs sont face à un public, et prennent place derrière un pupitre sur lequel se trouve un micro. Ils sont donc debout et stabilisent leur position en tenant le pupitre par les mains. Nous étudions pour notre part les vidéos de ces discours, ce qui entraîne un autre point de vue de la scénographie, qui consiste en un plan fixe sur l'orateur, face caméra et rapproché à la taille.

Dans notre corpus, Sarkozy (2007) et Royal ont des attitudes plutôt calmes, mais teintées d'épisodes plus dynamiques, sensiblement différents chez chacun d'eux. Chez Sarkozy, il s'agit plutôt d'un dynamisme purement argumentatif. Il marque les étapes importantes de son discours en changeant l'intonation de sa voix et la disposition de son corps – notamment lors de la dénonciation du crime de l'humanité ou encore lors de la proposition de l'alliance entre la France et le Sénégal. Le dynamisme de Royal est au contraire purement émotionnel, et se perçoit tout au long du discours par le lien très personnel qu'elle crée avec son auditoire et qui se manifeste visuellement par un visage radieux, fendu le plus souvent d'un sourire chaleureux. Ce dynamisme marque aussi la volonté de ces orateurs de récupérer l'attention du public au moment de la citation, attention qui s'obtient facilement dans la mesure où l'introduction d'une nouvelle voix énonciative retient facilement la curiosité de l'auditoire.

En revanche, le dynamisme est absent du discours commémoratif de Sarkozy (2011), qui a au contraire une attitude très solennelle, et qui arbore un air grave tout au long du discours. Même au moment des citations, l'orateur ne se départit pas de cette attitude, ce qui peut donner un effet de désinvolture à certains moments, comme si la citation se perdait dans le flot du discours, alors qu'elle devrait en ressortir. Pour exemple, au tout début de ce discours, Sarkozy cite l'article 38 du Code noir, qui décrit les sévices faits aux esclaves désobéissants, d'un air grave et d'un ton assez monotone, sans changement de l'inflexion de sa voix et sans changement de rythme par rapport au reste du discours. Pourtant, on pourrait s'attendre à ce que l'orateur traduise physiquement l'émotion qui se dégage de ces mots. Mais, il garde les mains posées sur le pupitre et la tête baissée vers celui-ci pour lire le texte de son discours. Il relève sa tête seulement dans la dernière partie de la citation (« À la troisième tentative : la mort »). Si le fait de relever la tête peut marquer la volonté de l'orateur de capter l'attention de l'auditoire, celle-ci

73 D. Maingueneau, *Discours, op. cit.*, p. 129.

reste moindre dans le sens où Sarkozy ne cherche pas vraiment à « capter » le regard de l'auditoire, puisque son regard à lui revient très vite à sa feuille sur le pupitre. Cependant, dans le syntagme introducteur de la citation, on remarque un mouvement de tête bref sur le côté, au moment où Sarkozy prononce la phrase suivante : « On prit la peine cependant d'édicter un Code noir ». Nous avons déjà commenté ce passage pour l'utilisation de l'adverbe *cependant*, qui porte la subjectivité de l'orateur et la condamnation de ce texte. Le mouvement de tête appuie cette dénonciation, et se comprend comme un geste dénotant l'ineptie d'une telle action. Le geste accompagne bien le discours lui-même, et participe à une meilleure réception de la citation par le public. Chaque geste de l'orateur est signifiant pour le destinataire du discours, et si celui qui assiste au discours a accès à tous ces paramètres scéniques, celui qui comme nous ne dispose que de la vidéo, doit se contenter des informations visuelles disponibles en fonction du cadrage choisi.

L'expression du visage

À la télévision, la caméra est braquée sur le visage de l'orateur. C'est par les expressions de son visage qu'il exprime le mieux ses sentiments. Mais comme le comédien, le politicien peut s'exercer à ne donner à voir que certaines expressions sur son visage, et même des expressions factices. Le sourire est sûrement le plus facilement modulable pour l'orateur. Dans le discours de Dakar, Sarkozy sourit quand il commence à faire une citation. Ce sourire marque la recherche d'une connivence de l'orateur avec son public, qui s'installe facilement quand il cite des auteurs censés être très familiers du public sénégalais : Senghor et Césaire. De même, le haussement de sourcils semble être un trait caractéristique du moment de la citation dans le discours de Dakar. Bien qu'énigmatique, nous analysons ce geste de la même manière que le sourire, c'est-à-dire comme un geste mimant l'entente entre l'orateur et l'auditoire. On l'aura compris, la gestuelle de l'orateur pendant la citation est souvent le moyen pour lui d'accentuer ce moment et de capter l'attention du public.

L'élément le plus important du visage de l'orateur, celui qui « triche » le moins, reste cependant le regard. Il permet à l'orateur une prise en compte directe de l'auditoire. Et si la plupart du temps, l'orateur a les yeux fixés sur le texte de son discours, quand il relève la tête pour regarder le public, il demande explicitement à celui-ci une concentration nouvelle. Dans les discours du corpus que nous étudions ici, les moments de citation sont le plus souvent appuyés

d'un regard plus ou moins long vers l'auditoire. Ce regard fonctionne en fait comme une adresse au public, et peut de cette façon renforcer l'utilisation des pronoms le désignant, *nous* et *vous*.

Dans le discours de commémoration de Sarkozy (2011), le regard vers le public est bien un trait récurrent au moment de chaque citation, accompagné d'un haussement de sourcils. En réalité, le regard au public vient souvent à la fin de la séquence citationnelle. Dans le reste de ce discours, Sarkozy garde la tête baissée sur le texte de son discours. Cette posture dénote la fragilité de la connaissance du discours. Par exemple, lorsque Royal cite Martin Luther King Jr., elle fait des va-et-vient entre sa feuille et l'auditoire, alors qu'on s'attend à ce qu'elle déclame cette citation en ayant son regard fixé sur le public. Mais à mi-parcours de son discours (30min sur les 1h de discours), les lacunes de la mémoire de l'oratrice se font ressentir. D'ailleurs, le public, pourtant très démonstratif lors de ce discours, n'applaudit pas au moment de cette citation. Elle n'est pas reçue clairement par l'auditoire, notamment à cause de l'hésitation de l'oratrice⁷⁴. La fragilité du discours de Royal est également perceptible dans les moments d'improvisation de l'oratrice. À la fin de son discours, Royal se détache complètement de son texte et regarde fixement l'auditoire. Elle rapporte des paroles qu'elle a entendues quelques jours plus tôt :

[Alors pour terminer, je voudrais vous faire partager] cette jolie phrase que j'ai entendue dans la bouche des jeunes de Thiaroye, [ceux-là même qui ont vu leurs camarades mourir en mer, mais qui sont revenus au pays. Ils m'ont dit, il nous ont dit ceci ; c'est une leçon commune pour nous tous, une belle leçon qui nous donne de la volonté pour imaginer, pour construire ensemble l'avenir avec optimisme] : « Soyons solidaires comme les grains de l'épi de maïs, [soyons] forts comme le baobab, [et soyons] courageux comme le lion⁷⁵.

Cette improvisation finale est favorisée par le climat qui s'est instauré entre l'oratrice et l'auditoire. Royal arbore un grand sourire et une certaine exaltation dans la voix, qui mènent à de forts applaudissements du public à la fin de la citation.

La mise en voix et la mise en scène de la citation participent donc à un nouveau degré de sens pour l'auditoire, qui permet de confirmer le succès de l'acte citationnel. Celui-ci se perçoit grâce aux applaudissements du public, et à leur intensité. Dans le discours de Dakar, ces moments sont mêmes accompagnés d'un plan sur l'auditoire. Si les applaudissements se font en général à la fin de l'acte citationnel, lors de la citation du *Cahier* de Césaire dans le discours de

74 Cf. également l'analyse que nous avons menée sur l'utilisation des pronoms lors de cette citation, p. 65-66.

75 Cf. annexe p. 141. Les passages entre crochets sont des ajouts par rapport au texte de ce discours de Royal, que nous nous sommes procurées sur le site de la région Poitou-Charentes, maintenant indisponible, mais qu'on retrouve sur le site internet du *Point* : <http://www.lepoint.fr/actualites-politique/2009-04-07/le-discours-integral-de-royal-a-dakar/917/0/332931> (consulté le 2 janvier 2017).

Dakar, l'auditoire applaudit dès le début de la citation, c'est-à-dire au moment de la dénonciation, et réitère ce geste à la fin de la citation, au moment de la conclusion et de l'affirmation de l'égalité de tous les hommes. La citation est ici doublement réussie. De même, les citations sont reçues par des applaudissements dans le discours de Royal. En revanche, dans le discours de commémoration de Sarkozy (2011), on ne note aucune manifestation visible du public. Très peu de plans montrent l'auditoire, mais on ne les entend pas non plus. Les seuls applaudissements audibles sont ceux de fin, qui sont d'ailleurs assez rapides. Cela s'explique certainement par le ton solennel du discours, qui ne laisse pas la chance au public de s'exprimer.

À ce stade de notre étude, nous avons pu constater que la citation était employée comme un réel argument du discours du politicien, et que son insertion était particulièrement travaillée, à l'écrit comme à l'oral. Ce travail doit aboutir à la réussite de la réception de la citation par le destinataire, qui se concrétise le plus souvent par les applaudissements de l'auditoire. Nous allons à présent nous intéresser à un phénomène citationnel caractéristique de notre corpus. Trois discours, mais seulement deux orateurs, utilisent la même citation. Au vu des outils descriptifs que nous avons pu dégager, nous étudierons la portée des glissements de sens que subit cette même citation dans trois contextes discursifs différents.

III. Une citation et des discours

Dans notre corpus, si tous les discours citent Césaire, trois d'entre eux mobilisent la même citation (Sarkozy 2007 et 2011, Pau-Langevin 23 mai 2014). Il s'agit d'un passage du *Cahier d'un retour au pays natal*. Si nous avons pu constater que citer Césaire relève presque de l'obligation dans un discours traitant de la mémoire de l'esclavage, pourquoi mobiliser cette citation en particulier ? Cette interrogation devra nous conduire à étudier la citation au sein de son texte d'origine afin d'en comprendre l'enjeu initial, puis dans les discours la reprenant, ce qui permettra d'appréhender les enjeux argumentatifs de cette reprise du *Cahier*.

1. Avant la citation : le texte du *Cahier* de Césaire

Le passage rapporté du *Cahier* mobilisé dans les discours du corpus est le suivant :

Et ce pays cria pendant des siècles que nous sommes des bêtes brutes.

[...]

J'entends de la cale monter les malédictions enchaînées, les hoquettements des mourants, le bruit d'un qu'on jette à la mer... les abois d'une femme en gésine... des raclements d'ongles cherchant des gorges... des ricanements de fouet... des farfouillis de vermine parmi les lassitudes...⁷⁶

Les politiciens reprennent soit les deux temps du passage, soit un seul, mais tous éludent les vers entre ces deux paragraphes. Les spécialistes du poète martiniquais s'accordent tous sur le fait que ce passage est un moment clé de l'œuvre. Pour Lilian Pestre de Almeida, il s'agit de « la grande fosse médiane du *Cahier*⁷⁷ », et Lilyan Kesteloot parle de ce passage comme de celui « où Césaire se regarde lui-même⁷⁸ », et essaye de se penser en tant qu'antillais. Le passage cité dans notre corpus se divise en deux étapes. Dans un premier temps, il s'agit d'une dénonciation sous la forme d'un constat ironique, et dans un deuxième temps, il s'agit d'une expérience de réminiscence d'un épisode fondateur de la traite négrière : la traversée de l'océan Atlantique dans la cale du bateau négrier.

Le premier vers de cette citation met en scène un sujet inanimé, « ce pays », qui doit être identifié comme la France colonialiste. Le pronom démonstratif *ce*, souvent employé comme

76 A. Césaire, *Cahier d'un retour au pays natal*, Présence africaine, 1983, p. 38-39.

77 L. Pestre de Almeida, *Aimé Césaire, Cahier d'un retour au pays natal*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 85.

78 L. Kesteloot, *Comprendre le "Cahier d'un retour au pays natal" d'Aimé Césaire*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 70.

anaphorique, ne fait pourtant ici référence à aucun antécédent. Son emploi est donc plus proche de celui du déictique. Cette hypothèse semble fondée alors qu'on a l'impression que le poète désire mettre en cause « ce pays ». De plus, le pronom *ce* établit une distance entre la nation dont il est question, et de toute évidence celle du poète, la Martinique. Cette distance est d'autant plus forte que Césaire prête à la France des propos faisant foi de l'inhumanité du système esclavagiste et colonial. Par une prosopopée, le poète rapporte un des arguments justifiant l'esclavage : les Antillais, comme les Africains, ne sont pas vraiment des hommes, mais « des bêtes brutes⁷⁹ ». Le *discours représenté* est introduit par le verbe de parole *crier*, et les paroles sont donc prêtées aux colons. Au-delà du sens premier de ce vers, on perçoit le point de vue du poète, qui dans le même temps crie son ressentiment. La voix du poète transparaît dans le pronom personnel *nous*. Il fait partie de ces « bêtes brutes » en tant que descendants d'esclaves. Enfin, le point de vue du poète se manifeste dans le choix temporel. Dans la proposition principale, le verbe *crier* est au passé simple, alors que dans la subordonnée c'est le présent de l'indicatif qui est employé. Le poète constate ainsi que la vision des esclavagistes sur l'homme de couleur est toujours la même aujourd'hui. La condamnation de la responsabilité de la France continuera dans la suite du passage, qui n'est pas citée dans les discours du corpus.

Dans le deuxième temps de la citation, le poète revit l'expérience de la traversée des esclaves vers les colonies. Le poète s'exprime à la première personne du singulier et décrit les expériences de cette traversée dans la cale du bateau négrier. La description n'est cependant pas visuelle, mais auditive : le poète *entend*. Ce choix traduit certainement la réalité de l'obscurité dans la cale, mais également l'effet dramatique recherché par le poète. Les bruits enveloppant la cale manifestent une atmosphère angoissante : « hoquettements⁸⁰ », « abois », « raclements », « ricanements ». Le poète décrit l'expérience au fond de cette cale – symbole fort de la traite négrière – à l'aide de sept images plutôt macabres, décrivant l'agonie des esclaves, la disparition de leurs corps dans l'océan, jetés par dessus bord par les esclavagistes dans le but de libérer de la place sur le bateau, mais aussi la faim qui tiraille ces hommes, et qui les amènent parfois jusqu'au cannibalisme⁸¹. Cette déshumanisation de l'homme noir, qui est réduit nous l'avons déjà vu à un bien meuble ou à une bête, est souligné par le poète martiniquais. Finalement, si la première partie de la citation reflète plutôt une souffrance psychologique et identitaire des antillais, réduits à des bêtes sauvages que les colons tentent de domestiquer, la deuxième partie de la citation

79 Le lecteur attendrait plutôt ici l'appellation de « bête sauvage », plus courante, mais ce choix permet une allitération des sons [b] et [t], qui marquent une certaine brutalité en écho au sens de cette qualification.

80 Ce néologisme est créé par Césaire : au nom *hoquet*, le poète ajoute le suffixe -ement, sur le modèle de noms comme *bruissement*, *ronflement*, *grincement*, *hurlement*, etc.

81 C'est d'ailleurs une des justifications des esclavagistes, qui voient dans l'homme noir un être inférieur et immoral, notamment parce qu'il se prêterait à des pratiques mystiques comme le cannibalisme.

décrit la réalité de la traversée de l'océan Atlantique à fond de cale, et la souffrance physique qui s'ensuit⁸².

On remarquera pour finir que le texte de Césaire est aux prises avec une polyphonie qui semble étrangement contradictoire. En effet, si la première partie de la citation laisse entendre la voix des colons français, on perçoit cependant celle du poète en filigrane, notamment à travers la première personne du pluriel. Le *ils* est donc opposé au *nous*. La deuxième partie de la citation met quand à elle en scène le poète dans la cale du bateau négrier. Le *je* du poète se poursuit dans la strophe suivante, mais semble se mêler à une autre voix :

Rien ne put nous insurger jamais vers quelque noble aventure désespérée.
Ainsi soit-il. Ainsi soit-il.
Je ne suis d'aucune nationalité prévue par les chancelleries
Je défie le craniomètre. *Homo sum* etc.
Et qu'ils servent et trahissent et meurent
Ainsi soit-il. Ainsi soit-il. C'était écrit dans la forme de leur bassin.⁸³

La voix du poète se double de celle du colon. Cette polyphonie des voix relève en réalité d'une ironie amère de la part du poète, et cache une critique féroce de l'idéologie colonialiste. À ces voix, s'ajoutent alors celle du sujet citant lors de la reprise de ce passage du *Cahier* dans les discours du corpus.

2. La citation du *Cahier* de Césaire dans les discours du corpus

La citation de Césaire n'est pas introduite de la même manière dans les trois discours du corpus, et elle n'est parfois pas retranscrite dans sa totalité. Dès lors, ces choix traduisent l'inflexion argumentative que chaque politicien veut donner à cette citation. Dans le discours de Sarkozy de 2011, les deux parties de la citation de Césaire sont retranscrites fidèlement :

Et pendant tous ces siècles, un long cri de douleur traversa l'Atlantique.
Les maîtres disaient : « la côte d'Afrique est une bonne mère ». Mais c'était une mère meurtrie.
Et au cri des mères africaines auxquelles on arrachait leurs enfants répondait en écho celui des esclaves enchaînés auxquels on avait arraché même le souvenir de l'amour maternel.
Ce cri était celui dont parlait Césaire : « Et ce pays cria pendant des siècles que nous sommes des bêtes brutes. [...] J'entends de la cale monter les malédictions enchaînées, les hoquettements des mourants, le bruit d'un qu'on jette à la mer... les abois d'une femme en gésine... des raclements

82 Cette description de la traversée à fond de cale a considérablement marqué les auteurs antillais, et notamment Patrick Chamoiseau qui écrit dans *Écrire en pays dominé* : « Il m'était facile de rêver-la-cale. Cette horreur m'avait été hurlée par les chantres de la Négritude », p. 134.

83 A. Césaire, *Cahier*, *op. cit.*, p. 39.

d'ongles cherchant des gorges... des ricanements de fouets... des farfouillis de vermine parmi les lassitudes... »

Ce cri qui hantera pour les siècles des siècles tous les descendants d'esclave, ce cri qui continuera de résonner pour les siècles des siècles dans toute l'Afrique noire, ce cri s'adresse à toute l'Humanité parce que la traite et l'esclavage furent les premiers crimes contre l'Humanité.⁸⁴

L'introduction de cette citation est intéressante parce qu'elle procède de la reprise anaphorique d'un des mots de la citation. Le *cri* du pays devient dans le discours de Sarkozy celui « des mères africaines auxquelles on arrachait leurs enfants », et celui « des esclaves enchaînés auxquels on avait arraché même le souvenir de l'amour maternel ». Sarkozy cite donc ces vers de Césaire afin de décrire la souffrance des esclaves. Il exploite ainsi le sous-entendu du premier vers, qui, comme nous l'avons vu, laisse entendre la voix du poète et sa dénonciation. De plus, la souffrance des esclaves sera explicitement décrite dans la suite de la citation. Sarkozy ne dénature donc pas le sens des mots de Césaire, et sa visée argumentative n'en est que plus forte, puisque la dénonciation plus ou moins implicite du poète martiniquais se trouve explicitement formulée dans les mots de Sarkozy, qui dénonce la traite et l'esclavage comme « premiers crimes contre l'Humanité »⁸⁵.

De même, dans le discours de Pau-Langevin du 23 mai 2014, la citation des vers de Césaire vise à mettre en avant la souffrance des esclaves, devenus sujet de cette citation :

Oui, la République avait enfin répondu au « cri de l'innocence et du désespoir » poussé par Louis Delgrès en 1802. [...]

Les victimes de l'esclavage ont souffert durant des siècles. Durant des siècles des hommes, des femmes et des enfants ont été achetés et vendus comme des marchandises. Durant des siècles des hommes ont tiré profit de la souffrance, de l'asservissement et de la mort d'autres hommes. Durant des siècles, comme l'écrivait Aimé Césaire, des hommes et des femmes noirs ont entendu « de la cale monter les malédictions enchaînées, les hoquettements des mourants, le bruit d'un qu'on jette à la mer ».⁸⁶

On constate que Pau-Langevin ne reprend qu'une partie de la seconde moitié de la citation, qu'elle coupe à l'image particulièrement violente d'un esclave jeté à la mer. Si la politicienne ne reprend pas le premier vers du passage, son discours fait quand même référence au *cri*, mais cette fois-ci il s'agit de celui de Louis Delgrès dans sa proclamation pour l'abolition de l'esclavage du 10 mai 1802. Le *cri* semble alors être la composante caractérisant le mieux la souffrance. De même, dans le paragraphe qui suit la citation, Pau-Langevin dénonce, comme le fait Sarkozy, l'esclavage comme un crime contre l'humanité. Il semblerait donc que ces vers de

84 Cf. annexe p. 141-142.

85 Cf. notre analyse visuelle de ce passage p. 75-76. On notera que si pendant tout ce passage Sarkozy garde la tête baissée pour lire son discours, notamment lors de la citation, il la relève au moment de la dénonciation du crime contre l'humanité.

86 Cf. annexe p. 146.

Césaire soient le moyen privilégié par les politiciens pour dénoncer la traite et l'esclavage.

Cette intuition se confirme dans le dernier discours du corpus citant ces vers, celui de Sarkozy à Dakar :

Je ne suis pas venu nier les fautes ni les crimes car il y a eu des fautes et il y a eu des crimes. Il y a eu la traite négrière, il y a eu l'esclavage, les hommes, les femmes, les enfants achetés et vendus comme des marchandises. Et ce crime ne fut pas seulement un crime contre les Africains, ce fut un crime contre l'homme, ce fut un crime contre l'humanité toute entière. Et l'homme noir qui éternellement « entend de la cale monter les malédictions enchaînées, les hoquettements des mourants, le bruit de l'un d'entre eux qu'on jette à la mer. » Cet homme noir qui ne peut s'empêcher de se répéter sans fin « Et ce pays cria pendant des siècles que nous sommes des bêtes brutes. » Cet homme noir, je veux le dire ici à Dakar, a le visage de tous les hommes du monde.

Une fois encore la citation de Césaire sert à dénoncer le crime de l'esclavage, qui se fait ici avant la citation elle-même. Sarkozy se met en scène grâce à un *je* qui se veut percutant et péremptoire. Ce passage est au début du discours de Dakar, et il s'agit donc pour Sarkozy de montrer son engagement envers les Africains. Cet engagement doit passer par la dénonciation de l'esclavage et non par sa négation. La dénonciation se fait graduellement : le crime de la traite et de l'esclavage est un « crime contre les Africains », « un crime contre l'homme », et enfin « un crime contre l'humanité toute entière ». Par cette généralisation, Sarkozy crée une proximité entre tous les hommes, que la citation doit illustrer. Celle-ci est insérée au discours du citant en deux étapes et dans un ordre différent de celui du *Cahier*. L'inversion de l'ordre de la citation, qui, si on schématise, n'est plus le cri puis la cale, mais la cale puis le cri, révèle la stratégie argumentative du politicien. Sarkozy décrit avant de dénoncer, alors que Césaire dénonce puis décrit – même si en réalité tout le *Cahier* est un cri de dénonciation. La citation de Césaire se présente donc comme l'argument de la thèse du politicien. D'ailleurs, la fusion des voix du citant et du cité est quasi-complète, notamment à cause de l'absence du nom du cité, mais également de l'absence des deux points qui entraînent l'intégration du discours cité au discours citant. À l'écrit, les guillemets permettent la reconnaissance de la citation, mais à l'oral, celle-ci est « fondue » aux mots du politicien. La prononciation très rythmée de la citation, ainsi que la gestuelle de l'orateur, marquent cependant la reprise des paroles rapportées. Mais en réalité, les personnes composant l'auditoire de ce discours sont tout à fait à même de reconnaître les vers du *Cahier* de Césaire, même en l'absence de son nom.

Les syntagmes introducteurs de la citation participent également à l'argumentation du politicien. Le premier passage sur la cale du bateau négrier est introduit par un sujet généralisant, comme chez Pau-Langevin, mais cette fois-ci au singulier : « l'homme noir », repris ensuite par

« cet homme noir ». Il s'agit ici pour Sarkozy de créer un groupe identifiable et uni, capable de fédérer la population africaine. Ensuite, l'adverbe *éternellement* ancre la situation dans un temps long et sans fin. L'« homme noir » serait donc voué à vivre et revivre la souffrance de ses ancêtres tout au long de sa vie. De même, le verbe introducteur de la deuxième partie de la citation est accompagné du syntagme prépositionnel *sans fin*, qui produit le même effet, et donne plus encore l'impression que les descendants d'esclaves sont condamnés à entendre ce cri toute leur vie. On remarquera que Sarkozy ne cite pas tout le vers de Césaire, et fait la même coupe que Pau-Langevin. De plus, il change sensiblement les mots du poète : ce n'est plus « le bruit d'un qu'on jette à la mer », mais « le bruit de l'un d'entre eux qu'on jette à la mer », le pronom démonstratif *eux* faisant référence à l'antécédent *mourants*, rendant ainsi encore plus explicite l'image césairienne. Finalement, dans la dernière phrase du passage, Sarkozy affirme le lien entre « l'homme noir » et « tous les hommes du monde », mettant fin à une discrimination raciale en affirmant l'égalité entre tous les hommes. On remarquera que l'*ethos* du politicien s'affirme dans l'incise de cette dernière phrase, grâce à la première personne du singulier et au verbe modal *vouloir*. La citation de Césaire permet à Sarkozy de dénoncer les crimes de la traite et de l'esclavage, tout en affirmant la lucidité de l'ancienne France colonialiste face à la souffrance des descendants d'esclaves. La stratégie argumentative de Sarkozy, qui consiste à généraliser cette souffrance à tous les hommes, doit permettre de gagner l'adhésion du public sénégalais, et donc de favoriser l'accomplissement du projet d'alliance entre la France et l'Afrique qu'il propose dans ce discours. Si le public applaudit à la dénonciation du crime par Sarkozy, la polémique autour du discours de Dakar empêchera inévitablement le succès de cette alliance.

Finalement, la citation de Césaire permet aux trois politiciens de peindre la réalité tragique de la traite et de l'esclavage grâce à des images poétiques saisissantes par leur atrocité, et de témoigner de la souffrance des esclaves. Le sens de la citation de Césaire n'est donc pas dénaturé. En revanche, la visée n'est pas la même chez le poète et chez les politiciens. Chez le poète, il s'agit d'un moment de définition du peuple martiniquais, alors que chez les politiciens, citer ces vers est un moyen politique, particulièrement explicite dans le discours de Dakar. Dans les discours de commémoration, la citation de Césaire sert plutôt d'argument en faveur de la condamnation officielle du crime de l'esclavage dans la loi de Taubira du 21 mai 2001. Cette citation permet aux politiciens de dénoncer la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité, et ainsi d'affirmer une ligne politique claire concernant les populations ultramarines et africaines. De fait, on constate que les mots du poète réutilisés subissent une modification, qui joue sur le sens et vise une intention argumentative. Dans le dernier temps de ce mémoire, nous

nous intéresserons à ces glissements de sens que nous avons déjà mentionnés sporadiquement dans notre étude. Il s'agira de s'interroger sur les degrés d'appropriations des mots d'autrui lors de leur réutilisation dans un nouveau contexte.

Troisième partie

LES APPROPRIATIONS POLITIQUES DE LA CITATION

Le sujet citant doit utiliser les paroles d'autrui comme un moyen appuyant l'intention argumentative de son discours, facilitant ainsi l'adhésion du destinataire à la vision qu'il propose. Pour cela, il doit adapter les mots qu'il reprend au contexte discursif dans lequel il les utilise. En ce sens, les paroles rapportées seront nécessairement transformées, du moins dans leur sens, si ce n'est dans leur forme. Cette dernière partie de notre réflexion vise à s'interroger sur la question de l'appropriation par le sujet citant des paroles qu'il rapporte. L'analyse sera donc plus politique et sociologique, afin de déceler les intentions de réutilisation des mots d'autrui, mais elle sera toujours menée en parallèle d'une réflexion stylistique et rhétorique qui révéleront les mécanismes de ces appropriations. Dans un premier temps, nous présenterons l'exemple de la polémique du discours de Dakar de Sarkozy, qui s'est focalisée sur une phrase, reprise quasi-systématiquement par les critiques, et qui accède alors au statut de citation. Cette phrase, tirée de son contexte énonciatif, devient la cible des journalistes, politiciens, historiens et spécialistes de la question, qui la cite et la décortique afin de révéler les sources intertextuelles à la base de l'argumentation de ce discours. Mais la reprise des mots de Sarkozy devient également le moyen de le discréditer. Cette utilisation politique se traduit par le phénomène de récupération. Dans un second temps, la reprise de références à la mémoire de la Shoah dans les discours du corpus sera interrogée. Ces références établissent de fait une comparaison entre deux mémoires. Si cette comparaison peut sembler évidente aux premiers abords, elle est en réalité délicate, notamment parce que certains refusent une pareille analogie. L'analyse de cette réutilisation questionnera le degré d'appropriation et ses motivations dans notre corpus.

I. Reprendre les mots d'autrui : de la polémique à la récupération politique. L'exemple du discours de Dakar

Jusqu'ici nous avons étudié la citation dans le discours comme le résultat du processus citationnel, c'est-à-dire de l'extraction des mots d'autrui et de leur réutilisation dans un nouveau contexte énonciatif. À présent nous aimerions rendre compte précisément de ce processus dans un discours du corpus, le discours de Dakar, dans lequel une phrase de Sarkozy s'est vue précipitée sur le devant de la scène médiatique, accédant ainsi au statut de citation.

1. Au commencement de la polémique

A. La phrase polémique dans son contexte discursif

Le discours de Dakar est connu pour la polémique qu'il a suscitée, principalement à cause d'une phrase que Sarkozy a prononcée : « Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. » Cette phrase survient au milieu du discours, et fait suite à un long développement sur les particularités du continent africain, son histoire avec la traite et la colonisation, mais également sa culture et son imaginaire. Sarkozy, sur un mode péremptoire et directif, décrit ce que sont les réalités de l'Afrique, affirmant ainsi qu'il perçoit clairement les enjeux de ce continent. L'un d'entre eux réside dans la fracture identitaire des anciens colonisés : « Je suis venu vous dire que cette part africaine et cette part européenne de vous-mêmes forment votre identité déchirée¹. » Sarkozy se propose ainsi tout au long de ce discours de réconcilier cette fracture par le biais d'une alliance². Celle-ci est d'abord symbolique – avant d'être politique et économique dans la deuxième partie du discours –, et elle est évoquée dès le début de celui-ci :

Je suis venu vous proposer, jeunes d'Afrique, non d'oublier cette déchirure et cette souffrance qui ne peuvent pas être oubliées, mais de les dépasser. Je suis venu vous proposer, jeunes d'Afrique, non de ressasser ensemble le passé mais d'en tirer ensemble les leçons afin de regarder ensemble l'avenir. Je suis venu, jeunes d'Afrique, regarder en face avec vous notre histoire commune.³

Cette alliance symbolique est renforcée juste avant la phrase polémique grâce à la référence aux valeurs républicaines et démocratiques françaises :

Mais je suis venu vous dire que la part d'Europe qui est en vous est le fruit d'un grand péché d'orgueil de l'Occident mais que cette part d'Europe en vous n'est pas indigne. Car elle est l'appel de la liberté, de l'émancipation et de la justice et l'égalité entre les femmes et les hommes. Car elle est l'appel à la raison et à la conscience universelles.⁴

Sarkozy prononce la phrase qui a fait polémique juste après ce paragraphe. Le politicien avance l'idée que l'Afrique n'a pas une place importante dans l'Histoire du monde. De ce fait, il place l'Afrique dans une position différente de la France, instaurant un rapport d'infériorité. Il fera ensuite la description d'une Afrique « embourbée » dans son passé et incapable de construire des

1 Cf. annexe p. 136.

2 D'ailleurs, le discours de Dakar portait d'abord le nom de « L'Eurafrrique remplace la Françafrrique », mettant ainsi l'accent sur cette alliance politique et économique (cf. P. Blanchard et I. Veyrat-Masson (dir.), *Les guerres de mémoires*, Paris, Éditions La Découverte, 2008, p. 149).

3 Cf. annexe p. 135.

4 Cf. annexe p. 135.

perspectives futures tangibles. Ce tableau critique du continent africain se poursuit sur plusieurs paragraphes avec les anaphores « Le problème de l'Afrique, c'est / ce n'est pas... » et « Le défi de l'Afrique, c'est... ». La description sévère de l'Afrique par Sarkozy contribue donc à créer la polémique. De la même façon, les mots qu'il choisit d'employer sont eux-mêmes très critiques. Tout d'abord, en introduisant son argument par l'expression « le drame de l'Afrique », il propose l'image d'un continent fragilisé. Il utilisera d'ailleurs à deux autres reprises cette formulation, avant la phrase qui a fait polémique. Le fait que Sarkozy choisisse de recentrer son argument sur « l'homme africain » est également révélateur de la critique de la place de l'Afrique dans l'Histoire du monde⁵.

Si cette phrase a fait polémique quelques jours après, ce moment du discours semble également décisif dès sa prononciation. C'est en tout cas ce qui se dégage de l'expression corporelle du politicien. En effet, avant de dire cette phrase, Sarkozy a un sourire « en coin » et un mouvement de l'ensemble du corps, par lequel il prend une nouvelle position. Son buste est penché vers l'avant, ses mains sont posées sur le pupitre, et il regarde l'auditoire. Quand il prononce cette phrase, Sarkozy martèle le pupitre avec sa main droite, donnant un rythme saccadé à son discours. À la fin de la phrase, il ménage une pause, tout en regardant fixement le public. L'orateur attend une réaction de l'auditoire, qui n'arrivera pas. Cette posture prouve que cette phrase était très certainement déjà pensée par son rédacteur comme pouvant susciter une polémique, ou tout du moins des réactions contrastées. Et c'est effectivement la retombée que cette phrase du discours de Dakar a produite. Elle a retenu l'attention et créé une succession de réactions de la part de la sphère politique et intellectuelle, nous y reviendrons plus tard. Pour l'instant, nous aimerions nous concentrer sur la justification de cette phrase par son producteur, Henri Guaino.

B. L'émergence du rédacteur du discours

La polémique naissante a fait émerger une nouvelle figure énonciative, celle du rédacteur du discours. Dans plusieurs interviews, Henri Guaino, l'ancien conseiller de Sarkozy, a dû défendre son discours face aux diverses accusations dont il a été la cible (racisme, paternalisme, etc.)⁶ :

5 Certains ont d'ailleurs vu l'expression « l'homme africain » comme raciste.

6 Certaines accusations ont parfois été violentes, notamment celle du président sénégalais, Abdoulaye Wade, qui dira à ce sujet : « Il arrive qu'un président soit victime de son nègre », le premier désignant Sarkozy, quand le deuxième décrit ironiquement le rédacteur du discours, Guaino (cf. Freddy Mulongo, « Discours de Dakar : François Hollande a réussi à faire oublier Nicolas Sarkozy qui avait gentiment insulté les Africains, il y a 5

[Journaliste] Comprenez-vous les réactions parfois violentes à ce discours ?

[Henri Guaino] J'ai du mal à comprendre les caricatures et la malhonnêteté intellectuelle de ceux qui tirent une phrase d'un discours d'une heure. Quand on choisit de ne rien dire, on ne court aucun risque d'être mal compris. À Dakar, Nicolas Sarkozy a pris le risque de dire quelque chose aux Africains, avec lesquels nos liens sont particulièrement forts, parce que nous avons avec eux une histoire commune.

[Journaliste] On y a vu du paternalisme. Et votre description de l'homme africain, enfermé dans l'éternel recommencement, est très mal passée.

[Henri Guaino] Le discours de Dakar n'exprime aucun sentiment de supériorité. Il parle aux Africains non comme à des enfants, mais comme à des frères. Au demeurant, le débat est resté limité : quelques invectives, quelques analyses critiques d'intellectuels. Et seuls deux chefs d'État ont réagi. M. Konaré [*président de la commission de l'Union africaine, ndlr*] est resté dans son registre habituel, celui de la critique contre Nicolas Sarkozy. Le président d'Afrique du Sud, M. Mbeki, a écrit au contraire tout le bien qu'il pensait de ce discours. Qu'il y ait débat, c'est légitime et c'est très bien. Ce discours vit sa vie. Quant à l'éternel recommencement, c'est un imaginaire commun à toute l'humanité à certains moments de son histoire. Les Grecs étaient incapables de concevoir l'idée moderne du progrès. L'idée de progrès, c'est celle qui s'est conceptualisée au moment des Lumières et que peu ou prou les diverses civilisations ont intégrée. Chaque civilisation a fait sa propre synthèse. L'Afrique doit faire la sienne⁷.

Les premières justifications du rédacteur du discours concernent donc la mise en contexte de la phrase polémique. Elle ne peut être bien comprise qu'en la rattachant à l'argumentaire général du discours. Guaino défend également une « prise de risque » politique du chef de l'État, qui prouve d'une certaine façon la préméditation de la controverse.

L'ampleur de la polémique va contraindre le rédacteur du discours à écrire une tribune dans *Le Monde*, un an après la prononciation du discours de Dakar :

Revenons un instant sur le passage qui a déchaîné tant de passions et qui dit que "l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire". Nulle part il n'est dit que les Africains n'ont pas d'histoire. Tout le monde en a une. Mais le rapport à l'histoire n'est pas le même d'une époque à une autre, d'une civilisation à l'autre. Dans les sociétés paysannes, le temps cyclique l'emporte sur le temps linéaire, qui est celui de l'histoire. Dans les sociétés modernes, c'est l'inverse.

L'homme africain est entré dans l'histoire et dans le monde, mais pas assez. Pourquoi le nier ? [...] L'Afrique n'est pas en dehors du monde. D'elle aussi, il dépend que le monde de demain soit meilleur. Mais l'engagement de l'Afrique dans le monde a besoin d'une volonté africaine, car "la réalité de l'Afrique, c'est celle d'un grand continent qui a tout pour réussir et qui ne réussit pas parce qu'il n'arrive pas à se libérer de ses mythes". Cessons de ressasser le passé et tournons-nous ensemble vers l'avenir. Cet avenir a un nom : l'Eurafrrique, et l'Union pour la Méditerranée en est

ans ! », blog *Midi libre.com*, le 13/10/2012). De même, Guaino avait été accusé d'être raciste par Bernard-Henri Lévy, sur France Inter, le 9 octobre 2007.

7 Ces deux citations sont tirées de l'interview de Guaino par Alain Auffray, *Libération*, 20 octobre 2007. Disponible à cette adresse : http://www.liberation.fr/jour/2007/10/20/le-refus-de-lire-la-lettre-de-guy-moquet-est-incomprehensible_104309 (consultée le 23 janvier 2017).

la première étape. Voilà ce que le président de la République a dit en substance à Dakar⁸.

Cette fois-ci, Guaino détaille un peu plus le raisonnement argumentatif qui se cache derrière la phrase polémique, et redéfinit le rapport de l'Afrique à l'Histoire, qui évolue pour lui de manière cyclique sur le modèle des « sociétés paysannes ». Bien que Guaino ne précise pas plus avant sa pensée, on comprend que ce temps cyclique n'est donc pas rattaché à l'Histoire, mais qu'il fonctionnerait plutôt *hors* de l'Histoire. Pourtant, toujours dans la même tribune, le rédacteur du discours de Dakar s'attache à clarifier la nuance de la phrase polémique par l'utilisation de l'adverbe *assez*, souvent éludé par les critiques de ce discours. L'Afrique n'est donc pas *hors* de l'Histoire, elle est à *la lisière* de celle-ci. D'après A. Mbembe, Guaino s'inspire précisément du modèle de pensée qui se développe dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, une

construction spéculative [...] [qui] repose sur l'idée [qu']il existerait deux types de sociétés humaines – les sociétés primitives régies par le « mentalité sauvage » et les sociétés civilisées gouvernées par la raison et dotées, entre autres, du pouvoir que confère l'écriture. La mentalité dite sauvage serait inapte aux procès d'argumentation rationnels. Elle ne serait pas logique, mais « prélogique ». Contrairement à nous, le sauvage vivrait dans un univers de sa fabrication, imperméable à l'expérience et inaccessible à nos formes de pensée. La race blanche serait la seule à posséder la volonté et la capacité de construire une vie historique. La race noire en particulier n'aurait ni vie, ni volonté, ni énergie propre. Consumée par d'anciennes haines ancestrales et d'interminables luttes intestines, elle tournerait en rond sur elle-même. Elle ne serait rien qu'une masse inerte, en attente d'être pétrie entre les mains d'une race supérieure⁹.

Pour accéder pleinement à l'Histoire du monde, l'Afrique doit le vouloir en se projetant dans l'avenir, d'après ce modèle de pensée. Et Guaino propose précisément dans ce discours que la France aide l'Afrique à entrer dans cette Histoire du monde.

Dans un deuxième temps, la justification de cette phrase polémique prend une nouvelle dimension, qui n'est plus politique mais littéraire. En effet, afin de légitimer cette phrase, Guaino affirme qu'elle fait directement référence à Césaire :

À vrai dire, la phrase : "L'homme africain n'est pas assez entré dans l'Histoire" faisait écho à la phrase d'Aimé Césaire : "Laissez entrer les peuples noirs sur la grande scène de l'Histoire". Le fait est qu'ils n'y sont toujours pas assez entrés. J'ai reçu une lettre d'un Africain qui me reprochait de nier que l'Afrique avait une histoire. Mais tout le monde a une histoire ! Ce n'était pas le sujet. Le sujet, c'était de savoir si les Africains, depuis trop longtemps et aujourd'hui encore, ne laissaient

8 Les citations sont tirées de la tribune de Guaino, « L'homme africain et l'histoire, par Henri Guaino », *Le Monde*, le 26 juillet 2008. La tribune est disponible en ligne sur le site *Le Monde* : http://www.lemonde.fr/idees/article/2008/07/26/henri-guaino-toute-l-afrique-n-a-pas-rejete-le-discours-de-dakar_1077506_3232.html (consultée le 22 janvier 2017).

9 A. Mbembe, « L'interminable puits aux fantasmes », dans J.-P. Chrétien (dir.), *L'Afrique de Sarkozy. Un déni d'histoire*, Paris, Karthala, 2008, p. 96.

pas d'autres qu'eux-mêmes écrire leur histoire à leur place"¹⁰.

« L'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire ». D'abord c'est « n'est pas assez entré », et pas « n'est pas entré ». Deuxièmement, qui a dit « Laissez entrer les peuples noirs sur la grande scène de l'Histoire » ? [...] Il s'agit de monsieur Aimé Césaire, poète martiniquais, descendant d'esclave, noir. C'est quelque chose de scandaleux s'il faut les laisser entrer sur la grande scène de l'histoire, c'est qu'ils ne sont pas assez entrés, voilà. Parce que vous trouvez que la colonisation et l'esclavage ça n'a pas sorti une partie de l'Afrique de la scène de l'Histoire ?¹¹

La phrase de Césaire à laquelle fait référence Guaino a été prononcée par le poète martiniquais lors d'un discours au premier congrès international des écrivains et artistes noirs en 1956, à l'amphithéâtre Descartes à la Sorbonne, intitulé « Culture et colonisation ». Césaire y développe une réflexion sur la culture « noire » et son interaction avec le monde, et plus particulièrement avec le système politique colonial. Pour le poète, la situation coloniale d'un pays influe fortement sur sa culture, au sens de « civilisation » : « [...] la culture c'est la civilisation en tant qu'elle est propre à un peuple, à une nation, partagée par nulle autre et qu'elle porte, indélébile, la marque de ce peuple et de cette nation¹². » L'oppression sociale bride l'effort artistique, et inversement, la liberté d'un peuple participe à sa force créatrice.

À la lecture du discours de Césaire, il existe des incohérences avec la justification de Guaino, notamment sur le constat du politicien face à la civilisation africaine, qui doit construire son histoire en faisant la « synthèse » des progrès des autres civilisations. Césaire démontre au contraire que le retard de développement des « civilisations indigènes » a été causé par le système colonial européen :

Le grand reproche que l'on est fondé à faire à l'Europe c'est d'avoir brisé dans leur élan des civilisations qui n'avaient pas encore tenu toutes leurs promesses, de ne leur avoir pas permis de développer et d'accomplir toute la richesse des formes contenues dans leur tête.¹³

De plus, Césaire met en garde contre l'idée d'une synthèse des civilisations, qui véhicule une vision erronée de la colonisation :

on s'appuie sur l'idée que toute civilisation vit d'emprunts. Et, on en infère que la colonisation mettant en contact deux civilisations différentes, la civilisation indigène empruntera des éléments culturels à la civilisation du colonisateur, et qu'il résultera de ce mariage une civilisation nouvelle, une civilisation métisse.

10 H. Guaino, *La Nuit et le Jour*, Paris, Plon, 2012. Nous avons trouvé la référence dans cet article d'Anne Brigaudeau : <http://blog.francetvinfo.fr/livres-actualite/2012/10/12/discours-de-dakar-henri-guaino-quelle-est-votre-defense-de-laccuse-sarkozy.html>.

11 Interview réalisée par des élèves de Sciences Po pour leur chaîne de vidéos, Sciences Po TV : <https://www.youtube.com/watch?v=tHKYex-rRZw> (consultée le 23 janvier 2017). Nous retranscrivons.

12 A. Césaire, « Culture et colonisation » dans G. Ngal, *Lire le Discours sur le colonialisme, d'Aimé Césaire*, Paris, Présence africaine, 1994, p. 108.

13 A. Césaire, « Culture et colonisation », *op. cit.*, p. 112.

L'erreur d'une telle théorie est qu'elle repose sur l'illusion que la colonisation est un contact de civilisation comme un autre et que tous les emprunts se valent.¹⁴

Pour le poète martiniquais, la « civilisation négro-africaine » doit plutôt se forger en puisant dans la culture africaine passée, sans toutefois rester enlisé dans ce temps lointain. Il s'agit plutôt de le réinventer. Et pour le réinventer, le peuple africain doit être libéré de toute domination, pour créer cette nouvelle civilisation :

Notre rôle, infiniment plus humble est d'annoncer la venue de celui qui détient la réponse : le peuple, nos peuples libérés de leurs entraves, nos peuples et leur génie créateur enfin débarrassés de ce qui le contrarie ou le stérilise.

Nous sommes aujourd'hui dans le chaos culturel. Notre rôle est de dire libérez le demiurge qui seul peut organiser ce chaos en une synthèse nouvelle, une synthèse qui méritera elle le nom de culture, une synthèse qui sera réconciliatrice et dépassement de l'ancien et du nouveau. Nous sommes là pour dire et pour réclamer : donnez la parole aux peuples. Laissez entrer les peuples noirs sur la grande scène de l'histoire.¹⁵

Il s'agit de la conclusion du discours de Césaire. Le lien entre la phrase polémique « Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire » et la dernière phrase du paragraphe que nous venons de citer n'est pas évident. Guaino comme Césaire prennent pour sujet de leur réflexion les Africains, même si « les peuples noirs » désignent plus largement les Antillais et les Afro-américains chez Césaire. Cependant, le point de vue adopté n'est pas le même dans ces deux phrases. Césaire exhorte ce peuple à s'émanciper en autonomie. Cette exhortation suggère de fait que les autres peuples, l'Europe en particulier, empêchent cette entrée de l'Afrique dans l'Histoire du monde. La phrase est à l'impératif, et s'adresse directement aux anciens colonisateurs, alors que la phrase de Guaino est plutôt un constat. Certes, tous deux parlent de la place de l'Afrique dans l'Histoire du monde, et finalement constatent que l'Afrique est lésée en son sein. Mais Guaino décrit cette réalité de façon négative, alors que Césaire propose de voir plus loin que ce simple constat. Si Guaino propose aussi un futur, avec l'alliance de l'Eurafrrique, une fois de plus, le politicien s'éloigne radicalement de la vision du poète martiniquais, qui voit plutôt l'entrée de l'Afrique sur la scène de l'Histoire par elle-même, et non avec l'aide de l'ancien colonisateur. La justification littéraire de la phrase polémique est donc peu convaincante.

Il nous semble que l'on peut cependant rapprocher la phrase du discours de Dakar à une autre œuvre de Césaire, bien que Guaino ne s'en justifie pas. Il s'agit d'un passage du *Discours sur le colonialisme* :

14 A. Césaire, « Culture et colonisation », *op. cit.*, p. 116-117.

15 A. Césaire, « Culture et colonisation », *op. cit.*, p. 121.

La vérité est que j'ai dit tout autre chose : savoir que le grand drame historique de l'Afrique a moins été sa mise en contact trop tardive avec le reste du monde, que la manière dont ce contact a été opéré. [...] notre malchance a voulu que ce soit cette Europe-là que nous ayons rencontrée sur notre route et que l'Europe est comptable devant la communauté humaine du plus haut tas de cadavres de l'histoire¹⁶.

On retrouve la même dialectique que dans le discours de Dakar : le « drame » de l'histoire africaine. Mais, comme dans son discours à la Sorbonne, Césaire souligne la domination coloniale de l'Europe dans la deuxième partie de ce passage, alors que Guaino veut justement mettre en avant l'apport de l'Europe à l'Afrique. On comprend que le politicien a lu Césaire, mais qu'il l'a mal lu, ou réinterprété à sa convenance. Ce qui rassemble les visions du poète et du politicien, c'est que pour eux le peuple africain, comme le peuple antillais, doit saisir son destin pour renaître, et qu'il doit le faire en puisant dans sa culture. On comprend facilement que certains aient pu voir une attitude paternaliste, voire une résurgence colonialiste, dans le discours de Dakar, quand Guaino inclut la France dans cette reconstruction.

La polémique du discours de Dakar s'amplifie durant les mois qui suivent. Les journalistes vont s'emparer de celle-ci en mettant en avant les parties discutables de ce discours et l'idéologie qui en découle. Les dirigeants des pays africains et les spécialistes de la question vont également alimenter le débat, en se positionnant pour ou contre le discours du nouveau chef de l'État français. Les mots de Sarkozy, sans cesse repris, accède ainsi à un nouveau statut : la phrase polémique devient une citation.

2. La « mise en polémique » : naissance de la citation

R. Amossy définit la polémique comme traitant d'une question de société, d'intérêt public, qui fait l'actualité. Elle est cependant éphémère. Pourtant la polémique du discours de Dakar reste vivace dans certains milieux encore aujourd'hui¹⁷. Cela s'explique par le fait que cette polémique s'est centrée sur une phrase particulière du discours, mise en exergue systématiquement par les commentateurs qui la citaient. Cette phrase est alors mobilisée comme un appui argumentatif. La citation polémique « reproduit une parole d'un locuteur pour engager

16 A. Césaire, *Discours sur le colonialisme* [1950], Paris, Présence africaine, 2004, p. 26-27.

17 Le rappeur Guadeloupéen Kery James fait par exemple référence au discours de Dakar dans « Musique Nègre » de son album *Mouhammad Alix* sorti en 2016 : « Quelle arrogance. Quelle insolence. Comme Sarkozy à Dakar je choque l'assistance. »

avec elle un rapport de force, ou pour prendre une distance d'humour ou d'ironie, de dérision voire de dénonciation¹⁸. » Si les journalistes qui glosent le discours de Dakar ne dénoncent pas vraiment les propos de Sarkozy, ils s'en servent néanmoins pour prendre en défaut le nouveau chef de l'État français.

A. Polémiquer en citant

Dès le lendemain du discours de Dakar, les journalistes commentent et soulignent les passages controversés de celui-ci, qui feront l'objet de vives critiques¹⁹. Un journaliste du *Monde* remarque que l'ambition de ce discours, qui devait être un des grands discours du quinquennat de Sarkozy, tel celui du général de Gaulle à Brazzaville en 1944, est un échec²⁰. Les journaux s'empressent de prendre le discours de Dakar comme sujet dans le but d'amorcer une polémique publique, renforcée par la critique des universitaires, ce qui affaiblira sensiblement la politique extérieure de Sarkozy en Afrique. Si tout le discours de Dakar est décortiqué, c'est cependant la phrase polémique qui est quasi-systématiquement reprise par les journalistes. En voici quelques exemples :

Pour le président français, c'est au sein même de l'identité africaine qu'il semble falloir chercher les freins au développement du continent : « Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'Histoire (...). Jamais il ne s'élance vers l'avenir (...). Dans cet univers où la nature commande tout, l'homme reste immobile au milieu d'un ordre immuable où tout est écrit d'avance. (...) Il n'y a de place ni pour l'aventure humaine, ni pour l'idée de progrès. »²¹

On attendait un discours-programme, ce fut une évocation polémique des rapports de l'Afrique avec sa propre histoire. [...] Après avoir exalté une Afrique sublimée, à laquelle, par exemple, « l'art moderne doit presque tout », Nicolas Sarkozy assène un diagnostic historique et quasi psychanalytique de ses maux. « Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'Histoire, affirme-t-il. Le paysan africain (...) ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles. Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a de place ni pour l'aventure humaine, ni pour l'idée de progrès. (...) Le problème de l'Afrique, c'est qu'elle vit trop le présent dans la nostalgie du paradis perdu de l'enfance. »²²

Dans une allocution sidérante prononcée à Dakar, Nicolas Sarkozy qui ose tout, et c'est à cela qu'on le reconnaît, a dévoilé le fond d'une pensée qui, si les mots ont un sens, est la parole

18 G. Lochard, « Pratiques citationnelles et négociation de l'altérité dans la presse écrite », in M. D. Popelard & A. Wall, *Citer l'autre*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 2005, p. 106.

19 On compte environ 500 articles de presse mentionnant le discours de Dakar jusqu'à l'année 2017, sur le site Europresse ; et environ 40 dans les cinq mois qui suivent la prononciation de ce discours le 27 juillet 2007.

20 P. Bernard et Ch. Jakubyszyn, « À Dakar, Nicolas Sarkozy appelle l'Afrique à "renaître" et à "s'élancer vers l'avenir" », *Le Monde*, 28 juillet 2007.

21 P. Bernard et Ch. Jakubyszyn, *ibid.*

22 L. d'Ersu, « Sarkozy refuse une "rupture" brutale avec la Françafrique », *La Croix*, 30 juillet 2007.

officielle française la plus raciste depuis longtemps. Chimiquement pure. Ainsi donc, « *le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. [...]* » Nous y voilà. La chaleur, le rythme des saisons. Nicolas Sarkozy a oublié de concéder que dans cet océan de médiocrité, l'Africain, au moins, avait le rythme dans la peau et courait vite. Le tableau aurait été parfait.²³

Dans ces trois exemples, les journalistes reprennent tous la même phrase de Sarkozy pour appuyer leurs analyses de son discours, et participent ainsi à la polémique. Ces derniers ne commentent pas réellement cette phrase, mais donnent plutôt une analyse générale du discours, qui laisse plus ou moins transparaître le point de vue du journaliste et sa réinterprétation du discours de Dakar. Dans le premier exemple, l'analyse de la phrase polémique par le journaliste est sommaire et consiste uniquement à expliciter l'argument de Sarkozy. Le degré d'implication de l'énonciateur est donc quasi-nul et les paroles rapportées gardent leur sens premier. En revanche, dans les deux autres exemples, le point de vue du journaliste s'affirme et tend à critiquer les mots du nouveau président de la République. Ainsi, dans le deuxième exemple, le journaliste prend position en soulignant le « diagnostic psychanalytique » que dresse Sarkozy sur l'histoire de l'Afrique et les Africains eux-mêmes, laissant entendre que ce type d'analyse n'a pas sa place dans un discours politique. L'argument est confirmé par la citation du passage de la phrase polémique, dont la lecture est alors sensiblement orientée. Dans le dernier exemple, l'implication du journaliste est totale et la critique du discours de Dakar se fait plus virulente. L'analyse est cette fois-ci plus développée et la citation restreinte à la seule phrase polémique. L'énonciateur s'approprie donc ces quelques mots de Sarkozy dans le but de le discréditer. De fait, cette récupération de la citation questionne la pertinence de l'analyse du journaliste, qui paraît en réalité décharger son ressentiment plutôt que montrer les failles du raisonnement de ce discours. Ainsi, la polémique du discours de Dakar se construit par l'utilisation d'une phrase prononcée par Sarkozy hors de son contexte énonciatif. Cette réutilisation pose de fait le problème de la récupération des mots d'autrui dans un contexte énonciatif qui n'est pas le sien.

Une fois la critique journalistique amorcée, les spécialistes ne tardent pas à exprimer leur opinion sur ce discours. Intellectuels, historiens et politiciens africains vont débattre du point de vue sur l'histoire de l'Afrique soulevé dans le discours de Dakar. Si les critiques sont le plus souvent opposées à ce discours, on note certains soutiens, notamment celui de Thabo Mbeki, alors président de l'Afrique du Sud. L'Élysée a rendu publique la lettre que celui-ci a adressée à Sarkozy le lundi 13 août 2007, dans laquelle il remercie le chef de l'État français pour ce discours. Aucune mention n'est faite de la phrase polémique dans cette lettre. Deux études ont

23 T. Heams, « L'homme africain... », *Libération*, 2 août 2007.

également mis en avant l'apport de ce discours à la compréhension des enjeux africains. Il s'agit de l'ouvrage de l'essayiste André Julien Mbem, *Nicolas Sarkozy à Dakar. Débats et enjeux autour d'un discours*, et celui du philosophe Pierre Franklin Tavares, *Nicolas Sarkozy : Relire le Discours de Dakar*. Ces deux ouvrages mettent en avant le fait que le discours de Dakar est trop souvent décrié, sans toutefois qu'on ne se penche réellement dessus, critique faisant directement référence aux analyses des journalistes. Pourtant, d'autres ouvrages collectifs d'historiens « adverses » visent à regrouper des points de vue divers sur ce discours. Par exemple, l'ouvrage collectif *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy*, sous la direction de l'historienne malienne Adame Ba Konaré – épouse d'Alpha Oumar Konaré, président du Mali de 1992 à 2002. Cet ouvrage regroupe les textes de plusieurs chercheurs africains, français et canadiens. De même, *L'Afrique de Sarkozy, un déni d'histoire*, sous la direction de l'historien Jean-Pierre Chrétien, regroupe le point de vue de cinq historiens sur ce discours. Si les journalistes ne se penchent pas sur l'analyse précise de cette phrase, les spécialistes s'y attellent et tentent de découvrir les fondements d'une telle argumentation. Ils constatent alors un lien entre l'argumentation de Guaino et celle du philosophe allemand, Hegel. Le philosophe et essayiste camerounais Achille Mbembe attire ainsi l'attention sur cette filiation intertextuelle dans un article du *Courrier international*, deux jours après le discours :

Ainsi, pour s'adresser à l'« élite de la jeunesse africaine », Guaino se contente de reprendre, presque mot à mot, des passages du chapitre consacré par Hegel à l'Afrique dans son ouvrage *La Raison dans l'Histoire*. Selon Hegel, l'Afrique est le pays de la substance immobile et du désordre éblouissant, joyeux et tragique de la création. [...] Cette partie du monde n'a, à proprement parler, pas d'histoire. Ce que nous comprenons en somme sous le nom d'Afrique, c'est un monde anhistorique non développé, entièrement prisonnier de l'esprit naturel et dont la place se trouve encore au seuil de l'histoire universelle²⁴.

La théorie d'Hegel sur l'histoire de l'Afrique est bien connue et fait déjà polémique. J. P. Chrétien rappelle ainsi que la vision de l'histoire africaine véhiculée dans le discours de Dakar est dominante depuis le XIX^{ème} siècle. On voit l'Afrique comme dépossédée d'une histoire, du moins avant l'arrivée des Européens, parce que celle-ci est complexe et éloignée des modèles de vies occidentaux. Cette « tradition de négation de l'historicité de l'Afrique²⁵ » est vivement pointée du doigt par les détracteurs du discours de Dakar. Ils s'attachent alors à souligner et à critiquer la réutilisation de la pensée hégélienne sur l'Afrique dans ce discours, devenue obsolète au XXI^{ème} siècle grâce au travail des historiens.

24 A. Mbembe, « Sarko, Hegel, et les Nègres », *Courrier international*, 29 août 2007.

25 J.-P. Chrétien, « L'Afrique, un village sans histoire ? », dans J.-P. Chrétien (dir.), *L'Afrique de Sarkozy. Un déni d'histoire, op.cit.*, p. 39.

B. La révélation de l'intertexte hégélien

Le discours de Dakar propose un point de vue sur l'histoire de l'Afrique, concentré dans la phrase qui a fait polémique, mais véhiculé dans l'ensemble de l'argumentaire, et qui peut être résumé de cette façon : l'Afrique et les Africains vivent encore dans l'ancien temps, alors que les autres continents ont évolué vers la modernité. Cette vision sous-entend que la modernité du monde s'oppose à la nature de l'Afrique, et par conséquent, que le dynamisme des premiers contrastent avec l'immobilisme de cette dernière. L'histoire africaine serait une histoire cyclique, repliée sur elle-même. Les détracteurs du discours de Dakar ont montré que cette idée était empruntée au philosophe allemand Hegel. C'est dans *La Raison dans l'Histoire* que le philosophe exprime son point de vue sur l'Histoire du monde, et plus particulièrement sur le continent africain. Cette œuvre posthume a été composée à partir des cours que le philosophe a donné à l'université de Berlin entre 1822-1823 et 1830-1831. La pensée de Hegel prend donc place dans un contexte historique où l'esclavage est encore en vigueur en France, et dans lequel la société est construite sur le principe d'une gradation des races, qui se traduit par la domination des Blancs sur les Noirs. De fait, il convient de s'interroger sur l'emploi de cet intertexte dans un discours présidentiel français en 2007, dans une société qui n'est à priori plus pensée par catégories raciales.

On constate immédiatement à la lecture des passages consacrés à l'Afrique dans *La Raison dans l'Histoire* les parallèles entre la réflexion de Hegel et celle rédigée par Guaino, mais prononcée par Sarkozy à Dakar. Tout d'abord dans ce passage :

Aussi loin que l'histoire remonte, cette Afrique à proprement parler est restée fermée aux échanges avec le reste du monde. C'est le pays de l'or, replié sur lui-même, le pays de l'enfance qui, au-delà du jour de l'histoire consciente de soi, est enveloppé dans la noire couleur de la nuit²⁶.

Le philosophe allemand isole l'Afrique du reste du monde, en invoquant notamment son herméticité. On retrouve la même dialectique et les mêmes thématiques dans le discours de Dakar. L'utilisation de ces clichés a fortement participé à renforcer la polémique de ce discours, puisqu'ils étayaient la thèse de la phrase polémique, celle d'une Afrique à la lisière de l'Histoire. Cependant, Guaino ne reprend pas tous les arguments du philosophe, notamment les plus

26 G. W. F. Hegel, trad. française par L. Gallois, *La raison dans l'histoire. Introduction à la philosophie de l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 2011, p. 160.

controversés. Il s'éloigne par exemple de l'analyse hégélienne quand elle consiste à dire que l'Afrique n'a pas de culture et que l'Africain est un sauvage :

le Noir présente l'homme naturel dans toute sa sauvagerie et sa nature indomptable. Si on veut le saisir avec rigueur, on doit faire abstraction de tout respect et de toute morale effective, de tout ce qui s'appelle sentiment : il n'est rien à trouver dans ce caractère de ce qui ait résonance humaine²⁷.

On ne trouve pas une critique aussi sévère des Africains dans le discours de Dakar. De même, Guaino s'éloigne de la pensée hégélienne quand il parle d'une « âme africaine », que le philosophe nie totalement²⁸. D'après A. Mbembe, Guaino puise ici dans une autre idéologie, les lieux communs du discours sur l'Afrique :

À côté de Hegel existe un deuxième fonds que recyclent sans complexe les nouvelles élites françaises. Il s'agit d'une somme de lieux communs formalisés par l'ethnologie coloniale vers la fin du XIXe siècle. C'est au prisme de cette ethnologie que se nourrit une grande partie du discours sur l'Afrique, voire une partie de l'exotisme et de la frivolité qui constituent les figures privilégiées du racisme à la française. Le conseiller spécial du chef d'État français reprend à son compte cette logorrhée ainsi que l'essentiel des thèses (qu'il prétend par ailleurs réfuter) des pontifes de l'ontologie africaine. Pour faire de Nicolas Sarkozy le président ethnophilosophe qu'il aspire peut-être à devenir, c'est dans cette bibliothèque coloniale et raciste qu'il va puiser ses motifs clés. Puis il procède comme si l'idée d'une « essence nègre », d'une « âme africaine » – dont « l'homme africain » serait la manifestation vivante – comme si cette idée boueuse et somme toute farfelue n'avait pas fait l'objet d'une critique radicale par les meilleurs des philosophes africains, à commencer par Fabien Eboussi Boulaga, dont l'ouvrage *La Crise du Muntu* est à cet égard un classique²⁹.

La caractérisation de la « nature » de l'âme des Africains accrédite la thèse raciste que certains soulignent, comme le journaliste que nous citons plus tôt. La récupération de l'intertexte hégélien dans ce discours pose problème, parce qu'elle n'est pas « complète ». Il est difficile de qualifier ce discours de raciste dans le sens où, à l'inverse d'Hegel, il n'est en aucun cas question de nier l'humanité des Africains, bien au contraire, puisque le discours de Dakar dénonce le crime qu'a été l'esclavage. En revanche, Guaino met clairement en avant le rôle bienveillant de l'Europe dans l'éducation de l'Afrique pendant la période esclavagiste, car pour lui, « il y avait aussi des hommes de bonne volonté, des hommes qui croyaient remplir une mission civilisatrice, des hommes qui croyaient faire le bien. » Cette perspective rappelle les mots de Victor Hugo dans son *Discours sur l'Afrique*, lors du banquet commémorant l'abolition de l'esclavage, le dimanche 18 mai 1879³⁰ :

27 *Ibid*, p. 162-163.

28 Cf. l'analyse d'Olivier Pironet sur les sources hégéliennes du discours de Dakar, dans *Le Monde diplomatique*, le 1^{er} novembre 2007.

29 A. Mbembe, *Courrier international*, *op.cit.*

30 V. Hugo, « Discours sur l'Afrique », *Actes et paroles, Depuis l'exil 1876-1885* – le texte a été consulté à cette

au dix-neuvième siècle, le blanc a fait du noir un homme ; au vingtième siècle, l'Europe fera de l'Afrique un monde. (Applaudissements) Refaire une Afrique nouvelle, rendre la vieille Afrique maniable à la civilisation, tel est le problème. L'Europe le résoudra.

Pour Elikia M'Bokolo³¹, ce passage constitue bien une des références de la phrase polémique du discours de Dakar, même si Guaino ne la revendique pas.

On constate donc que si le discours de Dakar est empreint des références hégéliennes sur l'Afrique, Guaino n'en retient qu'une partie, la moins condamnable, du moins à ses yeux. Le cœur de la polémique autour de ce discours réside donc bien dans la réutilisation de modèles et de clichés sur le continent africain, qui proposent une vision rétrograde, voire raciste, et qui place l'Afrique en marge de l'Histoire du monde. C'est en ce sens que la proposition d'alliance politique entre la France et l'Afrique que présente ce discours apparaît comme la résurgence du modèle colonial paternaliste, qui replace l'Afrique dans une position inférieure par rapport à la puissance française et européenne. Néanmoins, certains spécialistes s'attachent à souligner une certaine hypocrisie de la part de ceux-là même qui dénoncent la vision de l'histoire africaine perpétuée dans le discours de Dakar :

Et cependant aussi bien le discours humanitaire de la compassion ou de l'ingérence que le discours anticolonialiste de la victimisation immémoriale, quand ils font des peuples africains une véritable pâte à modeler n'ayant le choix qu'entre la protection ou la domination, entretiennent eux-mêmes une vision déshumanisée de ces peuples, amputés de leur histoire avant l'arrivée des Blancs³².

Le problème de l'argumentation du discours de Dakar n'est pas qu'elle nie l'histoire de l'Afrique, mais réside dans le fait qu'elle donne une vision étroite de celle-ci, en présentant cette histoire du point de vue d'un pays européen. De fait, l'histoire africaine semble apparaître bien tardivement, lors de la colonisation des européens. Pourtant paradoxalement, Sarkozy dépeint longuement une histoire de l'Afrique « traditionnelle », qui reste cependant assez inaccessible, mystérieuse³³. Dans son discours de 2009 à Dakar, Royal prend justement le contre-pied de cette vision de l'histoire africaine, et s'efforce de montrer les actions présentes menées par sa région avec

adresse : https://fr.wikisource.org/wiki/Actes_et_paroles/Depuis_l%E2%80%99exil/1879.

31 A. Ba Konaré, *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy*, Paris, La Découverte, 2008.

32 J.-P. Chrétien (dir.), *L'Afrique de Sarkozy. Un déni d'histoire*, op.cit., p. 18.

33 Il s'écartera de cette définition un an plus tard, dans son discours au Cap en Afrique du Sud, le 28 février 2008, où il fera peu mention de l'histoire africaine, mais accentuera la valeur du lien unissant la France à l'Afrique. Ce discours vise bien à apaiser les tensions suscitées par le discours de Dakar. Guaino a d'ailleurs été évincé de sa rédaction.

l'Afrique. À ce stade, la phrase polémique, après être passée au statut de citation reprise dans le discours journaliste, puis examinée par les spécialistes afin de déceler les fondements idéologiques de cette argumentation, elle devient finalement pleinement un outil polémique et politique aux mains des adversaires politiques du nouveau chef de l'État français, qui ont cherché à le discréditer.

3. Aux limites de la polémique : la récupération de la citation

La polémique qu'a suscité ce discours est restée vivace des années après sa prononciation, et resurgit notamment quand un homme ou une femme politique français-e se rend à Dakar. Le 6 avril 2009, Royal prononce un discours à Dakar, deux ans après son adversaire à la présidentielle, dans lequel elle fait clairement référence aux mots de Sarkozy, qu'elle condamne fortement. Celui-ci, qui aurait préféré que cet événement tombe dans l'oubli, refusera d'ailleurs de répondre aux questions des journalistes à ce sujet³⁴. D'autres membres de l'UMP sont montés au créneau pour défendre Sarkozy, notamment Nadine Morano qui dénoncera « la polémique permanente, la démagogie systématique et surtout un antisarkozysme primaire [et] souvent hystérique³⁵ » face au président de la République. Les journalistes ont participé à alimenter cette nouvelle polémique en rebaptisant le discours de Royal, le « contre-discours de Dakar ». C'est le cas par exemple dans l'article de *Libération* du 8 avril 2009, titré « À l'UMP, pas de pardon pour Royal », dont la dernière phrase résume l'analyse que font les journalistes de ce discours : « Le contre-discours de Royal, ou le monde à l'envers »³⁶. Le contre-discours parce que Royal se positionne clairement à l'opposé de l'argumentation développée dans le discours de Dakar. Elle propose une vision de l'histoire africaine centrée sur les perspectives actuelles et futures du continent – tout en mentionnant son passé colonial brièvement. Le discours de Royal se propose donc de prendre le contre-pied du discours de Dakar. Pour cela, la politicienne cite expressément la phrase polémique prononcée par Sarkozy, et l'utilise comme contre-argument.

Reprendre les mots de Sarkozy permet à Royal de mettre en contradiction l'auteur de la phrase polémique avec lui-même, et par là même d'affaiblir sa position en matière de politique extérieure :

34 Il répondait : « Je n'ai pas le temps pour la polémique ! », d'après J. Waintraub, « La sortie africaine de Royal braque l'UMP », *Le Figaro*, 8 avril 2009.

35 J. Waintraub, *ibid.*

36 Raphaël Garrigos, David Revault d'Allonnes et Isabelle Roberts.

Quelqu'un est venu ici vous dire que « l'Homme africain n'est pas assez entré dans l'Histoire » Pardon pour ces paroles humiliantes et qui n'auraient jamais dû être prononcées et qui n'engagent pas la France. Car vous aussi, vous avez fait l'histoire, vous l'avez faite bien avant la colonisation, vous l'avez faite pendant, et vous la faites depuis. »³⁷

Les excuses de Royal discréditent pleinement les mots de Sarkozy, mais également le chef de l'État lui-même, puisque la politicienne le place dans une position d'offenseur. Ce passage vaut des applaudissements de la part du public, mêlés à des signes de mécontentements, notamment des huées. Les applaudissements se font particulièrement intenses au mot « pardon », dont Royal soigne la prononciation : elle ménage une longue pause, affiche un visage serein et arbore un demi-sourire, tandis qu'un plan sur l'auditoire montre que les gens se sont mis debout. Les Sénégalais semblaient donc attendre ses excuses, qui procèdent ici d'une forme de *pathos*. L'utilisation du *pathos* à ce moment du discours s'inscrit parfaitement dans la continuité du modèle rhétorique utilisé dans l'ensemble de celui-ci. Comme nous l'avons déjà vu, Royal construit en effet son argumentation en créant un lien privilégié avec son auditoire, qu'elle sollicite beaucoup. Citer les mots de son adversaire politique permet donc à Royal de se positionner à son opposé, mais également de ressusciter la polémique du discours de Dakar. Si la polémique peut parfois être violente, ce n'est pas l'objectif de Royal ici. Cependant, certains traits de ce qu'Amossy nomme « la violence verbale » se retrouvent dans cette citation. En effet, Royal cherche à attaquer et à ridiculiser le point de vue de Sarkozy, qu'elle ne nomme pas délibérément, préférant utiliser le pronom indéfini « quelqu'un ». L'offenseur n'est pas nommé parce qu'il est connu de tous. Ainsi, Royal participe à la mise en polémique du discours de Dakar comme la décrit Amossy : « la parole de l'autre est reprise et reformulée de façon à la priver de sa cohérence propre, ou décontextualisée et détournée de son sens originel³⁸. » Royal reprend uniquement une partie de la phrase polémique, et n'expose pas plus en détail l'argumentation de Sarkozy, ce qui pose un problème de légitimité. Toute phrase sortie de son contexte perd inévitablement de son sens premier. Ici, Royal se focalise sur l'argument qui fait polémique sans donner les éléments argumentatifs complémentaires. Elle réduit donc une argumentation de presque une heure à une unique phrase. Ce procédé vise bien évidemment à critiquer la politique de Sarkozy. Mais il permet également à Royal de contre-argumenter. Et c'est exactement ce qu'est son discours, une contre-argumentation du discours de Dakar, et de son ancien adversaire à la présidentielle.

La reprise des mots de Sarkozy intervient dans l'exposé de la vision de l'histoire africaine

37 Cf. annexe p. 140.

38 R. Amossy, *Apologie de la polémique*, Paris, PUF, « L'Interrogation philosophique », 2014, p. 178.

de la politicienne. Elle rappelle juste après cette citation les avancées scientifiques menées sur le plan historique par des spécialistes comme Cheikh Anta Diop et Joseph Ki-Zerbo, ce qui discrédite une fois de plus le point de vue de Sarkozy sur l'histoire de l'Afrique. Les mots de Sarkozy sont introduits par une exhortation au « droit à l'histoire » et au « devoir de vérité » qui doivent permettre de « regarder les faits en face et de partager un récit qui ne soit pas ressassement du passé mais moyen de le dépasser sans amnésie et de se projeter ensemble dans l'avenir. » Avant même la citation, Royal manifeste les divergences qu'elle entretient avec Sarkozy sur ce sujet. Si celui-ci aborde l'histoire africaine de manière passéiste, Royal la traite sur le plan de l'avenir. C'est ainsi qu'elle présente son point de vue historique et l'appui par une citation de Patrice Lumumba, défenseur et acteur de l'indépendance du Congo belge :

Dans la dernière lettre qu'il a écrite à sa femme avant d'être assassiné, Patrice Lumumba a dit sa foi inébranlée dans l'établissement de la vérité historique : « L'Histoire dira un jour son mot. L'Afrique écrira sa propre histoire. »³⁹

Le fait de placer son argumentation sur l'histoire africaine sous la double perspective du *droit à l'histoire* et du *devoir de vérité*, montre les faiblesses du discours de Dakar en matière historique et idéologique. Le devoir de vérité met en cause précisément les aspects positifs de la colonisation décrits dans le discours de Sarkozy. Quant au droit à l'histoire, il est une réclamation face à la totalité de ce discours. Ce droit à l'histoire est un droit à la réparation en quelque sorte. Et les mots de Lumumba supposent ces deux perspectives. L'argumentation de Royal se trouve ainsi validée par le point de vue d'un acteur de l'histoire africaine, justifiant de sa réalité aux côtés de l'histoire de tous les autres continents du monde.

Ce discours de Royal se trouve à la limite de la polémique du discours de Dakar, à son paroxysme, parce qu'elle est utilisée précisément à des fins politiques. La reprise des mots de Sarkozy se fait par récupération, au sens où Royal ne reproduit pas totalement le point de vue de son adversaire politique. Son but est de discréditer son opposant, en l'incriminant pour cette phrase, et dès lors en proposant une vision de l'histoire africaine, sinon plus réaliste, qui a du moins le mérite de montrer les avancées d'un continent trop longtemps sous-estimé et que l'on relègue trop souvent au titre de Tiers-monde. La polémique du discours de Dakar, qui s'est éveillée très vite par l'utilisation du phénomène citationnel, s'est maintenue depuis dans la sphère politique afin de questionner et de proposer une autre vision de l'histoire africaine. Aux mains de différents énonciateurs, la citation polémique du discours de Dakar devient un énoncé privé de sa

39 Cf. annexe p. 140.

cohérence, et se retrouve récupérée malgré elle. L'appropriation des mots d'autrui est un phénomène fréquent dans le discours politique, comme dans le discours médiatique plus généralement. Elle peut prendre différentes formes, comme nous venons de le voir dans le discours de Dakar, une phrase peut accéder au statut de citation. L'appropriation peut également se faire dans l'économie générale du discours, par l'utilisation de mots qui dans un certain contexte vont interpeller le destinataire. C'est le cas dans notre corpus, quand les politiciens, pour nommer les crimes de la traite et de l'esclavage, ont recours à des mots généralement utilisés exclusivement pour désigner les crimes de la Shoah. De fait, une comparaison s'effectue entre deux moments de l'Histoire du monde, espacés dans le temps, qui doit être interrogée.

II. Shoah, traite négrière et esclavage : une comparaison stéréotypée ?

Ma bouche sera la bouche des malheurs qui n'ont point de bouche.

A. Césaire, *Cahier d'un retour au pays natal*

Le vieux guerrier me laisse entendre : ... moi, dans les grand livres que je connais, on a tout effeuillé de la domination brutale. Albert Memmi. Frantz Fanon. Aimé Césaire. Octave Mannoni... (il soupire, manioc amer)... Mais, avant même de les avoir lus, je savais les génocides, les agenouillements, les aliénations, le racisme ontologique, les négations de l'humain qui infectent à la fois la victime et le vainqueur... (un temps, sa voix s'encaille)... J'ai éprouvé chacune de ces batailles, je conserve ces blessures dans ma chair, ce hoquet dans ma tête... – Inventaire d'une mélancolie.

P. Chamoiseau, *Écrire en pays dominé*

Dans notre corpus, nous avons constaté que la traite négrière et l'esclavage étaient parfois associés au crime de la Shoah, soit en nommant explicitement ce crime, soit en reprenant les mots qui le désignent habituellement, comme le terme de « crime contre l'humanité ». Nous proposons de définir la reprise de ces mots comme une forme de citation. Ces termes désignent un contexte particulier, un événement historique précis. Repris dans un nouveau contexte, ils sont dès lors employés dans un but motivé par l'intention de l'orateur. C'est la définition que nous avons établie de la citation. Cette reprise se fait dans ce cas précis au moyen de la référence. En effet, le réemploi de ces termes est explicite et non-littéral. Ici, il ne s'agit pas de faire référence à un ouvrage ou à un auteur, mais plutôt à un événement historique qui fait autorité, parce qu'il est connu de tous et qu'il est encore très ancré dans la mémoire collective des citoyens français. L'utilisation de la référence de la Shoah dans un discours sur la mémoire de l'esclavage induit de fait une comparaison entre ces deux événements. La comparaison est explicite dans les discours du corpus, les orateurs instaurant précisément le lien analogique. Si elle peut paraître comme allant de soi, elle n'en reste pas moins une stratégie argumentative de l'orateur, qui mobilise ces références dans un but déterminé. D'après certains défenseurs de la mémoire de la Shoah, il y a appropriation et récupération de la citation quand ces mots sont utilisés pour définir un autre type de mémoire, dans notre corpus la mémoire de l'esclavage colonial. On considère donc que c'est une appropriation si on présuppose que ces mots doivent être exclusivement utilisés pour parler des crimes nazis, et donc qu'ils ne peuvent pas être employés pour nommer d'autres crimes. Autrement dit, il y a bien une récupération de la citation

dans un contexte qui n'est pas le sien. Ce phénomène pose la question de la comparaison de deux types de mémoires, parfois jugées « concurrentielles ». Cette concurrence s'explique notamment dans l'utilisation du concept de « crime contre l'humanité », créé pour désigner les crimes nazis, et ensuite appliquer à l'esclavage colonial. Ainsi, deux moments de l'histoire rentrent dans une sorte de compétition, ou plutôt ce qui reste aujourd'hui de ces deux périodes, leurs mémoires. T. Todorov décrit les deux points de vue qui se dessinent dans cette analogie :

Ces principes semblent aller de soi ; mais nous savons tous que lorsqu'ils se trouvent appliqués au nazisme, les passions se déchaînent et les désaccords sont légion. D'un côté on affirme, comme je le lisais récemment dans un petit texte diffusé par une fédération de déportés en France : « Le système nazi n'a pas d'équivalent dans l'Histoire. Il ne peut être comparé à aucun autre régime, si « totalitaire » et même sanguinaire soit-il. » De l'autre, on brandit la possibilité de la comparaison comme s'il s'agissait d'une justification, d'une minimisation de ce qui a été accompli.⁴⁰

L'auteur Elie Wiesel, rescapé des camps de concentration, se positionne par exemple contre cette comparaison :

je crois, je continuerais de croire qu'Auschwitz nie toutes les analogies. Mais nous devons y voir des termes de référence. Il faut tout relier à cet Événement, sans toutefois le comparer à quoi que ce soit.⁴¹

Si Wiesel refuse l'analogie, il encourage néanmoins l'utilisation de « termes de référence », maniement pour le moins délicat, puisqu'il est difficile d'échapper à cette comparaison quand un politicien utilise ces termes dans un discours sur la mémoire de l'esclavage.

Et c'est bien là le nœud du problème. Pourquoi un politicien fait-il référence à la Shoah dans un discours sur la mémoire de l'esclavage ? Cette comparaison semble spontanée, et c'est en cela que nous proposons d'interroger la notion de « comparaison stéréotypée ». R. Amossy décrit le stéréotype comme des « représentations sociales qui émergent dans le discours sur un mode plus ou moins implicite⁴² ». À travers l'étude de ces références dans notre corpus, nous proposerons des éléments de réponse à cette interrogation et à la dissension face à cette analogie, pour laquelle Césaire propose une objection :

Oui, il vaudrait la peine d'étudier, cliniquement, dans le détail, les démarches d'Hitler et de l'hitlérisme et de révéler au très distingué, très humaniste, très chrétien bourgeois du XX^e siècle qu'il porte en lui un Hitler qui s'ignore, qu'Hitler *l'habite*, qu'Hitler est son *démon*, que s'il le vitupère c'est par manque de logique, et qu'au fond, ce qu'il ne pardonne pas à Hitler, ce n'est pas *le crime* en soi, *le crime contre l'homme*, ce n'est pas *l'humiliation de l'homme en soi*, c'est le crime contre l'homme blanc, c'est l'humiliation de l'homme blanc, et d'avoir appliqué à l'Europe

40 T. Todorov, *Les Abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 1995, p. 38.

41 E. Wiesel, *Silences et mémoire d'hommes*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, p. 27.

42 R. Amossy, *L'argumentation dans le discours* [2000], Paris, Armand Colin, « Coursus », 2010, p. 102.

des procédés colonialistes dont ne relevaient jusqu'ici que les Arabes d'Algérie, les coolies de l'Inde et les nègres d'Afrique⁴³.

1. Le fondement de la comparaison : la négation de l'homme

La mention de la Shoah dans notre corpus s'effectue principalement sous la forme de la référence. Cette reprise vise à mettre en parallèle deux événements historiques éloignés dans le temps, mais qui partagent des similitudes. Ce rapprochement permet à l'orateur de construire son argumentation, qui repose en premier lieu sur la volonté de décrire la déshumanisation subie par les personnes mises en esclavage, une déshumanisation qui trouve une résonance dans le sort des victimes des camps de concentration, et qui constitue le premier élément de réponse du fondement d'une telle comparaison.

Sur l'ensemble des sept discours qui constituent notre corpus, trois d'entre eux mobilisent l'exemple de la Shoah, dans le but de comparer cet événement au crime de la traite et de l'esclavage colonial. Cette comparaison émerge de l'exposé des motifs de 1998 de la loi Taubira, dans lequel elle fait explicitement référence à l'« holocauste contre les juifs », mais nomme également deux autres crimes, l'internement d'Américains d'origine japonaise par les États-Unis durant la Seconde Guerre mondiale et le génocide arménien, ce qui lui permet de se positionner contre une quelconque « concurrence des victimes ». On constate que cette référence se retrouve dans deux autres discours mémoriels du corpus, prononcés un 10 mai. Elle apparaît ainsi dans celui de Sarkozy en 2011, juste après la citation du *Cahier* de Césaire, où un parallèle est d'abord fait avec l'esclavage de l'Antiquité, puis avec les crimes de la Seconde Guerre mondiale :

Cet esclavage fut pire encore que celui de l'Antiquité car il ne trouva pas seulement sa justification dans l'intérêt économique, dans l'appât du gain. Il la trouva aussi et même d'abord dans le racisme. Ce qui rend la traite et l'esclavage comparable à l'entreprise d'extermination totalitaire c'est qu'ils ont trouvé leur justification intellectuelle et morale dans l'idée de race inférieure. Ce n'est pas un hasard si l'esclavage est réapparu brutalement en plein XXe siècle dans les camps de concentration. Il fallait que l'esclave ne fût pas considéré comme tout à fait humain pour être traité de façon aussi inhumaine. L'esclavage ne fut pas une grande entreprise délibérée d'extermination mais ce fut une immense entreprise d'exploitation qui fit énormément souffrir et tua massivement.⁴⁴

En rappelant que l'esclavage et la Shoah sont des entreprises de domination, construites sur l'hypothèse de l'existence d'une race inférieure, qu'une race supérieure doit dominer, soit en

43 A. Césaire, *Discours sur le colonialisme*, op. cit., p. 13-14.

44 Cf. annexe p. 142.

l'exterminant, soit en l'exploitant, le politicien dessine sa visée argumentative. Ce parallèle permet d'éveiller les consciences des citoyens français sur le crime de l'esclavage, souvent mal connu et éludé jusque dans l'enseignement. Solliciter la référence à la Shoah vise ainsi à signifier l'existence de ce crime et les conséquences morales de tels actes :

Pas plus que la mémoire humaine ne doit oublier la Shoah, elle ne doit oublier l'esclavage, parce que l'une et l'autre expriment une leçon universelle. La plainte lugubre que le souvenir du sang, de la torture, et des crimes fait jaillir des prisons de Gorée et des camps de la mort, dit à chaque conscience humaine qu'elle se détruit elle-même lorsqu'elle consent à ce que des hommes deviennent des animaux domestiques ou des marchandises, lorsqu'elle accepte que des hommes soient exploités jusqu'à l'humiliation, jusqu'à la perte de leur dignité, jusqu'à leur aliénation totale.⁴⁵

Dans le discours de Pau-Langevin du 10 mai 2014, la politicienne fait également référence à la Shoah, mais cette fois-ci sous la forme de l'allusion :

nous avons le devoir de tirer les leçons de l'Histoire et de veiller à ce que ne se répètent jamais de tels crimes. Le XX^{ème} siècle est là pour nous rappeler que la barbarie et les forces de la haine ne sont jamais une fois pour toutes anéanties.⁴⁶

La « barbarie » et les « forces de haine » qui ont eu lieu au XX^{ème} sont clairement identifiables comme étant les crimes nazis, bien que ces termes puissent faire référence à d'autres, le génocide arménien par exemple. Cependant, comme nous l'avons déjà montré, ce discours s'inspire profondément des discours de Taubira qui ont préparé la loi de 2001, et dans lesquels elle fait elle-même la comparaison entre la Shoah et l'esclavage. Cette allusion permet à Pau-Langevin dans ce discours de solliciter la vigilance des Français face à la réitération de ce crime dans le futur. Les mots choisis par les politiciens pour décrire ces crimes sont importants, et s'ils veulent traduire avec justesse l'horreur de ces crimes, ils sont bien évidemment utilisés dans le but de susciter chez les destinataires du discours une émotion vive, qui doit manifester la prise de conscience de la conséquence de l'entreprise esclavagiste : la négation de l'homme.

Cette dimension de l'événement est particulièrement développée dans les discours de Taubira, et s'établit précisément par la référence à la Shoah. La politicienne, outre les mentions explicites à ce crime, fait également référence à celui-ci de façon plus implicite, par l'utilisation du terme *déportation*, défini par le Statut de Rome, traité de la Cour pénale internationale entré en vigueur en 2002 :

45 Discours de Sarkozy le 10 mai 2011, cf. annexe p. 143.

46 Discours de Pau-Langevin le 10 mai 2014, cf. annexe p. 144.

La déportation ou le transfert forcé de population constitué par « le fait de déplacer de force des personnes, en les expulsant ou par d'autres moyens coercitifs, de la région où elles se trouvent légalement, sans motifs admis en droit international » (art. 7-2 d).⁴⁷

L'esclavage et la Shoah peuvent être qualifiés de déportation. Nous proposons de caractériser l'utilisation de ce terme dans des discours sur la mémoire de l'esclavage comme une pratique citationnelle, dans le sens où cette reprise s'inscrit dans l'intention argumentative du politicien de la construction d'une analogie entre la Shoah et l'esclavage. En outre, cet emploi semble d'autant plus motivé lorsque l'on constate que le terme de *déportation* est très controversé quant à son utilisation pour désigner la traite négrière. Ainsi, dans la première proposition de la loi Taubira de 2001, datant de 1998, la politicienne décrit la traite négrière comme « la déportation la plus massive et la plus longue de l'histoire des hommes », dénombrant entre « quinze et trente millions de déportés », et expose la réalité de ces « déportations massives ». De plus, dans les articles 1 et 2 de cette loi, si on trouvait originellement les mots *déportés* et *déportation*, ils ont été supprimés de la version définitive :

Article 1er

La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique et l'esclavage, perpétrés à partir du XVe siècle par les puissances européennes contre les populations africaines déportées en Europe, aux Amériques et dans l'océan Indien, constituent un crime contre l'humanité. (version du 22 décembre 1998⁴⁸)

La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XVe siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité. (version définitive du 21 mai 2001⁴⁹)

Article 2

Les manuels scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la plus longue et la plus massive déportation de l'histoire de l'humanité la place conséquente qu'elle mérite. La coopération qui permettra de mettre en articulation les archives écrites disponibles en Europe avec les sources orales et les connaissances archéologiques accumulées en Afrique, dans les Amériques, aux Caraïbes et dans tous les autres territoires ayant connu l'esclavage sera encouragée et favorisée. (version du 22 décembre 1998)

Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent. La coopération qui permettra de mettre en articulation les archives écrites disponibles en Europe avec les sources orales et les connaissances archéologiques accumulées en Afrique, dans les

47 M. Delmas-Marty, I. Fouchard, E. Fronza, L. Neyret, *Le crime contre l'humanité*, Presses Universitaires de France, 2013, p. 32.

48 Cf. le site de l'Assemblée nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr/11/propositions/pion1297.asp> (consulté le 11 avril 2017).

49 Cf. le site de Légifrance.gouv :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000405369> (consulté le 11 avril 2017).

Amériques, aux Caraïbes et dans tous les autres territoires ayant connu l'esclavage sera encouragée et favorisée. (version définitive du 21 mai 2001)

La suppression de toute référence à une quelconque *déportation*, de même que l'incrimination contre les « puissances européennes », est problématique parce qu'elle semble atténuer la dénonciation en déresponsabilisant l'État français. Dans *L'esclavage raconté à ma fille*, Taubira explique la raison de cette censure par le « monopole sacré sur le mot "déportation" », et un

interdit implicite de tout usage de ce mot en dehors de l'Holocauste qui a frappé les Juifs durant la Seconde Guerre mondiale en Europe. Depuis, il n'est plus concevable que l'on utilise le mot "déportation" pour désigner une autre tragédie que ce génocide, qui a donné lieu à la création du concept même de crime contre l'humanité. [...] Or, peut-on nommer autrement l'acte violent qui a consisté à faire traverser l'océan Atlantique et l'océan Indien à des millions de personnes enchaînées, condamnées à travailler comme du bétail, sous le statut de "biens meubles" appartenant au patrimoine du maître ?⁵⁰

D'après Taubira, le mot *déportation* est fortement connoté pour désigner la Shoah et ne saurait être utilisé pour un autre crime. Ce constat pour le moins virulent, car empreint de la subjectivité de l'oratrice, a néanmoins l'intérêt de souligner la volonté d'emprunter des termes désignant la Shoah pour qualifier l'esclavage. Césaire lui-même emploie d'ailleurs le terme de *déportation*⁵¹. L'utilisation de ce terme dans le discours sur la mémoire de l'esclavage serait donc le moyen dans un premier temps de renforcer l'analogie avec les crimes nazis, pour dans un second temps justifier son emploi pour désigner la traite et l'esclavage. Une fois l'analogie instaurée au sein de ce contexte discursif, l'orateur peut mobiliser un deuxième trait commun entre ces deux événements historiques : la notion de *crime contre l'humanité*.

2. Des crimes contre l'humanité

Le *crime contre l'humanité* est apparu dans la Charte de Londres du 8 août 1945, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, pour « définir en termes philosophiques, politiques et juridiques le fait de détruire un groupe ou un peuple par une action organisée et volontaire⁵². » Le terme est donc utilisé pour la première fois pour juger les responsables des crimes nazis. D'après l'article 6c de cette Charte, la nature du crime contre l'humanité peut être

50 C. Taubira, *L'esclavage raconté à ma fille* [2002], Paris, Philippe Rey, 2015, p. 142-143.

51 Par exemple dans le *Discours sur la Négritude*, dans A. Césaire, *Le discours sur le colonialisme*, *op.cit.*, p. 82.

52 Texte de la Charte dans F. Vergès, préface de M. Condé, *Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, Paris, La Découverte, 2005, p. 15.

l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du Tribunal, ou en liaison avec ce crime.⁵³

Le Statut de Rome précise la définition de la réduction en esclavage :

La réduction en esclavage – à savoir, le « fait d'exercer sur une personne l'un quelconque ou l'ensemble des pouvoirs liés au droit de propriété, y compris dans le cadre de la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants » (art. 7-2 c). Les Éléments des crimes précisent les formes que peut prendre ce crime, « par exemple en achetant, vendant, prêtant ou troquant ladite ou lesdites personne(s), ou en leur imposant une privation de liberté similaire ». ⁵⁴

À la lecture de ces textes, la traite et l'esclavage colonial peuvent être qualifiés de crime contre l'humanité. C'est ce que propose Taubira en 1998, dans une loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, qui sera adoptée en 2001. Pourtant, certains s'opposent à l'utilisation de ce terme dans ce contexte. Deux arguments sont avancés. D'abord, le fait qu'on ne puisse pas appliquer juridiquement un terme créé après les crimes dont il est question. Ensuite, comme nous l'avons déjà évoqué, certains veulent garder le monopole de ce terme pour désigner exclusivement la Shoah. Pourtant, si la notion de *crime contre l'humanité* est enregistrée seulement lors du tribunal de Nuremberg, les expressions de « crimes contre l'humanité et la civilisation » ou de « lèse-humanité » apparaissent bien avant le XX^{ème} siècle. En réalité, les abolitionnistes utilisaient déjà ces termes pour dénoncer le crime de l'esclavage comme le rappelle G. Manceron :

Quand à l'accusation contre la loi Taubira de tomber dans l'anachronisme en qualifiant l'esclavage et la traite de crimes contre l'humanité, elle ne paraît pas fondée : les abolitionnistes des XVIII^e et XIX^e siècles employaient déjà ces termes pour les dénoncer. Condorcet parlait d'un « crime contre l'espèce humaine », Mirabeau qualifiait la traite et l'esclavage de « crime des nations » et les débats parlementaires des II^e et III^e Républiques comportent de multiples occurrences de cette qualification⁵⁵.

Ainsi, l'utilisation du terme de *crime contre l'humanité* pour désigner la traite négrière et l'esclavage semble se justifier. Les définitions des textes que nous venons de citer montrent bien que ces entreprises émergent d'une discrimination raciale pour l'esclavage et religieuse pour la Shoah, et qu'elles créent un processus de déshumanisation de l'être humain, en l'exploitant ou en l'exterminant. Là encore, la comparaison de ces deux événements semble être légitime.

53 M. Delmas-Marty, *op. cit.*, p. 27.

54 *Ibid.*, p. 32.

55 G. Manceron, « La loi : régulateur ou acteur des guerres de mémoires ? », dans P. Blanchard et I. Veyrat-Masson (dir.), *op. cit.*, p. 248.

Dans notre corpus, tous les politiciens utilisent la référence du crime contre l'humanité, excepté Pau-Langevin. Nous considérons cette forme de reprise comme celle du concept. En effet, la notion de *crime contre l'humanité* a été créée pour qualifier un crime en particulier, mais elle peut être utilisée pour définir d'autres événements similaires. Dans ce sens, elle fait l'objet d'une extension de sa première conception quand elle est réutilisée dans un autre contexte discursif. La reprise de cette notion historiquement consacrée relève bien d'une intention de l'orateur. Dans un premier temps, elle permet de renforcer l'analogie entre la Shoah et l'esclavage, et consolide ainsi le travail mémoriel qui consiste à éveiller les consciences sur cette partie de l'Histoire. La convocation de cette notion exceptionnelle⁵⁶ vise à susciter une certaine réaction chez l'auditoire – pitié, culpabilité, etc. Le souvenir récent et prégnant des crimes nazis permet de cette façon aux destinataires de concevoir l'atrocité de la traite et de l'esclavage qu'ils n'ont pas connus. Dans un deuxième temps, le choix d'employer ce concept est motivé par la volonté de s'inscrire dans la lignée de la loi Taubira de 2001. La réutilisation de ce terme s'inscrit donc dans une interdiscursivité des textes portant sur la mémoire de l'esclavage. En somme, il semble que l'utilisation du terme de *crime contre l'humanité*, et son inscription dans la loi française, consolide la dénonciation de la traite et de l'esclavage colonial. Néanmoins, la réutilisation de ce concept est perçue par certains comme une appropriation politique, qui se traduirait sommairement par le point de vue suivant : le terme de *crime contre l'humanité* est utilisé par la sphère politique française dans le but d'obtenir un électorat le plus large possible, c'est-à-dire en gagnant l'adhésion des ultramarins. Si ce constat peut sembler brutal et mal fondé, il ne nie pas pour autant l'atrocité de ces crimes et la nécessité de leur reconnaissance par l'État français. Il laisse cependant supposer que l'utilisation de ce concept est motivée par une intention à prédominance politique.

La loi Taubira de 2001 cadre la « norme » mémorielle de la dénonciation du crime de la traite et de l'esclavage en France. Le terme de *crime contre l'humanité* est inscrit dans le titre de la proposition de cette loi, datant de 1998. On trouve plusieurs occurrences du *crime* dans le texte, et le terme apparaît entièrement dans les articles 1^{er} et 3. Dans le corps de la proposition, la notion est mobilisée une seule fois : « Des juristes dissèquent le Code noir, qualifient le crime

56 La notion de *crime contre l'humanité* est une accusation de faits graves et exceptionnels, et en cela elle doit être utilisée avec précaution. On pense ici à la polémique qu'a suscité son utilisation par Emmanuel Macron, alors candidat à la présidence de la République française, pour désigner la colonisation algérienne, le 14 février 2017 lors d'une interview pour la chaîne de télévision algérienne Echourouk News. Cette dénonciation avait pour but de rectifier les propos tenus par le politicien en novembre 2016, qui évoquaient les aspects positifs de la colonisation.

contre l'humanité et le rappellent imprescriptible⁵⁷ ». Taubira justifie et légitime sa proposition de loi et l'utilisation de ce concept en se fondant sur l'expertise de professionnels du droit. Elle anticipe ainsi les accusations d'illégitimité d'une telle proposition. De la même façon, dans son discours à l'Assemblée nationale en 1999, lors du vote de la loi, la politicienne ne fait pas de suite référence au crime contre l'humanité, mais commence par « décrire le crime ». Cette stratégie argumentative est remarquable dans le sens où elle balaye une fois de plus les possibles objections, et notamment celle qui serait de dire que cette loi n'est qu'une expression vide de sens. Au contraire, Taubira démontre le fondement d'une telle dénomination, en rappelant les faits. Ce n'est que dans la dernière partie de son discours qu'elle formule : « Nous sommes là pour dire que la traite et l'esclavage furent et sont un crime contre l'humanité.⁵⁸ » Il est intéressant de constater les deux utilisations temporelles du passé et du présent. D'une part, elle fait comprendre qu'il convient encore aujourd'hui de dénoncer ce crime qui est au fondement du racisme de notre société. D'autre part, elle rappelle de cette façon que l'esclavage est encore pratiqué aujourd'hui et concerne plus de quarante-six millions de personnes dans le monde.

Si nous procédons de manière chronologique dans notre corpus, c'est ensuite Sarkozy qui reprend le terme de *crime contre l'humanité* dans son discours à Dakar. Le crime est dénoncé dès le début du discours, et fonctionne par gradation ascendante :

Il y a eu la traite négrière, il y a eu l'esclavage, les hommes, les femmes, les enfants achetés et vendus comme des marchandises. Et ce crime ne fut pas seulement un crime contre les Africains, ce fut un crime contre l'homme, ce fut un crime contre l'humanité toute entière.⁵⁹

Cette gradation fonctionne comme une explicitation du concept de crime contre l'humanité, de son fondement et de son application à la traite et à l'esclavage. La phrase qui introduit cette dénonciation joue sur le *pathos*, notamment par les références aux « enfants » et la comparaison de l'être humain à une « marchandise ». De ce point de vue-là, l'utilisation du concept de crime contre l'humanité s'effectue sur le plan des sentiments, alors que son utilisation par Taubira et son inscription dans la loi imposent une lucidité raisonnée. De plus, cette dénonciation est suivie dans le discours de Dakar par la citation du *Cahier* de Césaire, qui d'une part témoigne des raisons de cette dénonciation par la description de l'atrocité de la traversée à fond de cale, et qui d'autre part prolonge l'appel aux sentiments de pitié de l'auditoire. Sarkozy reproduit le même schéma argumentatif dans son discours commémoratif de 2011. La dénonciation se dégage dans la première partie du discours et prend place cette fois-ci après la citation du *Cahier* de Césaire :

57 Cf. annexe p. 132.

58 Cf. annexe p. 134.

59 Cf. annexe p. 135.

Ce cri qui hantera pour les siècles des siècles tous les descendants d'esclave, ce cri qui continuera de résonner pour les siècles des siècles dans toute l'Afrique noire, ce cri s'adresse à toute l'Humanité parce que la traite et l'esclavage furent les premiers crimes contre l'Humanité.⁶⁰

Avant d'utiliser le concept, Sarkozy appelle à la fraternité de son auditoire qui doit se reconnaître dans une Humanité universelle, et fait appel une fois de plus aux émotions de son auditoire. Dans ce discours, la dénonciation de Sarkozy place la traite et l'esclavage colonial au premier rang des crimes contre l'humanité. On peut objecter que le politicien ne tient pas compte de l'esclavage pendant l'Antiquité par exemple, qui repose sur le même système – entreprise qu'il mentionne d'ailleurs juste après ce passage. En réalité, Sarkozy justifie cette déclaration par le fait que ce soient les premiers crimes fondés sur la race. On constate alors qu'en plus de se placer dans la lignée de la dénonciation officielle de l'État français par la réutilisation du concept de crime contre l'humanité, Sarkozy adjoint une composante émotionnelle à celle-ci, qu'on retrouve sporadiquement dans les discours de Taubira, bien que ceux-ci fassent plus appel à la raison de tout un chacun, du fait même de la nature juridique de sa proposition.

Enfin, dans son discours à Dakar, Royal s'inscrit pleinement dans la lignée de la loi Taubira de 2001, puisqu'elle cite son exposé des motifs :

Le pire : ce fut l'esclavage, cette « déportation la plus massive et la plus longue de l'histoire des hommes », comme l'a écrit Christiane Taubira dans l'exposé des motifs de notre loi de 2001 qui reconnaît ce « crime orphelin » pour ce qu'il fut : un crime contre l'humanité.⁶¹

La réutilisation du concept de crime contre l'humanité passe ici par la reprise des mots de Taubira. On remarque d'ailleurs l'utilisation du pronom possessif de la première personne du pluriel *notre*, qui marque la volonté de la politicienne de s'inscrire dans la démarche officielle de reconnaissance du crime. De plus, la citation que choisit Royal n'est pas anodine, parce qu'elle contient le mot « déportation », dont nous avons vu que son utilisation pour désigner les crimes de la traite et de l'esclavage était controversée. Ce choix est donc une prise de position affirmée de la politicienne, qui en plus de montrer son affiliation à cette loi, soutient le point de vue de Taubira. Qu'il s'agisse des discours de Sarkozy ou de Royal, leur réutilisation du concept de crime contre l'humanité dans leurs discours est un moyen de démontrer leur allégeance à la loi française et à cette loi en particulier. La dénonciation du crime contre l'humanité dans le discours sur la mémoire de l'esclavage reste bien évidemment politique. Et c'est dans ce sens qu'on peut émettre l'hypothèse que la réutilisation de ce concept dans notre corpus est une récupération

60 Cf. annexe p. 142.

61 Cf. annexe p. 139.

politique, c'est-à-dire motivée par l'intention du politicien. On comprend alors que ce phénomène d'appropriation puisse entraîner une « concurrence des mémoires » pour les défenseurs de la mémoire de la Shoah.

3. La citation comme moyen d'universalisation et de convergence des mémoires

Dans ce dernier temps de notre analyse, nous allons nous pencher sur la reprise des mots d'un rescapé de la Shoah, l'écrivain Elie Wiesel. Deux des politiciennes de notre corpus citent ses mots dans leur discours, et établissent donc de fait une comparaison immédiate entre la mémoire de l'esclavage colonial et la mémoire de la Shoah, entre ces deux crimes contre l'humanité. Il s'agit d'une phrase qu'E. Wiesel a prononcée lors du procès de l'officier SS Klaus Barbie, qui a eu lieu à Lyon entre le 11 mai et le 4 juillet 1987, et qui a été condamné et reconnu coupable de crimes contre l'humanité : « C'est que l'ennemi tue deux fois, la seconde en essayant d'effacer les traces de son crime⁶². » Dans ce discours, l'écrivain roumain place son argumentation sur le plan de la mémoire, et prône le combat contre l'oubli de ces crimes et des souffrances de ses victimes. En cela, il développe les mêmes thématiques que dans le discours mémoriel sur l'esclavage.

Dans l'exposé des motifs de la loi Taubira de 2001, la politicienne reprend les mots d'E. Wiesel : « Ils [les humanistes] disent avec Elie Wiesel, que le "bourreau tue toujours deux fois, la deuxième fois par le silence" ». La citation suit un long paragraphe qui détaille la pensée des humanistes – au sens large du terme de tous ceux qui croient en l'homme –, qui vise à montrer qu'on ne peut pas rester coi face à ce crime et qu'il convient de l'exprimer, notamment en le dénonçant dans cette loi. Taubira ne rapporte pas avec exactitude les mots de l'auteur roumain, et se permet librement de les modifier. Dans la première partie, l'« ennemi » devient le « bourreau » et elle ajoute l'adverbe « toujours ». Ces modifications se font par amplification de façon à renforcer l'incrimination. Elle change ensuite entièrement la seconde partie de la citation, qu'elle réduit au mot « silence ». Ce terme permet de synthétiser l'argument d'E. Wiesel, et donc de le clarifier. En effet, les destinataires de ce discours comprendront bien plus le sous-entendu de la dénonciation qui se cache derrière le mot « silence », que la proposition de l'auteur. Ce choix lexical de Taubira vise à expliciter la dénonciation des formes conscientes de silence et d'oubli qui persistent dans la société française sur ce pan de l'Histoire⁶³. Cet acte de

62 E. Wiesel, *op. cit.*, p. 138.

63 La loi de 2001 n'a cependant pas permis entièrement d'y mettre fin. Taubira écrit ainsi dans son ouvrage *L'esclavage raconté à ma fille*, publié après la promulgation de sa loi, que le « silence officiel » reste « bétonné »

reformulation est une réappropriation. Pour le moins, les mots de la politicienne s'inscrivent bien dans la même argumentation que ceux du poète, puisqu'on trouve les termes de « bourreau » et de « silence » dans le discours d'E. Wiesel. Son accusation n'est cependant pas dirigée contre la société française mais elle est plus spécifiquement destinée aux officiers SS, dans le but d'alerter les instances du tribunal sur le danger du non-dit. La dénonciation de Taubira, comme celle de Pau-Langevin nous allons le voir, a quant à elle plutôt une fonction de responsabilisation des citoyens français.

Dans son discours du 23 mai 2014, Pau-Langevin reprend également les mots d'E. Wiesel, à peu près dans les mêmes termes que Taubira :

Pourquoi nous souvenons-nous ?

Nous nous souvenons, parce que « le bourreau tue toujours deux fois » écrivait Elie Wiesel. Et que la seconde fois, c'est par l'oubli.

Pourquoi nous souvenons-nous de ces victimes ? Pour empêcher les bourreaux d'hier de tuer une nouvelle fois les vies qu'ils ont détruites.⁶⁴

Pau-Langevin reprend le terme de « bourreau » plutôt que celui d'« ennemi », et tout comme Taubira, elle modifie la seconde partie de la citation, qu'elle réduit cette fois-ci au terme d'« oubli ». La politicienne tente de décrire ainsi l'acte d'occultation de la mémoire de l'esclavage, comme Taubira le fait avec le mot « silence ». Après la citation, Pau-Langevin précise l'argument en l'explicitant. L'oubli est une seconde forme d'exécution pour les victimes de ces crimes parce qu'il tue symboliquement leur mémoire. On retrouve cette problématique de l'oubli chez E. Wiesel. La politicienne la développe également dans son discours du 10 mai 2014, dans lequel la citation de l'auteur roumain se fait sous la forme de l'allusion :

Certains pensent que pour aller de l'avant, il faut oublier. C'était ce que demandait le gouverneur Rostolan aux Martiniquais. Nous ne partageons pas cet avis. Nous nous refusons à oublier. Oublier ces victimes, ce serait faire mourir une seconde fois les millions de vie qui furent dévastées par cette tragédie. Oublier ces combats ce serait déshonorer la mémoire de tous ceux qui ont lutté contre l'esclavage au nom des principes de notre République.

L'allusion aux mots d'E. Wiesel reste difficilement identifiable si on n'a pas connaissance du discours du 10 mai de la politicienne ou même de celui de Taubira. Dans ce discours, on constate que cette fois-ci on ne se place plus du point de vue du « bourreau » ou de « l'ennemi », mais au contraire de celui des « victimes ». Ce renversement n'est pas surprenant dans un discours sur la mémoire de l'esclavage qui a une tendance à utiliser le *pathos* dans son argumentation, la notion de *victime* dégageant cette connotation. Alors pourquoi utiliser les mots d'E. Wiesel pour

(*op.cit.*, p. 81).

64 Cf. annexe p. 146.

exprimer un point de vue propre à la mémoire de l'esclavage – que Pau-Langevin parvient très bien à exprimer dans son discours par ailleurs ? Il semblerait que l'enjeu de la réutilisation de cette citation d'un rescapé des camps de concentration dans un contexte qui ne devrait pas être le sien vise à démontrer que toute forme de servitude est similaire. Ainsi, la comparaison entre la mémoire de la Shoah et la mémoire de la traite et de l'esclavage colonial est légitimée. Les mots d'E. Wiesel résonnent plus facilement pour une grande majorité des individus parce qu'ils font référence à un événement historique récent, qui est dans les mémoires. Citer ces mots, c'est donc tenter d'universaliser la vision du crime contre l'humanité. La voix de ce rescapé des crimes nazis a une force parce qu'elle est dans le présent. Les voix des personnes mises en esclavage sont quant à elles éteintes depuis des siècles, même si elles perdurent dans les récits. Récupérer cette voix, ces mots dans un discours sur la mémoire de l'esclavage participe à matérialiser cet événement historique lointain dans l'esprit des individus. Bien évidemment, comme toute reprise des mots d'autrui, cette réutilisation est problématique, notamment parce qu'E. Wiesel ne concevait pas la possibilité d'une comparaison de la mémoire de la Shoah. Il s'agit donc bien d'une récupération politique des mots d'E. Wiesel, sans pour autant qu'elle soit nécessairement négative.

Nous avons essayé de démontrer dans ce dernier chapitre qu'une comparaison entre la mémoire de la Shoah et la mémoire de l'esclavage colonial était motivée dans notre corpus. Ces deux événements ont été des entreprises de déshumanisation de l'être humain, acte condamné par la loi comme un crime contre l'humanité. Si le crime de la Shoah est présent à l'esprit des citoyens français, celui de l'esclavage peine à perdurer, du fait même de son éloignement dans le temps. C'est précisément ce qu'exprime le passage du *Cahier* d'A. Césaire cité en épigraphe de ce chapitre : « Ma bouche sera la bouche des malheurs qui n'ont point de bouche. » Mobiliser le crime de la Shoah dans un discours sur l'esclavage, que ce soit en s'y référant, en utilisant des termes spécifiant ce crime, ou bien en citant un de ces rescapés, cette comparaison se fait au service de l'émergence d'une mémoire de l'esclavage en France, et ne doit pas, à notre sens, être perçue comme concurrentielle.

CONCLUSION

Aujourd'hui, conteurs et quimboiseurs sont liés. Ils procèdent d'une même résistance. Mais le conteur dispose d'un avantage. Il ne relève pas des seules mémoires africaines mais de toutes les mémoires qui se sont échouées là en mille traces mobiles. De toutes malédictions et damnations anciennes que l'on a oubliées. Il doit inventorier ces silences émiétés. Circuler dans ce qui grille les cœurs, les esprits, les corps, les songées. Depuis les fastes de la Grand-case jusqu'à la case la plus atroce, il doit accoupler la souffrance des uns à l'arrogance des Maîtres, mailler les déchoukées de l'âme, rapiécer le pacte des espérances et des désespérances. Et, dans cette trame qui rassemble, il doit parler.

Patrick Chamoiseau, *Écrire en pays dominé*¹

Ce mémoire s'est construit sur le constat de l'utilisation quasi-systématique de la citation dans le discours politique aujourd'hui, et plus largement dans le discours médiatique. Dès lors, nous nous sommes attachées à décrire le fonctionnement et les enjeux de la reprise des paroles d'autrui dans un contexte argumentatif précis. Cette étude a ainsi été menée à l'aide d'un corpus de discours politiques contemporains (1998-2014) prenant pour sujet la mémoire de la traite négrière et de l'esclavage colonial. Le type de ces discours et leur thématique ont guidés notre réflexion dans la compréhension de l'intention du politicien dans son utilisation de la citation.

La première partie de notre travail visait à définir la citation et à saisir les différents enjeux liés à cette utilisation dans le discours politique. Nous avons inscrit notre réflexion dans le cadre théorique de la *polyphonie*, développé par M. Bakhtine en parallèle de la notion de *dialogisme*. Ces notions caractérisent la circulation des discours et des *voix* au sein d'un énoncé quel qu'il soit. L'étude de la citation dans un discours politique a été menée plus précisément dans la perspective de la polyphonie argumentative de R. Amossy, qui s'attache à caractériser l'intentionnalité du sujet parlant. En ce sens, la citation est mobilisée dans un but précis par le politicien. Nous avons ainsi défini la citation comme un argument. Cet argument peut prendre plusieurs formes, la reprise des paroles d'autrui n'étant pas nécessairement une citation dans le sens d'une phrase reproduite entre guillemets. La typologie que nous avons proposée s'est attachée à révéler l'hétérogénéité des formes de reprise de la parole d'autrui. Citation, allusion, référence, concept, autant de moyens mis à la disposition de l'orateur pour citer et mobiliser le

1 P. Chamoiseau, *Écrire en pays dominé*, Paris, Gallimard, 1997, p. 183. Le quimboiseur est un sorcier dans les Antilles françaises, qui tire sa connaissance des Dieux. Il est très respecté et souvent craint par les Antillais. Le terme *déchouké* peut être compris comme le *déracinement*.

point de vue d'autrui dans son discours. L'enjeu de cette typologie était de montrer que les caractéristiques de chaque « catégorie » ne sont pas figées, mais bien empreintes de la subjectivité du sujet citant. De fait, le choix d'une forme de citation révèle déjà une partie de l'intention argumentative du politicien. Nous avons pu dégager trois enjeux de l'utilisation de la citation dans le discours politique. La reprise des paroles d'autrui permet en premier lieu de légitimer le politicien et son discours, et donc d'asseoir son autorité sur le sujet qu'il traite. Il s'agit de la visée politique de la citation. La mobilisation de la citation dans un discours politique participe ensuite à la construction de l'argumentation du politicien, puisqu'elle est employée au même titre que les autres arguments. Enfin, la citation recouvre également une visée rhétorique. Le discours politique est destiné à un auditoire, qui doit être convaincu par le politicien. L'utilisation de la citation devient alors le moyen de faire appel à certains sentiments des destinataires du discours, qui doivent être la clé de la réussite de l'argumentation de l'orateur.

Comme tout argument, l'utilisation de la citation dans un discours doit être travaillée pour que son effet soit un succès. Son insertion dans l'économie générale du discours est donc primordiale. Nous avons pu constater à travers différents exemples du corpus que les mots d'autrui pouvaient être introduits autrement que par la « forme classique » : incise suivie des deux points et des guillemets. La présence ou l'absence de certains marqueurs de citation devient alors un indice du degré d'appropriation des paroles rapportées par le sujet citant. Ce phénomène souligne l'interaction des voix du citant et du cité, qui peuvent s'entremêler selon le dessein de l'orateur. Ainsi, les moments de fusion étroite de ces deux voix interviennent entre autres dans notre corpus quand les mots d'autrui deviennent un moyen pour le politicien d'exprimer un point de vue qu'il ne peut pas explicitement adopter – dénoncer par exemple de façon virulente l'implication de la France dans le système esclavagiste.

Soigner l'insertion de la citation dans le discours se réalise aussi dans sa pratique orale. Le discours politique est avant tout chose un exercice qui s'accomplit devant un auditoire. En ce sens, les destinataires du discours sont un facteur non négligeable dans la réussite de l'argumentation du politicien. Ainsi, la réception de la citation est également un enjeu de la construction du discours. Le politicien doit adapter son argumentation au public qu'il essaie de convaincre et mettre en place une stratégie en cohérence avec sa visée. Le discours commémoratif s'attachera notamment à inclure systématiquement l'auditoire en utilisant des adresses ou la première personne du pluriel, favorisant la création d'un lien émotionnel. En revanche, le discours politique favorisera la mise en avant de la personne de l'orateur, principalement par l'utilisation de la première personne du singulier, ce qui participera à mettre

au premier plan l'*ethos* de l'orateur. Toutefois, la bonne réception de la citation à l'oral s'effectuera également par la mise en voix et la mise en scène de celle-ci par l'orateur. Rythme, tonalité, gestuelle doivent être en adéquation avec le sens des paroles rapportées ou du moins avec le sens que l'orateur souhaite donner à celles-ci. Ces indices sont très facilement perceptibles et compréhensibles pour l'auditoire, et déterminent très rapidement l'adhésion des destinataires.

Le travail de l'insertion de la citation dans l'argumentation d'un discours est donc exigeant, d'autant plus que le temps de la citation est un moment particulièrement exposé. En effet, l'introduction d'une nouvelle voix dans le discours sollicite l'attention de l'auditoire. Nous avons pu remarquer que l'utilisation de certaines références dans les discours de notre corpus étaient motivés par le contexte d'énonciation. Ainsi, Sarkozy mobilise abondamment la figure de Senghor dans son discours à Dakar. De même, Césaire est presque systématiquement cité dans notre corpus, seul un discours de Taubira n'y fait pas référence. Mais nous avons observé que la reprise des vers de Césaire, comme d'autres citations du corpus d'ailleurs, étaient en proie à des modifications dans leur réutilisation. Celles-ci traduisent précisément l'intention du politicien qui oriente le sens des paroles qu'il reprend. Ainsi, dans notre corpus, les citations appuient le plus souvent une dénonciation des crimes de la traite et de l'esclavage. L'orientation argumentative insufflée aux paroles rapportées par le politicien pose de fait le problème de l'appropriation de ces paroles. Cette problématique a été au cœur de notre réflexion dans le dernier temps de ce mémoire.

L'exemple du discours de Dakar de Sarkozy a révélé le processus du phénomène citationnel, de l'extraction des mots du politicien à sa réutilisation dans un autre contexte énonciatif. La polémique suscitée par ce discours a en effet participé à la création d'une citation. Journalistes, historiens et spécialistes de la question de l'esclavage reprennent les mots de Sarkozy, et notamment une phrase sur laquelle s'est focalisée le débat. De fait, l'exposition de ce discours entraîne des répercussions. On va d'abord chercher à incriminer le rédacteur du discours, en l'occurrence Henri Guaino, qui doit justifier cette phrase et son discours plus largement. Le politicien trouve sa justification chez Césaire, dont il reprend la pensée. Cette défense semble alors parfaitement recevable, et permet de légitimer son argument. Or, les spécialistes renversent le raisonnement de Guaino en décelant un intertexte inhérent au discours de Dakar et fortement contesté : la philosophie de Hegel. La polémique autour de ce discours a pris une nouvelle ampleur en 2009, quand Royal se rend à Dakar à son tour, deux ans après le discours de Sarkozy et sa défaite à l'élection présidentielle. La politicienne ne peut résister à

« tacler » son ancien adversaire en reprenant la phrase polémique et s'attache ainsi à confondre le président de la République, tout en proposant une autre vision de l'histoire africaine, à l'aide de références littéraires et historiques. Par conséquent, l'usage de cette citation par Royal devient une récupération politique des mots de Sarkozy.

Si les appropriations des paroles d'autrui sont surtout perçues négativement, certains emplois peuvent être fondés. Dans notre corpus, nous avons constaté que plusieurs discours mobilisaient la référence de la Shoah. Cette utilisation semble au premier abord discutable dans un discours sur la mémoire de l'esclavage, notamment parce que les défenseurs de la mémoire de la Shoah refusent cette comparaison. Cependant, les deux crimes partagent des similitudes. Tous deux ont été perpétrés contre une population distinguée par un préjugé de race ou de religion, dans un but de domination ou d'extermination. De plus, les cibles de ces crimes étaient privées de leur humanité. C'est en ce sens que la notion de *crime contre l'humanité* a été créée, pour répondre au souci de dénonciation de ces crimes. Dans notre corpus, ce concept est utilisé systématiquement par les politiciens, parce qu'il désigne explicitement, grâce à la loi Taubira de 2001, les crimes de la traite négrière et de l'esclavage. À ce stade, l'utilisation de la référence de la Shoah dans un discours sur la mémoire de l'esclavage semble tout à fait fondé. Dans les discours de Taubira qui préparent le vote de la loi de 2001, la politicienne utilise elle-même cette analogie, notamment en citant E. Wiesel, auteur et rescapé des camps de concentration. Cette citation permet alors à Taubira de justifier la dénonciation assenée dans sa loi, mais également l'appellation de *crime contre l'humanité*. Les mots de E. Wiesel deviennent en quelque sorte l'étendard de la convergence entre les différentes mémoires. Et une fois de plus, ce sont les mots d'un écrivain qui sont choisis pour concrétiser cette réunion.

Ce travail de recherche nous a permis de réfléchir plus largement sur l'enjeu de la mobilisation d'une référence littéraire au sein d'un discours politique, et donc de la rencontre entre le domaine littéraire et le domaine politique. Si le politicien fait intervenir cette *voix* dans son discours, c'est nécessairement parce qu'elle comble une lacune de son argumentation. La citation de P. Chamoiseau en épigraphe de cette conclusion révèle le sens de ce choix. La littérature s'inspire de la mémoire individuelle et collective, de l'auteur comme de la société dans laquelle il évolue. La mémoire collective, au sens où l'a théorisée Maurice Halbwachs, rassemble les souvenirs et un passé communs partagés par une société, et qui sont construits grâce à chaque mémoire individuelle qui évolue dans cet espace social. En ce sens, les citations des auteurs de la négritude utilisées dans notre corpus sont empreintes de la mémoire collective des espaces dans

lesquels ont évolué leurs auteurs, les Antilles et l'Afrique. Leur littérature retranscrit l'héritage de ces pays, qui ont connu pendant plusieurs siècles la traite, l'esclavage et le système colonial. Un héritage que ces auteurs s'efforce de délivrer le plus vraisemblablement possible. Dans notre corpus, le passage du *Cahier* de Césaire est utilisé dans trois discours, et permet justement au politicien d'exposer distinctement l'épisode de la traversée de l'atlantique au fond de la cale du bateau négrier. Citer ces vers légitime alors le discours de l'orateur, qui ne maîtrise pas forcément ce sujet. Dans notre corpus, Sarkozy semble être le politicien qui a le moins de légitimité à s'exprimer sur l'esclavage, à côté d'une guyanaise, d'une ancienne ministre des Outre-mer et d'une politicienne qui a grandi au Sénégal. On constate d'ailleurs que les citations qu'il utilise sont approximatives et « recyclées ». Pour le moins, cette analyse doit être nuancée, puisque tout un chacun doit avoir le droit de tenir un discours sur la mémoire de l'esclavage, sans restriction d'origine, au risque de reproduire un système de discriminations « raciales ».

Par conséquent, quand le politicien choisit de citer un auteur littéraire dans son discours, il propose un nouveau point de vue sur le sujet, un point de vue qui n'est pas nécessairement politique. De fait, il complète son argumentation avec une approche différente, celle des sentiments, censée favoriser l'adhésion de l'auditoire. Au regard des différentes analyses que nous avons menées, nous observons que la citation littéraire est employée dans un discours politique comme un argument. Dans notre corpus, elle participe efficacement à l'élaboration d'un discours sur la mémoire de la traite et de l'esclavage, et assure la permanence de la position de dénonciation de ces crimes en vigueur en France.

La mémoire de la traite négrière et de l'esclavage est devenue depuis une vingtaine d'années un enjeu social et politique du discours public français. C'est en 1998, date anniversaire du cent cinquantième de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, que le débat sur la mémoire de l'esclavage émerge. Sous l'impulsion de la loi Taubira du 21 mai 2001, le discours sur la mémoire de l'esclavage se « démocratise » et s'institutionnalise. Chaque 10 mai, l'État français célèbre la Journée nationale des Mémoires de la Traite, de l'Esclavage et de leurs Abolitions, depuis son inauguration en 2006 par le président Jacques Chirac. Cette journée donne une visibilité médiatique à la question de la mémoire de l'esclavage, que s'efforcent de poser quotidiennement les associations et le Comité National pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage (CNMHE), organisme créé après la loi Taubira de 2001. Cependant, le discours sur l'esclavage ne naît pas avec cette loi. Certains politiciens et philosophes se sont saisis de ce sujet avant même l'abolition de l'esclavage, et dans un contexte plus récent – on pense notamment au

général de Gaulle –, l'esclavage et le colonialisme sont des sujets qui se dégagent des projets de politique intérieure auprès des départements d'Outre-mer, comme de politique extérieure, notamment en Afrique. En effet, le passé de la France comme ancienne puissance coloniale oblige les politiciens à prendre position sur le sujet, et à dénoncer le plus souvent la barbarie de l'entreprise esclavagiste. Cette dénonciation, plus de cent cinquante ans après l'abolition de l'esclavage en France, reste essentielle aujourd'hui encore, parce qu'elle permet de comprendre l'origine des actes discriminatoires et racistes qui persistent contre les Noirs, et de les condamner. La mémoire de l'esclavage est donc un sujet social contemporain, qui interroge les conséquences du système esclavagiste et colonial sur le monde d'aujourd'hui. La question de la réparation, soulevée par les associations de descendants d'esclaves, alimente également le débat sur le rôle de la France dans ce pan de l'Histoire. La mémoire est alors pour les citoyens français qui sont descendants d'esclaves un moyen de ne pas oublier ces actes et de les rappeler à l'esprit de ceux qui seraient enclin à occulter cette partie de l'histoire. Car la mémoire de l'esclavage doit être un sujet que s'approprient tous les citoyens français, parce que c'est l'Histoire de leur pays. Si ce sont d'abord les descendants d'esclaves, les historiens ou les artistes qui s'emparent de cette mémoire, cet enjeu devient également celui des hauts dirigeants de l'État français, qui sont obligés de répondre aux contestations de leurs citoyens. Le discours sur la mémoire de la traite et de l'esclavage est donc devenu aujourd'hui un outil politique important, dont le fonctionnement conviendrait d'être interrogé.

Dans l'étude de notre corpus, nous avons décelé que d'autres moyens rhétoriques et argumentatifs étaient utilisés par l'orateur pour construire un discours sur la mémoire de l'esclavage. De manière générale, le discours sur la mémoire sera construit sur le *pathos*. La construction d'un lien affectif et émotionnel avec l'auditoire, notamment en montrant son attachement et son engagement envers les peuples issus de l'esclavage, contribuera à rassembler les destinataires et à gagner leur adhésion – car le discours sur la mémoire ne commémore pas seulement, il cache toujours une intention politique de l'orateur. Le recours au *pathos* peut également se mettre en place par exemple par le récit des atrocités de la traite et de l'esclavage, des conditions de transports et de vie sur les habitations. De fait, on comprend que le discours sur la mémoire a pour but de réunir les citoyens. Pour cela, l'orateur pourra par exemple recourir à des *topoi*, comme la référence aux valeurs humaines et républicaines, censées faire consensus chez les citoyens français, et favorisant donc une unité mémorielle. Les thématiques de l'oubli ou des réparations sont également très ancrées dans le discours sur la mémoire de l'esclavage, et exigent l'ouverture du débat et une prise de position de l'orateur sur le sujet. De la même façon, l'orateur imposera son point de vue sur la question par l'utilisation d'un champ lexical précis pour

dénoncer le crime de l'esclavage. Afin de satisfaire la critique des historiens contre la mémoire, l'orateur devra mobiliser des données historiques précises, qui se font d'ailleurs souvent bien plus par la mention des figures de résistants et d'abolitionnistes, que par le récit d'un épisode historique. De plus, l'argumentation pro-abolitionniste se réalisera souvent par la reprise des arguments des esclavagistes (« mission civilisatrice », « malédiction de Cham », etc.). Ces contre-arguments renforcent également la véracité historique du discours, et rendent d'autant plus légitime la condamnation du crime de l'esclavage encore aujourd'hui, parce qu'elle met en garde sur un modèle de pensée qu'il s'agit de ne pas reproduire. On trouve d'ailleurs très souvent dans le discours sur la mémoire de l'esclavage des références aux formes modernes de l'esclavage, comme des mises en garde contre ces pratiques inhumaines. Enfin, la problématique du temps est très présente dans le discours de la mémoire, qui se doit de faire le lien entre le passé et le présent, mais qui doit également ouvrir le débat et les actions vers des perspectives futures. Ces quelques pistes de recherche indiquent qu'une étude de l'utilisation du modèle rhétorique antique dans la construction du discours sur la mémoire de l'esclavage est à mener. Cette étude devra s'étendre sur une période rendant compte de l'émergence de ce type de discours jusqu'à sa quasi-systématisation aujourd'hui.

En effet, le discours sur la mémoire de l'esclavage tend à s'homogénéiser depuis quelques années. Cette homogénéisation a pour but de fédérer les citoyens entre eux, autour de la question de l'esclavage. Dans le même temps, on constate une appropriation politique de cette mémoire, qui devient un enjeu électoral par exemple, et parfois même économique pour les politiciens². Le discours sur la mémoire de la traite et de l'esclavage est devenu un enjeu social et politique de plus en plus important dans le débat public. Mais son essor ne risque-t-il pas de fragiliser cette mémoire, alors que l'on perçoit déjà les prémises de son instrumentalisation ? D'ailleurs, les historiens mettent en garde contre cette utilisation politique de la mémoire. Myriam Cottias, historienne et présidente du CNMHE de 2013 à 2016, appelle ainsi à la vigilance quant à la convocation de l'esclavage « comme ressource politique ou d'opposition entre les départements français d'Amérique, la Réunion et l'Hexagone ou entre « communautés » imaginées³. » Une étude rhétorique et argumentative du discours sur la mémoire de l'esclavage nous semble pertinente, parce qu'elle sera le moyen de percevoir les enjeux, politiques notamment, de cette question aujourd'hui.

2 Nous pensons par exemple au discours de Dakar de Sarkozy, qui dans la première partie de ce discours dépeint la civilisation africaine et dénonce le crime de la traite et de l'esclavage, pour ensuite proposer une alliance économique avec le projet de l'Eurafrique.

3 M. Cottias, *La question noire. Histoire d'une construction coloniale*, Paris, Bayard, 2007, p. 94.

Si nous avons choisi de mener notre travail de recherche sur un corpus de discours politique traitant de la mémoire de l'esclavage, le fonctionnement de la citation pourrait également être étudié dans des discours abordant d'autres sujets, ou purement politique. Nous avons proposé de définir la citation comme la reprise des paroles d'autrui, orales ou écrites, de façon plus ou moins littérale selon la forme choisie, et comme un acte de langage motivé par l'intention du sujet citant, qui cherche à agir sur le destinataire de la citation. Dans un discours de type argumentatif, la citation sera toujours mobilisée comme un argument, mais l'intention du sujet citant sera différente. Ce moyen argumentatif est de plus en plus utilisé, jusqu'à devenir presque incontournable dans le discours politique aujourd'hui. La citation est un phénomène discursif ludique, parce qu'elle sollicite toujours autrui, que ce soit quand elle reprend ses mots ou quand elle cherche à agir sur lui. Elle permet ainsi à l'orateur d'échapper à un égocentrisme parfois engageant dans le milieu de la politique. Finalement, il semble donc que la citation soit une ressource argumentative particulièrement indiquée pour le discours politique comme pour son orateur.

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires

Discours

PAU-LANGEVIN, George, discours prononcé lors de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, à Savigny-le-Temple, le 10 mai 2014.

PAU-LANGEVIN, George, discours prononcé lors de la journée de commémoration de l'esclavage colonial, à Sarcelles, le 23 mai 2014.

ROYAL, Ségolène, discours prononcé à Dakar, le 6 avril 2009.

SARKOZY, Nicolas, discours prononcé à Dakar, le 26 juillet 2007.

SARKOZY, Nicolas, discours prononcé lors de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, au Jardin du Luxembourg, le 10 mai 2011.

TAUBIRA, Christiane, exposé des motifs de la proposition de loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crimes contre l'humanité, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 décembre 1998.

TAUBIRA, Christiane, discours prononcé à l'Assemblée nationale le jour du vote de la loi reconnaissant la traite et l'esclavage comme crimes contre l'humanité, le 18 février 1999.

Corpus des citations

CAMARA, Sikhé, *Poèmes de combat et de vérité*, Honfleur, Paris, Pierre Jean Oswald, 1967.

CÉSAIRE, Aimé, *Cahier d'un retour au pays natal* [1939], Paris, Présence africaine, 1983.

CÉSAIRE, Aimé, *Discours sur le colonialisme* [1950], Paris, Présence africaine, 2004.

DAMAS, Léon-Gontran, *Pigments, Névralgies* [1972], Paris, Présence africaine, 2008.

DELGRÈS, Louis, proclamation du 10 mai 1802.

HEGEL, Georg Wilhelm Friedrich, trad. française par L. Gallois, *La raison dans l'histoire. Introduction à la philosophie de l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, « Points », 2011.

KING, Martin Luther, trad. M. Saporta, *Je fais un rêve. Les grands textes du pasteur noir*, Paris, Bayard, 2008.

LUMUMBA, Patrice Émery, VAN LIERDE, Jean (éd.), *La pensée politique de Patrice Lumumba*, Paris, Présence africaine, 1963.

RIMBAUD, Arthur, *Poésie, Une saison en enfer, Illuminations*, Paris, Gallimard, « Poésie », 1999.

SENGHOR, Léopold Sédar, *Oeuvre poétique*, Paris, Éditions du Seuil, « Points », 1990.

WIESEL, Elie, *Silences et mémoires d'hommes*, Paris, Éditions du Seuil, 1989.

Sources secondaires

AMOSSY, Ruth, *Apologie de la polémique*, Paris, PUF, « L'Interrogation philosophique », 2014.

AMOSSY, Ruth, « De l'apport d'une distinction : dialogisme vs polyphonie dans l'analyse argumentative », in BRES, Jacques et al. (dir.), *Dialogisme et polyphonie, approches linguistiques, actes du colloque de Cerisy*, Bruxelles, Éditions de Boeck-Duculot, « Champs linguistiques », 2005, p. 63-73.

AMOSSY, Ruth, *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, « Sciences des discours », 1999.

AMOSSY, Ruth, *L'argumentation dans le discours* [2000], Paris, Armand Colin, « Coursus », 2010.

ANGENOT, Marc, *La parole pamphlétaire, contribution à la typologie des discours modernes*, Paris, Payot, « Langages et sociétés », 1982.

ARISTOTE, trad. française par M. Dufour, *Rhétorique*, Paris, Gallimard, « Collection Tel », 2007

AUSTIN, John L. et LANE, Gilles, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Édition du Seuil, « L'ordre philosophique », 1970.

AUTHIER-REVUZ, « Hétérogénéité(s) énonciatives(s) », *Langages*, n°73, 1984, p. 98-111.

BAKHTINE, Mikhaïl Mikhaïlovitch, trad. française par A. Aucouturier, préface de T. Todorov, *Esthétique de la création verbale* [1952], Paris, Gallimard, « Bibliothèque des idées », 1984.

BAKHTINE, Mikhaïl Mikhaïlovitch, trad. française par D. Olivier, préface de M. Aucouturier, *Esthétique et théorie du roman* [1934], Paris, Gallimard, « Collection Tel », 120, 1978.

BAKHTINE, Mikhaïl Mikhaïlovitch, trad. française par I. Kolitcheff, préface de J. Kristeva, *La poétique de Dostoïevski* [1929], Paris, Édition du Seuil, « Points », 372, 1970.

BA KONARÉ, Adamé, *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy*, Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 2008.

- BERTRAND, Romain, *Mémoire d'empire. La controverse autour du « fait colonial »*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2006.
- BLANCHARD, Pascal et VEYRAT-MASSON, Isabelle (dir.), *Les guerres de mémoires. La France et son histoire, enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*, Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 2008.
- BONNAFOUS, Simone, CHIRON, Pierre, DUCARD, Dominique *et al.* (dir.), *Argumentation et discours politique : Antiquité grecque et latine, Révolution française, monde contemporain*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Res Publica », 2003.
- BOUILLAGUET, Annick, « Une typologie de l'emprunt », *Poétique*, n°80, 1989, p. 489-497.
- BOURDIEU, Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions du Seuil, « Points », 2001.
- BRES, Jacques, « Brève introduction à la praxématique », *L'Information grammaticale*, n°77, 1998, p. 22-23.
- BRES, Jacques, HAILLET, Patrick Pierre, MELLET, Sylvie *et al.* (dir.), *Dialogisme et polyphonie, approches linguistiques, actes du colloque de Cerisy*, Bruxelles, Éditions de Boeck-Duculot, « Champs linguistiques », 2005.
- CÉSAIRE, Aimé, *Nègre je suis, nègre je resterai. Entretiens avec Françoise Vergès*, Paris, Albin Michel, « Itinéraires du savoir », 2006.
- CHALLANT, Yves, *Du dialogisme pour l'analyse du discours politique en interaction verbale*, Thèse de doctorat, dir. J. Bres, Université Paul Valéry, 2006.
- CHAMBAT-HOUILLON, Marie-France et WALL, Anthony (éds), *Droit de citer*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2004.
- CHARAUDEAU, Patrick, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 2005.
- CHRÉTIEN, Jean-Pierre (dir.), *L'Afrique de Sarkozy, un déni d'histoire*, Paris, Karthala, « Disputatio », 2008.
- COMBE, Dominique, *Aimé Césaire, Cahier d'un retour au pays natal [1993]*, Paris, Presses universitaires de France, 2014.
- COMPAGNON, Antoine, *La seconde main ou le travail de la citation*, Paris, Éditions du Seuil, 1979.
- COTTERET, Jean-Marie, *La magie du discours. Précis de rhétorique audiovisuelle*, Paris, Éditions Michalon, 2000.
- COTTIAS, Myriam, *La question noire. Histoire d'une construction coloniale*, Paris, Bayard, 2007.
- DANBLON, Emmanuelle, *La fonction persuasive, anthropologie du discours rhétorique*,

- Paris, Armand Colin, « Collection U », 2005.
- DEBRÉ, Jean-Louis (éd.), « *Françaises, Français* », *ces discours qui ont marqué la Ve République*, Paris, L'Archipel, 2013.
- DECLERCQ, Gilles, *L'art d'argumenter, structures rhétoriques et littéraires*, Paris, Éditions universitaires, 1993.
- DELMAS-MARTY, Mireille *et al.*, *Le crime contre l'humanité*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 2009.
- DUCROT, Oswald, *Le dire et le dit*, Paris, Les Éditions de Minuit, « Propositions », 1984.
- EMINA, Antonella (dir.), *Léon-Gontran Damas, cent ans en noir et blanc*, Paris, CNRS Éditions, « Génétiques », 2014.
- GASSAMA, Makhily (dir.), *L'Afrique répond à Sarkozy, contre le discours de Dakar*, Paris, Philippe Rey, 2008.
- GENETTE, Gérard, *Palimpsestes, la littérature au second degré*, Paris, Éditions du Seuil, « Points », 1982.
- GHIGLIONE, Rodolphe (dir.), *Je vous ai compris ou l'analyse des discours politiques*, Paris, Armand Colin, « Collection U Psychologie », 1989.
- GIACOMEL, Robert, *Le Code noir, autopsie d'un crime contre l'humanité*, Nîmes, Éditions Lacour, 2003.
- Groupe de recherche sur l'image dans le monde ibérique et ibéroaméricain (éd.), *Citation et détournement. Les Séminaires du GRIMIA 3*, Bron, Publication du GRIMH-GRIMIA, Université Lumière-Lyon 2, 2002.
- JACQUET-FRANCILLON, François, « Le discours de la mémoire », *Revue française de pédagogie*, n°165, 2008, p. 5-15.
- JAKOBSON, Roman, trad. française par N. Ruwet, *Essais de linguistique générale*, tome 1 [1963], Paris, Les Éditions de Minuit, 1981.
- JAUBERT, Anna, LÓPEZ MUÑOZ, Juan Manuel *et al.* (éds), *Citations I, citer à travers les formes. Intersémiotique de la citation*, Paris, Éditions Academia, « Au cœur des textes », 2011.
- JAUBERT, Anna, LÓPEZ MUÑOZ, Juan Manuel *et al.* (éds), *Citations II, citer pour quoi faire ? Pragmatique de la citation*, Paris, Éditions Academia, « Au cœur des textes », 2011.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine et MOUILLAUD, Maurice (dir.), *Le discours politique* [2e édition], Lyon, Presses universitaires de Lyon, « Linguistique et sémiologie », 1984.
- KESTELOOT, Lilyan, *Comprendre le "Cahier d'un retour au pays natal" d'Aimé Césaire*,

- Paris, L'Harmattan, « Comprendre », 2008.
- KESTELOOT, Lilyan, *Histoire de la littérature négro-africaine*, Paris, Karthala-AUF, « Histoire littéraire de la francophonie », 2001.
- LAJARRIGE, Jacques et MONCELET, Christian (éds), *L'allusion en poésie*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, « Littératures. », 2002.
- LAMIZET, Bernard, *Le langage politique*, Paris, Ellipses, 2011.
- LE BART, Christian, *Le discours politique*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », n°3397, 1998.
- LÓPEZ MUÑOZ, Juan Manuel, *et al.*, « Autocitation et genres de discours, quelques balises », *Travaux de linguistique*, n°52, 2006, p. 7-23.
- LÓPEZ MUÑOZ, Juan Manuel, MARNETTE, Sophie et ROSIER Laurence (éds.), *Dans la jungle des discours, genres de discours et discours rapporté*, Cadix, Presses de l'Université de Cadix, 2005.
- LÓPEZ MUÑOZ, Juan Manuel, MARNETTE, Sophie et ROSIER Laurence (éds.), *Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, « Sémantiques », 2004.
- MAINGUENEAU, Dominique, *Discours et analyse du discours*, Paris, Armand Colin, 2014.
- MAINGUENEAU, Dominique, *L'énonciation en linguistique française* [2e édition], Paris, Hachette Supérieur, « Les Fondamentaux », 2007.
- MANCERON, Gilles et LIAUZU, Claude (dir.), *La colonisation, la loi et l'histoire*, Paris, Éditions Syllepse, 2006.
- MATHIEU-CASTELLANI, Gisèle, *La rhétorique des passions*, Paris, Presses universitaires de France, « Écriture », 2000.
- MAYAFFRE, Damon, *Nicolas Sarkozy, mesure et démesure du discours, 2007-2012*, Paris, Presses de Sciences Po, « Fait politique », 2012.
- MBEM, André Julien, *Nicolas Sarkozy à Dakar, débats et enjeux autour d'un discours*, Paris, L'Harmattan, « Etudes eurafricaines », 2008.
- METSCHIES, Michael, trad. française par J. Brody, *La citation et l'art de citer dans les Essais de Montaigne*, Paris, H. Champion, 1997.
- MICHEL, Johann, *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France*, Paris, Presses universitaires de France, 2010.
- MURAT, Michel (éd.), *L'allusion dans la littérature*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, « Colloques de la Sorbonne », 2000.
- NGAL, Georges, *Lire le Discours sur le colonialisme, d'Aimé Césaire*, Paris, Présence africaine, 1994

- OLIVESI, Stéphane, *Référence, déférence, une sociologie de la citation*, Paris, L'Harmattan, « Communication et civilisation », 2007.
- PERELMAN, Chaïm et OLBRECHTS-TYTECA, Lucie, *Traité de l'argumentation, la nouvelle rhétorique* [5e édition], Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2000.
- PERRIN, Laurent, « Les formes de la citation au style direct, indirect et indirect libre », *Faits de langue*, n°19, 2002, p. 147-157.
- PESTRE DE ALMEIDA, Lilian, *Aimé Césaire, Cahier d'un retour au pays natal*, Paris, L'Harmattan, « Classiques francophones », 2013.
- PEPELARD, Marie-Dominique et WALL, Anthony (éds), *Citer l'autre*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 2005.
- RINN, Michael (dir.), *Émotions et discours, l'usage des passions dans la langue*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Collection Interférences », 2008.
- ROSIER, Laurence, *Le discours rapporté en français*, Paris, Ophrys, « L'Essentiel français », 2008.
- SALAVASTRU, Constantin, *Rhétorique et politique. Le pouvoir du discours et le discours du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, « Psychologie politique », 2005.
- TROGNON, Alain et LARRUE, Janine (éds), *Pragmatique du discours politique*, Paris, Armand Colin, « Collection U », 1994.
- TUOMARLA, Ulla, *La citation mode d'emploi, sur le fonctionnement discursif du discours rapporté direct*, Helsinki, Academia scientiarum fennica, 1999.
- VERGÈS, Françoise, *La mémoire enchaînée, questions sur l'esclavage*, Paris, Hachette Littératures, « Pluriel », 2008.
- VERGÈS, Françoise, « Les troubles de la mémoire », *Cahiers d'études africaines*, n°179-180, 2005, p. 1143-77.
- VERGÈS, Françoise, préface de M. Condé, *Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Rapport à monsieur le Premier ministre*, Paris, La Découverte, « Sur le vif », 2005.

Dictionnaires et manuels de stylistique et de rhétorique

- CHARAUDEAU, Patrick et MAINGUENEAU, Dominique (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Éditions du Seuil, 2002.
- DÉTRIE, Catherine, SIBLOT, Paul et VERINE, Bertrand, *Termes et concepts pour l'analyse du discours, une approche praxématique*, Paris, H. Champion, « Lexica », 2001.
- GARDES-TAMINE, Joëlle, *La Rhétorique*, Paris, Armand Colin, 1996.

GIGNOUX, Anne-Claire, *Initiation à l'intertextualité*, Paris, Ellipses, 2005.

HERSCHBERG PIERROT, Anne, *Stylistique de la prose* [1993], Paris, Belin, 2003.

MAINGUENEAU, Dominique, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Seuil, « Mémo », 1996.

MOLINIÉ, Georges, *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Librairie générale française, « Le livre de poche », 1992.

MORIER, Henri, *Dictionnaire de poétique et de rhétorique* [5e édition], Paris, Presses universitaires de France, 1998.

RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe, RIOUL, René, *Grammaire méthodique du français* [1994], Paris, Presses universitaires de France, 2009.

ANNEXES

LES DISCOURS DU CORPUS

Exposé des motifs de la proposition de loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crimes contre l'humanité, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 décembre 1998 et proposé par Christiane Taubira et Jean-Marc Ayrault.

Mesdames, Messieurs,

Il n'existe pas de comptabilité qui mesure l'horreur de la traite négrière et l'abomination de l'esclavage. Les cahiers des navigateurs, trafiqués, ne témoignent pas de l'ampleur des razzias, de la souffrance des enfants épuisés et effarés, du désarroi désespéré des femmes, du bouleversement accablé des hommes. Ils font silence sur la commotion qui les étourdit dans la maison des esclaves à Gorée. Ils ignorent l'effroi de l'entassement à fond de cale. Ils gomment les râles d'esclaves jetés, lestés, par-dessus bord. Ils renient les viols d'adolescentes affolées. Ils biffent les marchandages sur les marchés aux bestiaux. Ils dissimulent les assassinats protégés par le Code noir. Invisibles, anonymes, sans filiation ni descendance, les esclaves ne comptent pas. Seules valent les recettes. Pas de statistiques, pas de preuves, pas de préjudice, pas de réparations. Les non-dits de l'épouvante qui accompagna la déportation la plus massive et la plus longue de l'histoire des hommes sommeillèrent, un siècle et demi durant, sous la plus pesante chape de silence.

La bataille des chiffres fait rage. Des historiens vacillent sur le décompte des millions d'enfants, de femmes et d'hommes, jeunes et bien portants, de la génération féconde, qui furent arrachés à la terre d'Afrique. De guerre lasse et sans certitudes, ils retiennent une fourchette de quinze à trente millions de déportés par la traite transatlantique. Des archéologues décryptent avec une application d'écoliers les vestiges des civilisations précoloniales et exhument, avec une satisfaction pathétique, les preuves de la grandeur de l'Afrique d'avant les conquérants et compradors. Des anthropologues décrivent l'échange inégal du commerce triangulaire entre les esclaves, matière première du capitalisme européen expansionniste, et les bibelots, tissus, barres de fer, alcools, fusils qui servaient à acquitter les « coutumes », droits payés sur la traite aux États ou cheffailons du littoral. Des ethnologues reconstruisent le schéma d'explosion des structures traditionnelles sous le choc de ce trafic qui pourvut les ports européens en accises juteuses, les armateurs en rentes coupables, les États en recettes fiscales incolores et inodores. Des sociologues débusquent les traces d'intrigues politiques fomentées par les négriers pour attiser les conflits entre États africains, entre chefferies côtières, entre fournisseurs de « bois d'ébène ». Des économistes comparent la voracité de l'économie minière à la rapacité de l'économie de plantations et y puisent le mobile des déportations massives. Des théologiens font l'exégèse de la malédiction de Cham et tentent de conclure la controverse de Valladolid. Des psychanalystes explorent les ressorts de survie et les mécanismes d'exorcisme qui permirent d'échapper à la folie. Des juristes dissèquent le Code noir, qualifient le crime contre l'humanité et le rappellent imprescriptible.

Les fils et filles de descendants d'esclaves, dispersés en diasporas solidaires, blessés et humiliés, rassasiés de chicaneries sur l'esclavage précolonial, les dates de conquête, le volume et la valeur de la pacotille, les complicités locales, les libérateurs européens, répliquent par la geste de Chaka, empereur zoulou, qui s'opposa à la pénétration du pays zoulou par les marchands d'esclaves. Ils chantent l'épopée de Soundjata, fondateur de l'empire du Mali, qui combattit sans répit le système esclavagiste. Ils brandissent la bulle d'Ahmed Baba, grand savant de Tombouctou, qui réfuta la malédiction de Cham dans tout l'empire songhay et condamna la traite transsaharienne initiée par des marchands maghrébins. Ils dévoilent la témérité de la reine Dinga, qui osa même affronter son frère dans un refus sans nuance. Ils collectionnent les lettres d'Alfonso I^{er}, roi du Congo, qui en appela au roi du Portugal et au pape. Ils marmonnent la ronde des marrons, guerriers prestigieux et rebelles ordinaires. Ils fredonnent la romance des nègres de case, solidaires d'évasions, allumeurs d'incendies, artisans de sortilèges, artistes du poison. Ils entonnent la funeste et grandiose plainte des mères avorteuses. Ils tentent d'atténuer la cupidité de ceux des leurs qui livrèrent des captifs aux négriers. Ils mesurent leur vénalité, leur inconscience ou leur lâcheté, d'une lamentable banalité, à l'aune de la trahison d'élites, pas moins nombreuses, qui également vendirent les leurs en d'autres temps et d'autres lieux. Ecœurés par la mauvaise foi de ceux qui déclarent que la faute fut emportée par la mort des coupables et ergotent sur les destinataires d'éventuelles réparations, ils chuchotent, gênés, que bien que l'État d'Israël n'existât pas lorsque les nazis commirent, douze ans durant, l'holocauste contre les juifs, il est pourtant bénéficiaire des dommages payés par

l'ancienne République fédérale d'Allemagne. Embarrassés, ils murmurent que les Américains reconnaissent devoir réparation aux Américains d'origine japonaise internés sept ans sur ordre de Roosevelt durant la Deuxième Guerre mondiale. Contrariés, ils évoquent le génocide arménien et rendent hommage à la reconnaissance de tous ces crimes. Contrits de ces comparaisons, ils conjurent la cabale, opprimés, vibrant de convaincre que rien ne serait pire que de nourrir et laisser pourrir une sordide « concurrence des victimes ».

Les humanistes enseignent alors, avec une rage sereine, qu'on ne saurait décrire l'indicible, expliquer l'innommable, mesurer l'irréparable. Ces humanistes de tous métiers et de toutes conditions, spécialistes éminents ou citoyens sans pavillon, ressortissants de la race humaine, sujets de cultures singulières, officielles ou opprimées, porteurs d'identités épanouies ou tourmentées, pensent et proclament que l'heure est au recueillement et au respect. Que les circonlocutions sur les mobiles des négriers sont putrides. Que les finasseries sur les circonstances et les mentalités d'époque sont primitives. Que les digressions sur les complicités africaines sont obscènes. Que les révisions statistiques sont immondes. Que les calculs sur les coûts de la réparation sont scabreux. Que les querelles juridiques et les tergiversations philosophiques sont indécentes. Que les subtilités sémantiques entre crime et attentat sont cyniques. Que les hésitations à convenir du crime sont offensantes. Que la négation de l'humanité des esclaves est criminelle. Ils disent, avec Elie Wiesel, que le « bourreau tue toujours deux fois, la deuxième fois par le silence ».

Les millions de morts établissent le crime. Les traités, bulles et codes en consignent l'intention. Les licences, contrats, monopoles d'État en attestent l'organisation. Et ceux qui affrontèrent la barbarie absolue en emportant par-delà les mers et au-delà de l'horreur, traditions et valeurs, principes et mythes, règles et croyances, en inventant des chants, des contes, des langues, des rites, des dieux, des savoirs et des techniques sur un continent inconnu, ceux qui survécurent à la traversée apocalyptique à fond de cale, tous repères dissous, ceux dont les pulsions de vie furent si puissantes qu'elles vainquirent l'anéantissement, ceux-là sont dispensés d'avoir à démontrer leur humanité.

LA FRANCE, QUI FUT ESCLAVAGISTE AVANT D'ÊTRE ABOLITIONNISTE, PATRIE DES DROITS DE L'HOMME TERNIE PAR LES OMBRES ET LES « MISÈRES DES LUMIÈRES », REDONNERA ÉCLAT ET GRANDEUR À SON PRESTIGE AUX YEUX DU MONDE EN S'INCLINANT LA PREMIÈRE DEVANT LA MÉMOIRE DES VICTIMES DE CE CRIME ORPHELIN.

Source : Site de l'Assemblée nationale (consulté le 11/06/2017)
<http://www.assemblee-nationale.fr/11/propositions/pion1297.asp>

Discours de Christiane Taubira, prononcé à l'Assemblée nationale le jour du vote de la loi reconnaissant la traite et l'esclavage comme crimes contre l'humanité, le 18 février 1999.

[...] Le sujet dont nous nous sommes emparés n'est pas un objet froid d'étude. Parce qu'il s'écoulera encore quelque temps avant que la paix et la sérénité en viennent adoucir la blessure profonde qu'irrite une émotivité inassouvie, parce qu'il peut être rude d'entendre décrire par le menu certains aspects de ce qui fut une tragédie longue et terrible, parce que l'histoire n'est pas une science exacte mais, selon Fernand Braudel, toujours à recommencer, toujours se faisant, toujours se dépassant, et parce que, enfin, la République est un combat, comme nous l'enseigne Pierre Nora, je propose, quoiqu'il ne soit pas d'usage de procéder ainsi, de convenir de ce que n'est pas ce rapport.

Ce rapport n'est pas une thèse d'histoire. Il n'aspire à aucune exhaustivité, il ne vise à trancher aucune querelle de chiffres, il reprend les seules données qui ne font plus litige. Il n'est pas le script d'un film d'horreur, portant l'inventaire des chaînes, fers, carcans, entraves, menottes et fouets qui ont été conçus et perfectionnés pour déshumaniser. Il n'est pas non plus un acte d'accusation, parce que la culpabilité n'est pas héréditaire et parce que nos intentions ne sont pas de revanche.

Il n'est pas une requête en repentance, parce que nul n'aurait l'idée de demander un acte de contrition à la République laïque, dont les valeurs fondatrices nourrissent le refus de l'injustice.

Il n'est pas un exercice cathartique, parce que les arrachements intimes nous imposent de tenaces pudeurs. Il n'est pas non plus une profession de foi, parce que nous avons encore à ciseler notre cri de foule.

Pourtant, nous allons décrire le crime, l'œuvre d'oubli, le silence, et dire les raisons de donner nom et statut à cette abomination.

Dès le début, l'entreprise fut marquée par la férocité. Quinze années ont suffi pour faire totalement disparaître d'Haïti ses premiers habitants, les Amérindiens. Alors qu'on en dénombrait 11 millions le long des Amériques en 1519, ils n'étaient plus que 2,5 millions à la fin du XVI^e siècle.

Elle fut rapidement justifiée : elle relevait de la mission civilisatrice, visait à sauver des êtres sans âme, cherchait à assurer le rachat de certains. Elle était légitimée par la prétendue malédiction de Cham.

Mais très vite, Césaire l'a démasquée : « Le geste décisif est ici de l'aventurier et du pirate, de l'épicier en grand et de l'armateur, du chercheur d'or et du marchand, de l'appétit et de la force, avec, derrière, l'ombre portée, maléfique d'une forme de civilisation qui, à un moment de son histoire, se constate obligée d'étendre à l'échelle du monde la concurrence de ses économies antagonistes . »

[...] Le code noir, qui a séjourné dans le droit français pendant près de deux siècles, stipule que l'esclave est un meuble et que l'esclave affranchi doit un respect singulier à ses anciens maîtres, aux veuves et aux enfants.

Le commerce triangulaire a duré quatre siècles [...] Cette violence et cette brutalité expliquent très probablement, pour une large part, le silence convergent des pouvoirs publics, qui voulaient faire oublier, et des descendants d'esclaves, qui voulaient oublier.

Pourtant, nous savons le partage des responsabilités. Nous savons les complicités d'antan et nos défaillances d'après.

« Ils ont su si bien faire les choses, qu'un jour, nous avons-nous-mêmes tout foutu en l'air », hoquetait déjà Léon Gontran Damas.

[...] Nous sommes là pour dire que la traite et l'esclavage furent et sont un crime contre l'humanité ; que les juridiques ou ecclésiastiques qui les ont autorisés, organisés percutent la morale universelle ; qu'il est juste d'énoncer que c'est dans nos idéaux de justice, de fraternité, de solidarité, que nous puisons les raisons de dire que ce crime doit être qualifié. Et inscrit dans la loi parce que la loi seule dira la parole solennelle au nom du peuple français. Cette inscription dans la loi, cette parole forte, sans ambiguïté, cette parole officielle et durable constitue une réparation symbolique, la première et sans doute la plus puissante de toutes. Mais elle induit une réparation pratique en prenant en considération les fondements inégalitaires des sociétés d'outre-mer liées à l'esclavage, notamment aux indemnisations en faveur des colons qui ont suivi l'abolition. Elle suppose également une réparation morale qui propulse en pleine lumière la chaîne de refus qui a été tissée par ceux qui ont résisté en Afrique, par les marrons qui ont conduit les formes de résistance dans toutes les colonies, par les villageois et les ouvriers français, par le combat politique et l'action des philosophes et des abolitionnistes. Elle suppose que cette réparation conjugue les efforts accomplis pour déraciner le racisme, pour dégager les racines des affrontements ethniques, pour affronter les injustices fabriquées. Elle suppose une réparation culturelle, notamment par la réhabilitation des lieux de mémoire.

Bien sûr, cela constitue une irruption un peu vive, un peu brutale, mais il y a si longtemps que nous frappons à la porte. Léon Gontran Damas déjà hurlait son ressentiment : « Je me sens capable de hurler pour toujours contre ceux qui m'entourent et qui m'empêchent à jamais d'être un homme. »

Le dialogue semble amorcé. Avec mille précautions, comme font ceux qui savent que souvent les mots charrient beaucoup plus que ce que l'on confie. Avec des préliminaires attentifs car nous savons que nous avons tant de choses à nous dire. Mais nous allons cheminer ensemble dans notre diversité, parce que nous sommes instruits de la certitude merveilleuse que si nous sommes si différents, c'est parce que les couleurs sont dans la vie et que la vie est dans les couleurs, et que les cultures et les desseins, lorsqu'ils s'entrelacent, ont plus de vie et plus de flamboyance. Nous allons donc continuer à mêler nos dieux et nos saints, nous allons partager le cachiri, le swéli et nous allons implorer ensemble l'Archange, Échu, Gadu, Quetzalcôatl, Shiva et Mariémin. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Source : Site de l'Assemblée nationale (consulté le 11/06/2017)
<http://www.assemblee-nationale.fr/11/cri/html/19990168.asp>

Discours de Nicolas Sarkozy, à Dakar, le 26 juillet 2007.

Mesdames et Messieurs,

[...] Je suis venu vous parler avec la franchise et la sincérité que l'on doit à des amis que l'on aime et que l'on respecte. J'aime l'Afrique, je respecte et j'aime les Africains.

Entre le Sénégal et la France, l'histoire a tissé les liens d'une amitié que nul ne peut défaire. Cette amitié est forte et sincère. C'est pour cela que j'ai souhaité adresser, de Dakar, le salut fraternel de la France à l'Afrique toute entière.

Je veux, ce soir, m'adresser à tous les Africains qui sont si différents les uns des autres, qui n'ont pas la même langue, qui n'ont pas la même religion, qui n'ont pas les mêmes coutumes, qui n'ont pas la même culture, qui n'ont pas la même histoire et qui pourtant se reconnaissent les uns les autres comme des Africains. Là réside le premier mystère de l'Afrique.

[...] Je ne suis pas venu, jeunes d'Afrique, pour pleurer avec vous sur les malheurs de l'Afrique. Car l'Afrique n'a pas besoin de mes pleurs.

Je ne suis pas venu, jeunes d'Afrique, pour m'apitoyer sur votre sort parce que votre sort est d'abord entre vos mains. Que feriez-vous, fière jeunesse africaine de ma pitié ?

Je ne suis pas venu effacer le passé car le passé ne s'efface pas.

Je ne suis pas venu nier les fautes ni les crimes car il y a eu des fautes et il y a eu des crimes.

Il y a eu la traite négrière, il y a eu l'esclavage, les hommes, les femmes, les enfants achetés et vendus comme des marchandises. Et ce crime ne fut pas seulement un crime contre les Africains, ce fut un crime contre l'homme, ce fut un crime contre l'humanité toute entière.

Et l'homme noir qui éternellement « entend de la cale monter les malédictions enchaînées, les hoquettements des mourants, le bruit de l'un d'entre eux qu'on jette à la mer ». Cet homme noir qui ne peut s'empêcher de se répéter sans fin « Et ce pays cria pendant des siècles que nous sommes des bêtes brutes ». Cet homme noir, je veux le dire ici à Dakar, a le visage de tous les hommes du monde.

Cette souffrance de l'homme noir, je ne parle pas de l'homme au sens du sexe, je parle de l'homme au sens de l'être humain et bien sûr de la femme et de l'homme dans son acceptation générale. Cette souffrance de l'homme noir, c'est la souffrance de tous les hommes. Cette blessure ouverte dans l'âme de l'homme noir est une blessure ouverte dans l'âme de tous les hommes.

Mais nul ne peut demander aux générations d'aujourd'hui d'expier ce crime perpétré par les générations passées. Nul ne peut demander aux fils de se repentir des fautes de leurs pères.

Jeunes d'Afrique, je ne suis pas venu vous parler de repentance. Je suis venu vous dire que je ressens la traite et l'esclavage comme des crimes envers l'humanité. Je suis venu vous dire que votre déchirure et votre souffrance sont les nôtres et sont donc les miennes.

Je suis venu vous proposer de regarder ensemble, Africains et Français, au-delà de cette déchirure et au-delà de cette souffrance.

[...] Je suis venu, jeunes d'Afrique, regarder en face avec vous notre histoire commune.

L'Afrique a sa part de responsabilité dans son propre malheur. On s'est entretué en Afrique au moins autant qu'en Europe. Mais il est vrai que jadis, les Européens sont venus en Afrique en conquérants. Ils ont pris la terre de vos ancêtres. Ils ont banni les dieux, les langues, les croyances, les coutumes de vos pères. Ils ont dit à vos pères ce qu'ils devaient penser, ce qu'ils devaient croire, ce qu'ils devaient faire. Ils ont coupé vos pères de leur passé, ils leur ont arraché leur âme et leurs racines. Ils ont désenchanté l'Afrique.

Ils ont eu tort.

Ils n'ont pas vu la profondeur et la richesse de l'âme africaine. Ils ont cru qu'ils étaient supérieurs, qu'ils étaient plus avancés, qu'ils étaient le progrès, qu'ils étaient la civilisation.

[...] Le colonisateur est venu, il a pris, il s'est servi, il a exploité, il a pillé des ressources, des richesses qui ne lui appartenaient pas. Il a dépouillé le colonisé de sa personnalité, de sa liberté, de sa terre, du fruit de son travail.

Il a pris mais je veux dire avec respect qu'il a aussi donné. Il a construit des ponts, des routes, des hôpitaux, des dispensaires, des écoles. Il a rendu fécondes des terres vierges, il a donné sa peine, son travail, son savoir. Je veux le dire ici, tous les colons n'étaient pas des voleurs, tous les colons n'étaient pas des exploités.

Il y avait parmi eux des hommes mauvais mais il y avait aussi des hommes de bonne volonté, des hommes qui croyaient remplir une mission civilisatrice, des hommes qui croyaient faire le bien. Ils se

trompaient mais certains étaient sincères. Ils croyaient donner la liberté, ils créaient l'aliénation. Ils croyaient briser les chaînes de l'obscurantisme, de la superstition, de la servitude. Ils forgeaient des chaînes bien plus lourdes, ils imposaient une servitude plus pesante, car c'étaient les esprits, c'étaient les âmes qui étaient asservis. Ils croyaient donner l'amour sans voir qu'ils semaient la révolte et la haine.

[...] La colonisation fut une grande faute qui détruisit chez le colonisé l'estime de soi et fit naître dans son cœur cette haine de soi qui débouche toujours sur la haine des autres.

La colonisation fut une grande faute mais de cette grande faute est né l'embryon d'une destinée commune. Et cette idée me tient particulièrement à cœur.

La colonisation fut une faute qui a changé le destin de l'Europe et le destin de l'Afrique et qui les a mêlés. Et ce destin commun a été scellé par le sang des Africains qui sont venus mourir dans les guerres européennes.

[...] Je veux vous dire, jeunes d'Afrique, que le drame de l'Afrique n'est pas dans une prétendue infériorité de son art, sa pensée, de sa culture. Car, pour ce qui est de l'art, de la pensée et de la culture, c'est l'Occident qui s'est mis à l'école de l'Afrique.

L'art moderne doit presque tout à l'Afrique. L'influence de l'Afrique a contribué à changer non seulement l'idée de la beauté, non seulement le sens du rythme, de la musique, de la danse, mais même dit Senghor, la manière de marcher ou de rire du monde du XX^e siècle.

Je veux donc dire, à la jeunesse d'Afrique, que le drame de l'Afrique ne vient pas de ce que l'âme africaine serait imperméable à la logique et à la raison. Car l'homme africain est aussi logique et raisonnable que l'homme européen.

[...] Je suis venu vous dire que vous n'avez pas à avoir honte des valeurs de la civilisation africaine, qu'elles ne vous tirent pas vers le bas mais vers le haut, qu'elles sont un antidote au matérialisme et à l'individualisme qui asservissent l'homme moderne, qu'elles sont le plus précieux des héritages face à la déshumanisation et à l'aplatissement du monde.

Je suis venu vous dire que l'homme moderne qui éprouve le besoin de se réconcilier avec la nature a beaucoup à apprendre de l'homme africain qui vit en symbiose avec la nature depuis des millénaires.

Je suis venu vous dire que cette déchirure entre ces deux parts de vous-mêmes est votre plus grande force, et votre plus grande faiblesse selon que vous vous efforcerez ou non d'en faire la synthèse.

Mais je suis aussi venu vous dire qu'il y a en vous, jeunes d'Afrique, deux héritages, deux sagesses, deux traditions qui se sont longtemps combattues : celle de l'Afrique et celle de l'Europe.

Je suis venu vous dire que cette part africaine et cette part européenne de vous-mêmes forment votre identité déchirée.

[...] Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. Le paysan africain, qui depuis des millénaires, vit avec les saisons, dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature, ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles.

Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a de place ni pour l'aventure humaine, ni pour l'idée de progrès.

Dans cet univers où la nature commande tout, l'homme échappe à l'angoisse de l'histoire qui tenaille l'homme moderne mais l'homme reste immobile au milieu d'un ordre immuable où tout semble être écrit d'avance.

Jamais l'homme ne s'élançait vers l'avenir. Jamais il ne lui vient à l'idée de sortir de la répétition pour s'inventer un destin.

Le problème de l'Afrique et permettez à un ami de l'Afrique de le dire, il est là. Le défi de l'Afrique, c'est d'entrer davantage dans l'histoire. C'est de puiser en elle l'énergie, la force, l'envie, la volonté d'écouter et d'épouser sa propre histoire.

Le problème de l'Afrique, c'est de cesser de toujours répéter, de toujours ressasser, de se libérer du mythe de l'éternel retour, c'est de prendre conscience que l'âge d'or qu'elle ne cesse de regretter, ne reviendra pas pour la raison qu'il n'a jamais existé.

[...] Ne vous laissez pas, jeunes d'Afrique, voler votre avenir par ceux qui ne savent opposer à l'intolérance que l'intolérance, au racisme que le racisme.

Ne vous laissez pas, jeunes d'Afrique, voler votre avenir par ceux qui veulent vous exproprier d'une histoire qui vous appartient aussi parce qu'elle fut l'histoire douloureuse de vos parents, de vos grands-parents et de vos aïeux.

[...] N'écoutez pas jeunes d'Afrique, ceux qui veulent vous déraciner, vous priver de votre

identité, faire table rase de tout ce qui est africain, de toute la mystique, la religiosité, la sensibilité, la mentalité africaine, parce que pour échanger il faut avoir quelque chose à donner, parce que pour parler aux autres, il faut avoir quelque chose à leur dire.

Écoutez plutôt, jeunes d'Afrique, la grande voix du Président Senghor qui chercha toute sa vie à réconcilier les héritages et les cultures au croisement desquels les hasards et les tragédies de l'histoire avaient placé l'Afrique.

Il disait, lui l'enfant de Joal, qui avait été bercé par les rhapsodies des griots, il disait : « nous sommes des métis culturels, et si nous sentons en nègres, nous nous exprimons en français, parce que le français est une langue à vocation universelle, que notre message s'adresse aussi aux Français et aux autres hommes ».

Il disait aussi : « le français nous a fait don de ses mots abstraits – si rares dans nos langues maternelles. Chez nous les mots sont naturellement nimbés d'un halo de sève et de sang ; les mots du français eux rayonnent de mille feux, comme des diamants. Des fusées qui éclairent notre nuit ».

Ainsi parlait Léopold Senghor qui fait honneur à tout ce que l'humanité comprend d'intelligence. Ce grand poète et ce grand Africain voulait que l'Afrique se mît à parler à toute l'humanité et lui écrivait en français des poèmes pour tous les hommes.

Ces poèmes étaient des chants qui parlaient, à tous les hommes, d'êtres fabuleux qui gardent des fontaines, chantent dans les rivières et qui se cachent dans les arbres.

Des poèmes qui leur faisaient entendre les voix des morts du village et des ancêtres.

Des poèmes qui faisaient traverser des forêts de symboles et remonter jusqu'aux sources de la mémoire ancestrale que chaque peuple garde au fond de sa conscience comme l'adulte garde au fond de la sienne le souvenir du bonheur de l'enfance.

Car chaque peuple a connu ce temps de l'éternel présent, où il cherchait non à dominer l'univers mais à vivre en harmonie avec l'univers. Temps de la sensation, de l'instinct, de l'intuition. Temps du mystère et de l'initiation. Temps mystique où le sacré était partout, où tout était signes et correspondances. C'est le temps des magiciens, des sorciers et des chamanes. Le temps de la parole qui était grande, parce qu'elle se respecte et se répète de génération en génération, et transmet, de siècle en siècle, des légendes aussi anciennes que les dieux.

[...] L'Afrique qui a aussi ses grands poèmes dramatiques et ses légendes tragiques, en écoutant Sophocle, a entendu une voix plus familière qu'elle ne l'aurait crû et l'Occident a reconnu dans l'art africain des formes de beauté qui avaient jadis été les siennes et qu'il éprouvait le besoin de ressusciter.

Alors entendez, jeunes d'Afrique, combien Rimbaud est africain quand il met des couleurs sur les voyelles comme tes ancêtres en mettaient sur leurs masques, « masque noir, masque rouge, masque blanc-et-noir ».

Ouvrez les yeux, jeunes d'Afrique, et ne regardez plus, comme l'ont fait trop souvent vos aînés, la civilisation mondiale comme une menace pour votre identité mais la civilisation mondiale comme quelque chose qui vous appartient aussi.

[...] La Renaissance dont l'Afrique a besoin, vous seuls, Jeunes d'Afrique, vous pouvez l'accomplir parce que vous seuls en aurez la force.

Cette Renaissance, je suis venu vous la proposer. Je suis venu vous la proposer pour que nous l'accomplissions ensemble parce que de la Renaissance de l'Afrique dépend pour une large part la Renaissance de l'Europe et la Renaissance du monde.

[...] Jeunesse africaine, vous voulez la démocratie, vous voulez la liberté, vous voulez la justice, vous voulez le Droit ? C'est à vous d'en décider. La France ne décidera pas à votre place. Mais si vous choisissez la démocratie, la liberté, la justice et le Droit, alors la France s'associera à vous pour les construire.

[...] Ce que la France veut faire avec l'Afrique, c'est une alliance de la jeunesse française et de la jeunesse africaine pour que le monde de demain soit un monde meilleur.

Ce que veut faire la France avec l'Afrique, c'est préparer l'avènement de l'Eurafrrique, ce grand destin commun qui attend l'Europe et l'Afrique.

À ceux qui, en Afrique, regardent avec méfiance ce grand projet de l'Union Méditerranéenne que la France a proposé à tous les pays riverains de la Méditerranée, je veux dire que, dans l'esprit de la France, il ne s'agit nullement de mettre à l'écart l'Afrique, qui s'étend au sud du Sahara mais, qu'au contraire, il s'agit de faire de cette Union le pivot de l'Eurafrrique, la première étape du plus grand rêve de paix et de prospérité qu'Européens et Africains sont capables de concevoir ensemble.

Alors, mes chers Amis, alors seulement, l'enfant noir de Camara Laye, à genoux dans le silence

de la nuit africaine, saura et comprendra qu'il peut lever la tête et regarder avec confiance l'avenir. Et cet enfant noir de Camara Laye, il sentira réconciliées en lui les deux parts de lui-même. Et il se sentira enfin un homme comme tous les autres hommes de l'humanité.

Je vous remercie.

Source : Site *discours.vie-publique.fr* (consulté le 11/06/2017)
<http://discours.vie-publique.fr/notices/077002371.html>

Discours de Ségolène Royal, à Dakar, le 6 avril 2009.

Merci, chers amis de votre hospitalité, dont je sais qu'en wolof, elle se dit teranga Un mot magnifique qui exprime une valeur que, de longue date, les civilisations africaines exaltent.

Dans cette salle qui porte son nom, je pense bien sûr à l'œuvre de Léopold Sédar Senghor, à ce qu'il voulut et fit pour son pays.

Je pense aussi, et votre université porte aujourd'hui son nom, à Cheikh Anta Diop.

Je pourrais vous dire que je suis une amie ancienne et fidèle du peuple sénégalais : mais je vous dirai beaucoup plus : je suis une fille de l'Afrique et une sœur des hommes et des femmes d'ici.

C'est sur votre terre que je suis née, à Ouakam. J'y ai vécu jusqu'à l'âge de deux ans. Je n'en ai pas beaucoup de souvenirs conscients. Mais tout s'est imprimé. Car on garde enfouis en soi les couleurs, les musiques, la chaleur, la lumière, les parfums engrangés dans les premiers jours de sa vie. De cette naissance j'ai toujours ressenti un profond sentiment de fierté. C'est une force d'être une citoyenne du monde et d'avoir toujours le réflexe de regarder ce qui se passe loin de nos frontières et plus loin encore dans l'hémisphère sud.

Avant de me lancer dans la campagne présidentielle, je suis revenue au Sénégal. J'avais besoin de retrouver mes racines et de renouer avec mes origines. A cette occasion, j'ai rencontré une femme à Thiaroye, avec une centaine d'autres. Elles avaient perdu leurs fils, noyés alors qu'ils tentaient de gagner l'Europe. Nous nous sommes longuement serrées dans nos bras. Cette femme, submergée par le chagrin, a décidé, avec d'autres, de le dépasser en s'investissant pour les jeunes de son village.

Nous nous sommes revues longuement hier. Que de progrès dans leurs actions dont j'avais vu les balbutiements en 2006 : activité de pêche, artisanat, alphabétisation des femmes. Avec quel courage toutes ces mères ont dépassé leurs souffrances pour prendre en main leur vie, leur subsistance, et donner à leurs enfants des raisons d'espérer et de vivre dignement de leur travail dans leur pays.

[...] Ce n'est pas d'aujourd'hui que je parle de l'Afrique. À Villepinte, dans le discours d'ouverture de la campagne présidentielle, ce continent était au cœur de mes préoccupations (« De quoi souffre-t-elle l'Afrique ? D'une économie mondiale absolument débridée qui ne laisse aucune chance à des produits agricoles fragiles et incapables de rivaliser avec les politiques de pays bardés d'atouts financiers et technologiques ! »).

Elle était là aussi, l'Afrique, dans l'ouvrage coécrit avec Alain Touraine, *Si la gauche veut des idées*. J'y annonçais : « L'Afrique est notre avenir. Le développement de l'Afrique sera l'œuvre des Africains » et dans *Femme debout*, écrit avec Françoise Degois.

Dans chacune de mes responsabilités j'ai toujours pensé à l'Afrique. En 1992, ministre de l'Environnement, j'avais choisi le Mali comme pays partenaire d'actions communes environnementales. Devenue ministre de l'Enseignement scolaire, j'ai pris beaucoup de soin à intégrer le Sénégal dans des actions de développement commun de l'Éducation, comme la bibliothèque de Ouakam.

Je pourrais vous donner bien d'autres exemple de cette préoccupation au long cours et de ce lien indéfectible qui me ramène toujours vers l'Afrique tant est forte ma conviction que cette alliance entre le continent européen et le continent africain est une chance à saisir pour équilibrer un monde multipolaire qui doit construire la paix et la prospérité. [...] L'Afrique, je ne l'ai jamais lâchée.

C'est une conviction très profonde. Ce n'est pas seulement une conviction d'ailleurs, c'est une raison d'agir. C'est pourquoi aujourd'hui, présidente d'une Région française, j'ai choisi comme principale coopération décentralisée, une région du Sénégal, la Région de Fatick. Et cette coopération est si efficace, si exemplaire (j'y reviendrai), qu'elle vient d'être retenue comme le premier modèle de référence de

coopération décentralisée par le Programme des Nations Unies pour le Développement. [...]

Chers amis,

[...] Je veux pour mon pays, la France, et pour l'Europe le courage de ne pas se payer de mots. Et l'honnêteté de ne pas tromper ceux qu'on prétend aider. Le respect commence là.

Lorsque j'étais à Belém, j'ai entendu Lula dire qu'il en avait assez d'être convoqué dans les grandes capitales du Nord par de jeunes banquiers qui lui disent comment gérer son pays alors qu'ils n'y ont jamais mis les pieds et savent à peine où il se situe.

Sous la plume d'Aminata Traoré, j'ai lu que les Maliens en avaient assez que ceux qui n'ont jamais vu une boule de coton, leur disent ce qu'ils devraient en faire.

Dans les textes d'artistes comme Tiken Jah Fakoly ou le rappeur Didier Awadi, j'ai entendu la colère que provoque l'injustice. De nombreux universitaires, et responsables politiques africains demandent que l'Europe tire la leçon d'accords de partenariat économique qui ont échoué et qui sont perçus non comme une aide mais comme un rapport de force. [...]

Chers amis,

Vous le voyez il existe des raisons profondes d'espérer. J'aime cette phrase de Martin Luther King : « Il n'y a que quand il fait suffisamment sombre que l'on peut voir les étoiles ».

Une de ces lueurs est apparue récemment, aux États-Unis d'Amérique avec l'élection de Barack Obama. Au-delà du symbole de cet homme noir, jeune, qui accède à la première puissance du monde et redonne une fierté à tous les hommes et femmes de couleur et, plus largement, à ceux qui se sentent opprimés, au-delà de ce symbole créateur d'espoir, il y a la politique américaine qui change radicalement.

[...] Oui, je crois à la force citoyenne, la force du peuple qui se dresse, comme s'est dressé le peuple des Outre-mer, autour d'un leader qui a porté la soif de justice et de respect : Elie Domota. Aucune atteinte à la dignité, aucune arrogance ne peut résister à la force de conviction et à la détermination d'un peuple qui a soif de respect et d'actions justes.

L'écoute, la démocratie participative, la médiation font leurs preuves partout où elles s'appliquent. Là où l'écoute est défaillante, l'exaspération et la violence surgissent.

Plusieurs révolutions soufflent sur le monde et notamment une révolution des couleurs. Nous sentons bien que nous sommes à un tournant. Mais nous ne savons pas quel en sera le sens.

Si bien que la question qui se pose à nous aujourd'hui, Sénégalais et Français, Africains et Européens, est celle-ci : que faire naître ensemble ? Et comment le faire naître ?

La réponse commune, nous la vivons ici dans cette salle, nous la vivons encore à Fatick demain, avec tous les exemples de développement durable. C'est celle de la fraternité qui nous permet de bâtir ensemble des solutions respectueuses de la planète que nous partageons. Vous avez autant si ce n'est plus d'atouts que nous avec l'énergie solaire pour réussir la croissance verte. Alors vous imaginez comment nous pouvons être efficaces en unissant nos efforts et nos volontés.

Chers amis,

Pour le meilleur et parfois hélas le pire, nos destins ont été liés. Ils sont liés.

Le pire : ce fut l'esclavage, cette « déportation la plus massive et la plus longue de l'histoire des hommes », comme l'a écrit Christiane Taubira dans l'exposé des motifs de notre loi de 2001 qui reconnaît ce « crime orphelin » pour ce qu'il fut : un crime contre l'humanité.

Le pire : ce fut la colonisation dont une partie de la droite, dans un projet de loi, a essayé de nous faire croire, en 2005, qu'elle eut des « aspects positifs ».

Voici ce que je disais en 2005 au ministre de l'Intérieur à ce sujet :

« La vive réaction de nos compatriotes des Antilles vous a permis de mesurer l'offense faite à la République par la loi adoptée par votre majorité, qui promeut une lecture révisionniste de la colonisation et heurte, dans l'Hexagone comme outremer, celles et ceux pour qui l'adhésion à la France ne peut s'inspirer que des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, bafouées hier par le colonialisme et aujourd'hui par les discriminations.

L'honneur de la République, c'est la lucidité d'une histoire partagée dans une France accueillante à tous les siens ».

Permettez-moi d'être très claire. Qu'il y ait eu à cette époque des hommes et des femmes sincères de bonne volonté, cela est sûr. Mais on n'a rien dit quand on n'a dit que cela. Le problème est que la colonisation fut un système. Ce système doit être condamné pour ce qu'il fut : une entreprise

systématique d'assujettissement et de spoliation. Ses séquelles doivent être combattues sans fléchir.

Les colonisés n'avaient pas le choix. Le travail forcé et le Code de l'Indigénat étaient la règle. Et le mépris. Et le racisme. Et la violence d'un système qui fit les uns ployés sous le joug des autres.

Je veux rendre honneur à ceux qui, dans toute l'Afrique, se sont battus et sont morts dans un combat qui était le combat des Africains, oui, et de toute l'humanité.

Et je suis fier qu'il y ait eu en France des consciences pour s'insurger et des militants pour se porter aux côtés de ceux qui luttèrent pour leur indépendance. Ceux-là défendaient nos valeurs quand la colonisation en était la négation.

Je crois que nous avons le devoir de poser les mots justes sur ce qui fut. Car les mots font plus que nommer : ils construisent la réalité et le regard qu'on porte sur elle. Nos plaies d'histoire ne sont pas toutes cicatrisées. Le devoir de mémoire n'a pas besoin de permission. Chacun s'en acquitte avec sa subjectivité et l'héritage qui est le sien. Ce dont, en revanche, nous sommes collectivement comptables et responsables, c'est du droit à l'histoire et du devoir de vérité.

Ce droit à l'histoire et ce devoir de vérité, c'est ce qui permet de regarder les faits en face et de partager un récit qui ne soit pas ressassement du passé mais moyen de le dépasser sans amnésie et de se projeter ensemble dans l'avenir.

Dans la dernière lettre qu'il a écrite à sa femme avant d'être assassiné, Patrice Lumumba a dit sa foi inébranlée dans l'établissement de la vérité historique : « L'Histoire dira un jour son mot. L'Afrique écrira sa propre histoire ».

Honneur aux maîtres de la parole qui conservèrent et transmirent. Honneur aux historiens de l'Afrique qui ont rappelé au monde que non seulement l'Afrique était le berceau de l'humanité mais qu'elle était avec l'Asie mineure le berceau de la civilisation humaine.

Honneur aux historiens de l'Afrique qui ont rappelé au monde l'existence des grands royaumes et des grands empires de l'Afrique. Honneur aux historiens de l'Afrique qui ont retracé les mille et une relations nouées bien avant la conquête, en des temps où le Sahara, la Méditerranée et l'Océan Indien n'étaient pas des frontières mais des points de passage et de mise en contact.

Quelqu'un est venu ici vous dire que « l'Homme africain n'est pas entré dans l'Histoire ».

Pardon pour ces paroles humiliantes et qui n'auraient jamais dû être prononcées et qui n'engagent pas la France. Car vous aussi, vous avez fait l'histoire, vous l'avez faite bien avant la colonisation, vous l'avez faite pendant, et vous la faites depuis.

Et ce que Léopold Sédar Senghor et Aimé Césaire ont magistralement accompli avec le concept « négritude », vous l'avez poursuivi avec le mot « Afrique », cet étendard d'une dignité reconquise.

C'est pour cela que les œuvres des historiens Cheikh Anta Diop du Sénégal et de Joseph Ki-Zerbo du Burkina Faso, constituent non seulement un sommet de la science, mais aussi un sommet de la lutte pour la liberté.

C'est pour cela qu'il était si important de démontrer comme ils l'ont fait que la Grèce ancienne devait tant à l'Égypte ancienne qui elle-même devait beaucoup à l'Afrique. Ils ont montré que les langues africaines permettent le même déploiement de la rationalité humaine que les langues européennes.

Il leur a souvent été reproché d'être partisans.

En insistant sur leur engagement indépendantiste et panafricain, on a voulu mettre en doute la rigueur scientifique de leurs recherches.

Mais aujourd'hui, chaque jour, les découvertes de l'égyptologie valident les thèses de Cheikh Anta Diop.

Une certaine histoire européenne de l'Afrique a voulu dénier aux Africains la fierté d'être Africains.

Et comme le pensait Lumumba, écrire c'est agir et agir c'est écrire.

[...] Il y a des mots que le peuple français doit au peuple sénégalais et à tous les peuples africains qui ont souffert pour nous et par nous, ce sont des mots simples mais puissants, trois mots que j'ai envie de dire ici en tant que citoyenne et élue de la République française :

Pardon. Merci pour le passé. Et s'il vous plaît, pour l'avenir, bâtissons ensemble.

Je veux que nous ayons la force de reconnaître enfin tout ce que nous vous devons et tout ce que nous pouvons ensemble.

Et c'est parce que j'aime la France, parce que je la crois suffisamment forte et généreuse, que je la veux capable de regarder son histoire en face. Je la veux capable d'assumer son devoir de vérité et son devoir de responsabilité.

Nous devons créer ensemble, à l'échelle de nos deux continents, une « Commission Vérité du passé

et avenir commun » qui aurait accès à toutes les archives civiles et militaires, qui accueillerait tous les témoignages et qui aurait pour mission de dire le vrai et de pacifier les mémoires.

La France républicaine mérite aussi que cessent ce qu'on appelle – et on sait ce que cela veut dire – la Françafrique et l'opacité de décisions prises dans le secret de quelques bureaux.

[...] Parce que l'Afrique a subi plus que tout autre endroit du monde, souffert plus que tout autre continent, elle peut imposer l'être humain au cœur du système et devenir un phare pour le monde. Qui mieux qu'elle peut saisir l'impasse de la déshumanisation, elle qui a subi à travers les siècles cette déshumanisation ? C'est dans le feu qu'on forge les plus belles lames, c'est dans les larmes que l'on peut aussi forger les plus grandes joies. Alors imaginons ensemble, agissons ensemble, réussissons ensemble le nouveau monde qui vient.

Faisons nôtre cette jolie phrase que j'ai entendue de la bouche des jeunes de Thiaroye : soyons solidaires comme les grains de l'épi de maïs, forts comme le baobab, courageux comme le lion.

Source : Le discours n'est plus disponible sur le site personnel de Royal comme présidente de la région Poitou-Charentes, mais il est accessible sur le site du *Point* (consulté le 11/06/2017)
<http://www.lepoint.fr/actualites-politique/2009-04-07/le-discours-integral-de-royal-a-dakar/917/0/332931>

Discours de Nicolas Sarkozy à l'occasion de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, au Jardin du Luxembourg, le 10 mai 2011.

[...] Ils furent des millions ; Ils furent enchaînés ; Ils furent déportés d'un continent à l'autre ; Ils furent battus ; Ils furent asservis.

Cela dura des siècles.

On leur prit tout : leur liberté, leur dignité, leur vie, leurs rêves, leurs espoirs, leurs joies. On leur retira le nom d'Homme. On en fit du bétail et de leurs enfants aussi. On prit la peine cependant d'édicter un « code noir » : « Pour le voleur : la mort. Pour celui qui a frappé son maître : la mort. Pour le fugitif : les oreilles coupées et une marque au fer rouge. Pour le récidiviste : le jarret coupé et une deuxième marque au fer rouge. À la troisième tentative : la mort. »

Cela dura des siècles.

En plein XIX^e, en Guyane, un maître pouvait, en toute légalité, infliger à une femme de 66 ans, mère de 11 enfants, 43 coups de fouet, 5 pour avoir manqué à l'appel, 9 pour injures, et 29 pour menaces.

Le maître avait tous les droits. Pour les faire valoir il avait le fouet, le cachot, la chaîne, le carcan, ou la barre, ce lit de douleur muni d'une poutre percée de trous où l'on enfermait les jambes de l'esclave.

Il pouvait passer un carcan à une mère l'empêchant d'allaiter son enfant nouveau-né.

Il pouvait infliger à l'esclave fautif un séjour dans une cage en bois plein où l'on ne pouvait entrer qu'en rampant et où l'air ne pénétrait que par quelques trous.

Un huissier qui saisissait les biens d'un domaine pouvait vendre à l'encan une mère de quarante ans avec ses six enfants, payables au comptant.

On dressait spécialement des chiens pour donner la chasse aux esclaves fugitifs.

Cela dura des siècles.

Après les fonds de cale épouvantables des négriers ; les baraques répugnantes et malsaines des plantations. Une vie de douleur, de désespoir, d'humiliation, d'insultes, une vie qui n'était plus une vie mais une longue souffrance qui ne finissait jamais, qui se transmettait de générations en générations comme un destin tragique que les enfants héritaient de leurs pères et contre lequel, ils ne pouvaient rien.

Pour échapper à ce sort, il ne restait que le suicide.

De temps en temps, une révolte sanglante, sauvagement réprimée, perturbait à peine ce commerce de chair humaine sur lequel s'édifiaient des fortunes.

Cela dura des siècles.

Et pendant tous ces siècles, un long cri de douleur traversa l'Atlantique.

Les maîtres disaient : « la côte d'Afrique est une bonne mère ». Mais c'était une mère meurtrie.

Et au cri des mères africaines auxquelles on arrachait leurs enfants répondait en écho celui des esclaves enchaînés auxquels on avait arraché même le souvenir de l'amour maternel.

Ce cri était celui dont parlait Césaire : « Et ce pays cria pendant des siècles que nous sommes des bêtes brutes [...] J'entends de la cale monter les malédictions enchaînées, les hoquettements des mourants, le bruit d'un qu'on jette à la mer... les abois d'une femme en gésine... des raclements d'ongles cherchant des gorges... des ricanements de fouets... des farfouillis de vermine parmi les lassitudes... ».

Ce cri qui hantera pour les siècles des siècles tous les descendants d'esclave, ce cri qui continuera de résonner pour les siècles des siècles dans toute l'Afrique noire, ce cri s'adresse à toute l'Humanité parce que la traite et l'esclavage furent les premiers crimes contre l'Humanité.

Cet esclavage fut pire encore que celui de l'Antiquité car il ne trouva pas seulement sa justification dans l'intérêt économique, dans l'appât du gain. Il la trouva aussi et même d'abord dans le racisme. Ce qui rend la traite et l'esclavage comparable à l'entreprise d'extermination totalitaire c'est qu'ils ont trouvé leur justification intellectuelle et morale dans l'idée de race inférieure.

Ce n'est pas un hasard si l'esclavage est réapparu brutalement en plein XX^e siècle dans les camps de concentration.

Il fallait que l'esclave ne fût pas considéré comme tout à fait humain pour être traité de façon aussi inhumaine.

L'esclavage ne fut pas une grande entreprise délibérée d'extermination mais ce fut une immense entreprise d'exploitation qui fit énormément souffrir et qui tua massivement. Elle ne fut possible que parce qu'il fût admis qu'une partie du genre humain n'avait pas autant de droits que les autres parce qu'elle n'avait pas les mêmes qualités que les autres.

Où a conduit ce préjugé ? À donner un prix, une valeur marchande à ce qui ne doit pas en avoir. La vie humaine n'a pas de prix nous dit la conscience universelle. Elle a une valeur infinie.

[...] Le maître ne partageait pas plus la souffrance de l'esclave que le négrier. [...] Il était convaincu d'être un civilisé qui prenait à sa charge un sauvage congénitalement imperméable à toute forme de civilisation. Et c'était la conviction de l'Occident qui croyait à sa supériorité, qui croyait que sa civilisation était la seule, l'unique civilisation.

[...] Ce préjugé de supériorité qui ne fut pas seulement un préjugé culturel mais qui fut aussi un préjugé racial, a été la grande faute de l'Occident. Il a été la cause d'une blessure profonde, ineffaçable. Cette faute est inexpiable, irréparable.

Cela dura des siècles.

Vint la Révolution française. Elle mit dans la pensée des esclaves l'idée de liberté. Il y eut des révoltes et des répressions. Mais les esclaves qui s'étaient libérés par les armes avaient définitivement perdu leur âme d'esclave.

C'est dans ce moment décisif qu'à Saint-Domingue parut Toussaint Louverture.

Avec des esclaves, il forgea une armée. Avec cette armée, il fit un État.

Chateaubriand l'appela : « le Napoléon noir ». Lamartine disait : « cet homme fut une Nation ».

[...] Il a fallu attendre 1848 pour que la patrie des droits de l'Homme mît fin à cette barbarie, indigne de ses valeurs.

En 1794, il y avait eu l'Abbé Grégoire. En 1848, il y eut Schœlcher.

[...] Sans Schœlcher, il aurait fallu attendre encore. On disait qu'il fallait d'abord éduquer les esclaves. On disait que l'économie des colonies allait s'effondrer. On disait qu'il fallait indemniser les maîtres. Schœlcher déclara qu'il fallait décréter l'abolition, sans restriction et sans délai. Il affirma que l'esclavage était un vice politique aussi bien qu'un vice moral, un attentat au bon sens comme à l'équité et que c'était un crime. Il affirma que la liberté ne pouvait être vendue. Il proclama qu'il fallait détruire ce préjugé de couleur. Il dit encore : « il n'y a pas de droit contre le droit ». Et à ceux qui réclamaient une compensation pour les maîtres il répondait « si la France doit une indemnité elle la doit bien sans doute à ceux qui ont souffert autant qu'à ceux qui en ont profité ».

Les esprits étaient mûrs. Ne vit-on pas en 1844 les ouvriers de Paris adresser à la Chambre des députés une pétition demandant l'abolition ? Schœlcher eut gain de cause. Les maîtres cédèrent. Les chaînes tombèrent. Ce grand honnête homme, comme disait Césaire, fit honneur à la France, à ce qu'elle aspirait à incarner aux yeux du monde depuis qu'elle avait proclamé que tous les hommes naissent libres et égaux en droits.

[...] Oui, l'égalité des devoirs et des sacrifices ! Mais, reconnaissons-le, l'égalité des droits se fit attendre – car le système colonial perpétuait l'injustice. Certes, la République prit en charge les meilleurs élèves. Elle leur donna des bourses. Elle les éleva. Elle fit avec des descendants d'esclaves, des agrégés, un gouverneur général, un grand poète, un président de Sénat. Certes, il y eut Félix Éboué, dont le nom figure sur l'un des états civils que l'on m'a montrés tout à l'heure. Il y eut Monnerville. Il y eut Césaire et

quelques autres. Mais tant d'autres continuèrent à porter sur leurs épaules une fatalité venue du fond des âges.

Il y avait eu 1848. Il y eut 1946, la fin du système colonial, la départementalisation. Elle était la promesse de l'égalité des droits économiques et sociaux. Nouvelle étape sur la voie d'une émancipation si ardemment déniée depuis si longtemps. Cette promesse tarda à être tenue. Ce fut encore une souffrance.

En 1958, Aimé Césaire dira à André Malraux : « pour nous le mot destin signifie tout ce dont les Antilles souffrent, et jusqu'à cette difficulté d'être qui les caractérise. Le destin, c'est, pour nous, tous nos handicaps naturels [...] Et surtout, et plus encore, cette formidable accumulation d'obstacles qu'au cours des siècles ont accumulée devant nous l'injustice et la rapacité des hommes. Un peuple assoiffé de justice, de reconnaissance et de dignité. Un peuple qui a connu la déportation, l'esclavage, l'oppression et l'humiliation, deux siècles durant, ramené au niveau de la bête et de la chose. Je pèse sa circonspection devant l'avenir... ».

Les descendants des esclaves n'ont jamais demandé des excuses. Ils ont demandé, ils demandent encore que l'on reconnaisse leur blessure. Ils n'ont pas demandé de réparation. Ils ont demandé de la compréhension et le respect de leur singularité, de leur identité meurtrie. Ils n'ont pas demandé de droits particuliers. Ils n'ont pas exigé plus de droits que les autres au motif qu'ils avaient davantage souffert. Ils ont seulement demandé la liberté, l'égalité et la fraternité pleines et entières. Ils ont demandé que nous donnions à ces mots tout leur sens.

[...] Le Droit, la Raison et le Cœur, voilà par quoi nous pouvons donner un sens à un avenir commun. De la souffrance d'une mémoire partagée, d'une histoire douloureusement assumée ensemble, nous devons faire la source d'une espérance nouvelle. Si nous commémorons aujourd'hui l'abolition de la traite et de l'esclavage, ce n'est pas pour répéter indéfiniment le passé au point d'en devenir prisonnier, ce n'est pas pour mettre en concurrence les mémoires et les souffrances, ce n'est pas pour diviser, c'est pour comprendre, pour unir et pour construire.

Pas plus que la mémoire humaine ne doit oublier la Shoah, elle ne doit oublier l'esclavage, parce que l'une et l'autre expriment une leçon universelle. La plainte lugubre que le souvenir du sang, de la torture et des crimes fait jaillir des prisons de Gorée et des camps de la mort, dit à chaque conscience humaine qu'elle se détruit elle-même lorsqu'elle consent à ce que des hommes deviennent des animaux domestiques ou des marchandises, lorsqu'elle accepte que des hommes soient exploités jusqu'à l'humiliation, jusqu'à la perte de leur dignité, jusqu'à leur aliénation totale.

Nous n'en avons pas fini avec cette leçon.

L'émancipation, jamais accomplie, toujours menacée reste le grand problème de l'humanité et l'idéal inachevé de notre République. N'y a-t-il plus dans le monde d'injustices, d'atteintes à la dignité humaine, de nouvelles formes de servitude et d'esclavage qui nous révoltent ? Le racisme, l'antisémitisme, la ségrégation, la discrimination, la marchandisation de l'Homme, ont-ils à ce point disparu que notre conscience puisse rester en paix ? Avons-nous assez lutté contre la misère qui dégrade l'Homme et qui le pousse à subir la loi du plus offrant que nous puissions dormir tranquille ? Avons-nous assez fait pour la liberté, l'égalité et la fraternité que nous puissions nous tenir quitte de tout ?

Un poète africain a écrit :

« Ma mémoire n'est pas courte

J'ai une mémoire longue, longue, infinie [...]

Ma mémoire est celle de mes frères et de mes sœurs

Celle de mes pères et mères

Celle de toutes les générations

De mon peuple

Qui a souffert

Tout le temps.

Affamés exsangues

Criblés de blessures

Des centaines

Des millions

De travailleurs forcés déplacés

Ont souffert leur martyre.

Ma mémoire
Qui juge
Qui condamne
Ne pardonne pas ».

Comment pardonner ce qui est impardonnable ? Il ne faut pas pardonner. Il ne faut pas oublier. Pour rester éveillé, vigilant, attentif, la conscience en alerte. Car si nous ne sommes pas responsables des fautes de nos aïeux, nous ne pouvons pas nous exonérer de la responsabilité de celles que nous pourrions commettre en invoquant la terrible excuse des lâches : « nous ne savions pas ! ». Car c'est à nous de savoir et c'est à nous d'agir.

Toussaint et Schœlcher firent ce qu'ils avaient à faire. Les Justes firent ce qu'ils avaient à faire. Permettez-moi de finir sur cette question qui devrait sans cesse tourmenter notre âme : « Et nous ? ».

Vive la République ! Vive la France !

Source : Site *discours.vie-publique.fr* (consulté le 11/06/2017)
<http://discours.vie-publique.fr/notices/117001139.html>

Discours de la ministre d'Outre-mer, George Pau-Langevin, à l'occasion de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, à Savigny-le-Temple, le 10 mai 2014.

Nous voici réunis aujourd'hui pour rendre hommage à la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite négrière, et pour commémorer l'abolition de ces tragiques institutions.

[...] Depuis 2006, les cérémonies du 10 mai participent de la construction d'une mémoire lucide, apaisée et réconciliatrice. Dans les Outre-mer, chaque territoire a fait sien son propre moment de recueillement : le 27 avril à Mayotte, le 22 mai en Martinique, le 27 mai en Guadeloupe, le 10 juin en Guyane, le 20 décembre à la Réunion. Chaque année, cette journée est un moment décisif et constitutif pour notre Nation. Elle est l'occasion de rappeler la France à son héritage, à son destin, et aux valeurs sur lesquelles repose son pacte social. C'est au nom de ces valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, que des hommes et des femmes se sont élevés au-dessus de leur idéal pour prendre part à l'abolition de la traite et de l'esclavage. Je pense à VICTOR SCHOELCHER, à LOUIS DELGRÈS, à L'ABBÉ GRÉGOIRE, à LA MULÂTRESSE SOLITUDE, à JOSEPH IGNACE, à L'ABBÉ RAYNAL, à TOUSSAINT LOUVERTURE et à tous ceux qui, par leurs combats pour l'abolition, ont contribué à dessiner le visage de notre République et à forger son identité humaniste.

Mais célébrer l'abolition ne doit pas servir à oublier le sort qui a été réservé aux victimes de l'esclavage. En ravalant des êtres humains au rang de « biens meubles », en permettant que des êtres humains soient vendus, loués, achetés comme des marchandises, l'homme nous a prouvé qu'il pouvait devenir le pire ennemi de l'homme. L'esclavage et la traite négrière nous montrent le danger encouru par l'humanité lorsque la barbarie prend le pas sur la civilisation.

Aucune nation n'est exempte de regrets lorsqu'elle se retourne sur son Histoire. Les sociétés humaines préfèrent célébrer les événements qui sont à leur gloire. Le désir est toujours grand d'enterrer ce que nous voudrions n'avoir jamais vu le jour. Mais, comme nous en avertissait Aimé Césaire : « Une civilisation qui s'avère incapable de résoudre les problèmes que suscite son fonctionnement est une civilisation décadente. Une civilisation qui choisit de fermer les yeux à ses problèmes les plus cruciaux est une civilisation atteinte. Une civilisation qui ruse avec ses principes est une civilisation moribonde ». Ces paroles d'Aimé Césaire conservent toute leur actualité et toute leur force de vérité. Nous pensons, à sa suite, que la grandeur d'une nation se mesure au courage dont elle fait preuve pour se retourner sur son Histoire. Toute son Histoire. Pas par culpabilité, mais par droiture. Pas par honte, mais par honneur. Pas par fragilité, mais par force. La France est une nation suffisamment forte pour regarder au-dedans d'elle-même et assumer sa part d'ombre et de désolation. Le passé hante les nations quand les nations n'en veulent rien savoir. Nous ne voulons pas être dans le déni de notre Histoire. Nous ne voulons pas d'un passé qui ne passe pas. Ce passé, s'il n'est pas dit, s'il n'est pas interrogé, s'il n'est pas mis en partage, continuera à faire le lit des blessures, des rancunes et des communautarismes. Nous devons assumer notre

passé désuni si nous voulons assurer notre avenir commun.

Certains pensent que pour aller de l'avant, il faut oublier. C'était ce que demandait le gouverneur Rostolan aux Martiniquais. Nous ne partageons pas cet avis. Nous nous refusons à oublier. Oublier ces victimes, ce serait faire mourir une seconde fois les millions de vie qui furent dévastées par cette tragédie. Oublier ces combats, ce serait déshonorer la mémoire de tous ceux qui ont lutté contre l'esclavage au nom des principes de notre République. Oublier notre Histoire, ce serait nous déposséder de notre héritage commun. Oublier ces blessures, ce serait nous empêcher d'être solidaires les uns envers les autres et nous priver du bienfait de vivre ensemble. Oublier ces crimes, ce serait mettre en péril la lucidité dont nous avons besoin pour prendre garde à ce que ces désastres ne se reproduisent pas.

[...] Seules la mémoire et la transmission peuvent reconnaître les identités encore meurtries par notre Histoire et leur faire une place au sein de notre République. [...] Nous devons continuer à œuvrer pour que cette mémoire devienne un bien commun à tous et un patrimoine de vigilance pour les générations futures.

[...] La mémoire et la transmission donc, mais aussi la vigilance. La vigilance, parce que si nous ne pouvons être tenus pour responsables des fautes et des crimes de ceux qui nous ont précédés, nous avons le devoir de tirer les leçons de l'Histoire et de veiller à ce que ne se répètent jamais de tels crimes. Le XX^e siècle est là pour nous rappeler que la barbarie et les forces de la haine ne sont jamais une fois pour toutes anéanties.

[...] Le combat pour la liberté n'est pas derrière nous. Les valeurs de notre République font notre fierté. Mais elles ne peuvent faire notre fierté que si elles font, d'abord, notre exigence. Les Droits de l'homme, les valeurs de dignité, d'autonomie et de respect ne doivent pas être réservés à ceux qui sont nés au « bon endroit » de la terre.

Liberté, égalité, fraternité : la devise républicaine ne doit pas être un slogan. Elle doit être le mot d'ordre et le parti pris éthique qui gouverne notre action. Sur nos territoires, comme à travers le monde, ce combat pour la liberté est le point où se décide si nous assumons ou non les valeurs qui sont les nôtres. Tâchons d'être, ensemble, à la hauteur de cette responsabilité.

Merci à vous.

Source : Site *discours.vie-publique.fr* (consulté le 11/06/2017)

<http://discours.vie-publique.fr/notices/143000976.html>

Discours de George Pau-Langevin lors de la journée de commémoration de l'esclavage colonial, à Sarcelles, le 23 mai 2014.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour commémorer ensemble les victimes de l'esclavage colonial. Chaque année, depuis la grande marche de 1998, des milliers de personnes se rassemblent pour cette journée du souvenir.

[...] Vous le savez, le 23 mai est une date importante dans la mémoire de l'esclavage et de ses abolitions qui en compte plusieurs qui, toutes, ont leur signification et leur importance.

Le 23 mai 1848, le gouverneur ROSTOLAN, face au soulèvement des esclaves martiniquais, fit entrer en application le décret du 27 avril relatif à l'abolition de l'esclavage. Le 23 mai, près de 75 000 esclaves furent libérés en Martinique. Dans les jours et les mois qui suivirent, en Guadeloupe, en Guyane, à la Réunion, des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants furent délivrés de l'asservissement.

Ce combat pour l'égalité entre les hommes et leur droit naturel à la liberté, nombreux sont les philosophes et les intellectuels des Lumières à y avoir pris part : MONTESQUIEU, VOLTAIRE, L'ABBÉ GRÉGOIRE, ROUSSEAU. Mais ce fut la révolte des esclaves de Saint-Domingue conduite par TOUSSAINT LOUVERTURE qui, en 1791, ébranla pour la première fois cette ignominie. Durant la Révolution française, sous la Première République en 1794, une première abolition de l'esclavage dans les colonies avait été décidée. Mais, sous la pression des planteurs antillais, ou pour négocier avec l'Angleterre, cette institution fut rétablie en 1802. C'est grâce à la révolution initiée par le peuple de Paris en 1848 et à VICTOR SCHOELCHER, alors sous secrétaire d'État à la marine, à ce grand homme qui a

consacré sa vie à la lutte pour l'émancipation et au combat contre les horreurs du système esclavagiste que l'abolition a pu être promulguée.

Le Gouvernement provisoire avait – enfin ! – considéré que « l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine », « qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir », que l'esclavage était une « violation flagrante du dogme républicain ».

Oui, la République avait enfin répondu au « cri de l'innocence et du désespoir » poussé par LOUIS DELGRES en 1802.

Oui, la représentation nationale avait enfin été à la hauteur de l'esprit et de la lettre de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Les victimes de l'esclavage ont souffert durant des siècles. Durant des siècles des hommes, des femmes et des enfants ont été achetés et vendus comme des marchandises. Durant des siècles des hommes ont tiré profit de la souffrance, de l'asservissement et de la mort d'autres hommes. Durant des siècles, comme l'écrivait Aimé Césaire, des hommes et des femmes noirs ont entendu « de la cale monter les malédictions enchaînées, les hoquettements des mourants, le bruit de l'un d'entre eux qu'on jette à la mer ».

L'Histoire de l'esclavage n'est pas seulement l'Histoire des descendants d'esclaves. Ce crime n'a pas seulement été un crime contre les suppliciés. L'Histoire de l'esclavage est l'Histoire de tous les citoyens de notre République. Ce crime a été un crime contre l'humanité tout entière. Un crime contre l'homme lui-même. Un crime contre l'humain dans l'homme.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour nous souvenir. Notre mémoire doit respecter la distance qui nous sépare de ces victimes. Nous ne sommes pas là pour nous habiller de leur désespoir. Nous sommes là au contraire pour honorer leur mémoire. La France, depuis la loi de 2001, en reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité et en organisant, depuis 2006, des journées de commémoration nationale met en œuvre une politique de juste mémoire.

En ce jour du souvenir, une question ne peut manquer de nous interroger et je voudrais y répondre avec vous :

Pourquoi nous souvenons-nous ?

Nous nous souvenons, parce que « le bourreau tue toujours deux fois » écrivait Elie Wiesel. Et que la seconde fois, c'est par l'oubli.

Pourquoi nous souvenons-nous de ces victimes ? Pour empêcher les bourreaux d'hier de tuer une nouvelle fois les vies qu'ils ont détruites.

Pourquoi nous souvenons-nous des combats de TOUSSAINT LOUVERTURE, de L'ABBÉ GRÉGOIRE, de DELGRES, d'EPIPHANE DUNOD, de SCHOELCHER, de JOSEPH IGNACE, de LA MULÂTRESSE SOLITUDE, de CIRYLLE BISSETTE, d'ANNE-MARIE JAVOUHEY, de L'ABBÉ RAYNAL ? Pour honorer la mémoire de ceux qui ont consacré leur vie, parfois jusqu'au péril de leur sang, pour défendre les valeurs de notre République.

[...] Cette Histoire est nôtre, collectivement et individuellement. Cette Histoire ne peut-être rectifiée, ne peut-être corrigée, ne peut-être défaire. Il n'est pas en notre pouvoir de défaire ce qui n'aurait jamais dû se produire. Aimé Césaire l'a dit : la tragédie de l'esclavage est « irréparable ». Aucune compensation, aucune réparation, aucune action d'aucune sorte ne pourra annuler cette catastrophe. Pas parce que cette tragédie serait sans valeur, mais parce qu'elle reste au contraire inévaluable, impayable, irremboursable.

Notre responsabilité consiste aujourd'hui à faire œuvre de mémoire, de transmission et de vigilance.

[...] Les valeurs républicaines qui nous réunissent aujourd'hui, la France les a toujours portées haut et les a toujours portées loin. Si notre devise républicaine nous honore, elle est également un devoir qui nous oblige. La France est une fierté, mais elle est aussi une exigence. Les valeurs de respect, de dignité, de solidarité et d'égalité ne sont jamais ni un acquis, ni une garantie, ni une rente. Elles restent toujours à défendre. Elles nous demandent un effort à renouveler sans cesse et une détermination à exercer sans relâche.

Tâchons d'être, ensemble, à la hauteur de nos idéaux.

Merci à vous.

Source : Site *discours.vie-publique.fr* (consulté le 11/06/2017)
<http://discours.vie-publique.fr/notices/143001158.html>

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	p. 3
Introduction.....	p. 4
Première partie : La citation, définitions et enjeux dans le discours politiques.....	p. 9
I. La théorie polyphonique.....	p. 10
1. Le dialogisme.....	p. 11
2. La polyphonie énonciative.....	p. 14
3. La polyphonie argumentative.....	p. 16
II. Typologie de la citation.....	p. 19
1. La citation.....	p. 21
A. Les sources de la citation.....	p. 21
B. Les discours rapportés.....	p. 24
C. Le nom d'auteur.....	p. 26
2. L'allusion et la référence.....	p. 28
A. De l'allusion à la référence littéraire.....	p. 29
B. La référence détournée : la malédiction de Cham.....	p. 31
3. Le concept.....	p. 32
III. Les enjeux de la citation dans le discours politique.....	p. 36
1. La visée politique : légitimer un discours.....	p. 37
2. La visée rhétorique : l'appel aux sentiments.....	p. 40
Deuxième partie : La citation, un moyen argumentatif du discours.....	p. 44
I. Pratique écrite de la citation : les modalités d'insertion dans le discours.....	p. 45
1. Introduire une citation : de l'importance du verbe introducteur.....	p. 47
2. La disparition des marqueurs de citation : vers une appropriation de la citation ?.....	p. 51
3. Prêter une voix à autrui : le mode du « on-dit ».....	p. 56
II. Pratique orale de la citation : orienter la réception.....	p. 60
1. Construire l'auditoire.....	p. 60
A. Rassembler l'auditoire autour du <i>nous</i>	p. 61
B. La mise à distance de l'auditoire : le triomphe du <i>je</i>	p. 64
2. La mise en voix de la citation : un travail de mise en scène.....	p. 66

A. Mettre en voix la citation.....	p. 67
<i>La citation, ce moment solennel</i>	p. 68
<i>Rythmer la citation</i>	p. 69
B. Donner corps à la citation : la mise en scène de l'orateur.....	p. 72
<i>La posture de l'orateur</i>	p. 72
<i>L'expression du visage</i>	p. 74
III. Une citation et des discours.....	p. 77
1. Avant la citation : le texte du Cahier de Césaire.....	p. 77
2. La citation du Cahier de Césaire dans les discours du corpus.....	p. 79
Troisième partie : Les appropriations politiques de la citation.....	p. 84
I. Reprendre les mots d'autrui : de la polémique à la récupération politique.	
L'exemple du discours de Dakar.....	p. 85
1. Au commencement de la polémique.....	p. 86
A. La phrase polémique dans son contexte discursif.....	p. 86
B. L'émergence du rédacteur du discours.....	p. 87
2. La « mise en polémique » : naissance de la citation.....	p. 92
A. Polémiquer en citant.....	p. 93
B. La révélation de l'intertexte hégélien.....	p. 96
3. Aux limites de la polémique : la récupération de la citation.....	p. 99
II. Shoah, traite négrière et esclavage : une comparaison stéréotypée ?.....	p. 103
1. Le fondement de la comparaison : la négation de l'homme.....	p. 105
2. Des crimes contre l'humanité.....	p. 108
3. La citation comme moyen d'universalisation et	
de convergence des mémoires.....	p. 113
Conclusion.....	p. 116
Bibliographie.....	p. 124
Annexes.....	p. 131